

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
du 14 Avril 2017

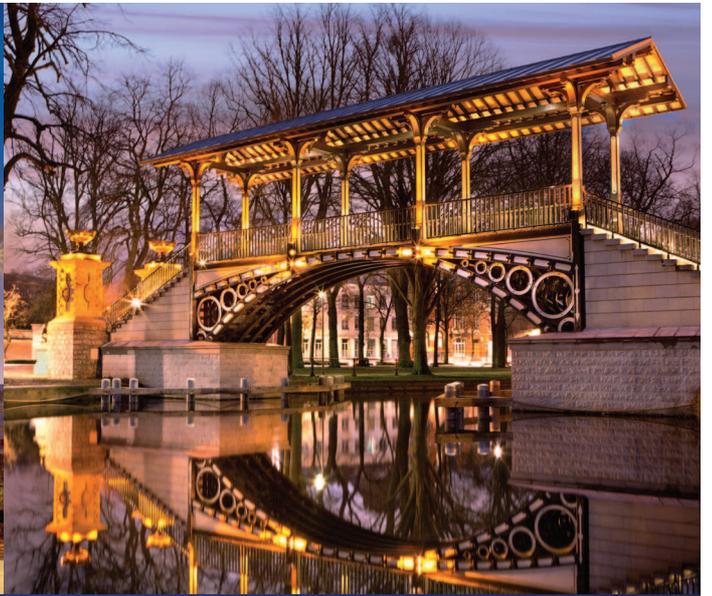
LILLE



RAPPORT MORAL

Par Christophe Moulin, Secrétaire Général





Sommaire

04	POLITIQUE SANITAIRE EUROPÉENNE ET INTERNATIONALE
04	▶ europe : un nouveau cadre
11	POLITIQUE SANITAIRE PUBLIQUE
12	▶ Gouvernance sanitaire
18	▶ Plateforme E.S.A. : la fragilisation
25	▶ Tuberculose bovine : une situation stabilisée
30	▶ F.C.O. : l'épizootie n'est pas endiguée
33	▶ Bien-être animal : une implication croissante
35	▶ <i>Influenza Aviaire</i> : la crise frappe deux fois
37	POLITIQUE SANITAIRE COLLECTIVE
37	▶ Dangers sanitaires de 2 ^e et 3 ^e catégories
44	SÉCURITÉ ET TRACABILITÉ SANITAIRE
44	▶ Dématerialisation : quelle décision et quels financements ?
47	▶ Plateforme sanitaire des G.D.S. : la maturité
50	VIE DU RÉSEAU ET DE G.D.S. FRANCE
50	▶ Vie de la fédération nationale
56	▶ F.M. G.D.S. : une année riche en engagement



EUROPE : UN NOUVEAU CADRE

En 2016, l'Europe de la Santé Animale a franchi un cap et son horizon pour les prochaines années se précise. Elle reste sous menaces sanitaires fortes, venues de l'extérieur de l'Union, mais aussi de l'intérieur ; pour y faire face, elle devra conjuguer mesures préventives et curatives.

États membres	ESB		FCO		DNC		Fièvre du Nil occidental		PPA		Grippe Aviaire Hautement Pathogène	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Allemagne											4	28 (+140)
Autriche			4	3				1				1 (+3)
Bulgarie						217	1				1 (+3)	8 (+1)
Chypre				171								
Croatie			22	52								(+2)
Danemark												1 (+35)
Espagne	1	1	19	20			17	73				
Estonie									18 (+723*)	6 (+1 052*)		
Finlande												(+9)
France		1	143	1 294			33				65	100 (+3)
Grèce			2	2	117	104						(+1)
Hongrie			37				7	48			1	219 (+4)
Irlande	1											(+1)
Italie			323	990			26	45	16 (+46*)	23 (+132*)	1	3
Lettonie									10 (+753*)	3 (+865*)		
Lituanie									13 (+111*)	19 (+303*)		
Pays-Bas												12 (+37)
Pologne									1 (+53*)	20 (+80*)		22(+5*)(+80*)
Portugal			27	27			8	5				
Roumanie			30								(+1)	1 (+6)
Royaume Uni	2										1	1 (+7)
Slovaquie												1
Slovénie	1		1	27								
Suède											(+2)	2 (+10)
Total	5	2	608	2586	117	321	92	172	58 (+1 686*)	71 (+2 432*)	72 (+6)	403 (+348)

SITUATION SANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

* Foyers chez les sangliers (faune sauvage) - Sources : système A.D.N.S. de la Commission européenne et États membres.

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres



En conséquence la politique sanitaire européenne résolument orientée vers la prévention devra conserver un volet curatif conséquent si elle veut être en mesure d'opposer une réaction rapide et adaptée à toute émergence ou réémergence de maladie.

De surcroît, les contraintes budgétaires, l'érosion de la conviction européenne et le poids grandissant des exigences sociétales pesant sur l'élevage ainsi que sur la gestion de la santé, constituent autant de facteurs qui risquent de conduire d'une part, à la limitation de l'action de l'Union à un nombre réduit de maladies et d'autre part, à un accroissement de la subsidiarité accordant ainsi beaucoup plus de latitude aux États membres. Une telle évolution ouvrirait la porte à un transfert accru de responsabilités aux éleveurs eux-mêmes.

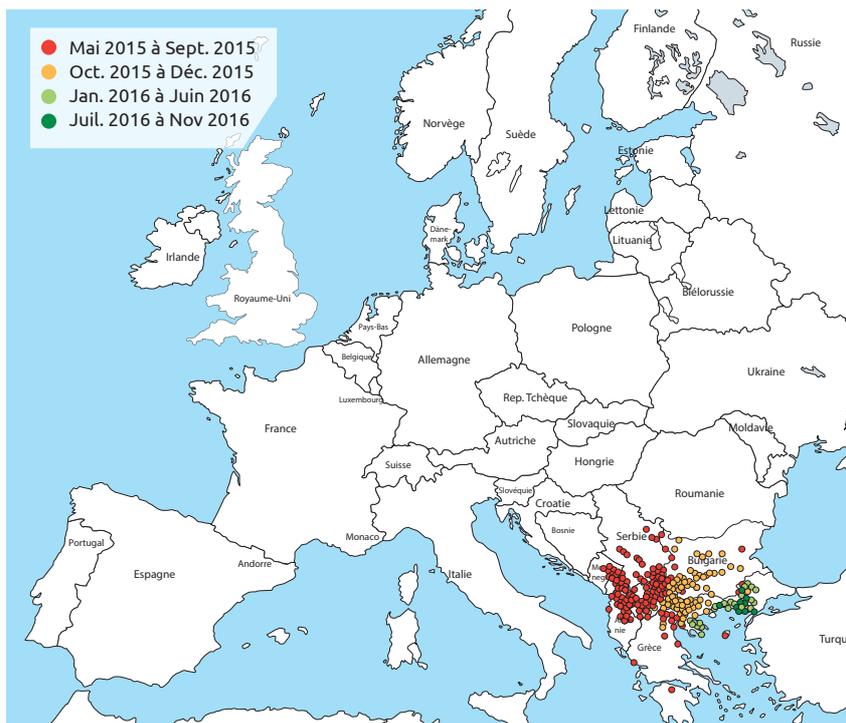
Dans un tel contexte, la proposition de créer un label d'excellence sanitaire en France, présentée lors de notre Assemblée générale de Strasbourg, trouve toute sa place.

SITUATION SANITAIRE DE L'UNION EUROPÉENNE

En 2016, l'Union Européenne a été confrontée principalement à quatre maladies animales graves : la Dermatose Nodulaire Contagieuse (D.N.C.), la Fièvre Catarrhale Ovine (F.C.O.), l'*Influenza* Aviaire Hautement Pathogène (I.A.H.P.) et la Peste Porcine Africaine (P.P.A.).

Introduite en Grèce en 2015 (voir Rapport moral de l'an dernier), la D.N.C. s'est répandue, en 2016, dans six autres pays des Balkans, comme le montre la carte ci-contre. Plus de 4 280 foyers ont été ainsi recensés dans toute la péninsule balkanique, dont 321 foyers au sein de l'Union (Grèce et Bulgarie).

A la différence de la Grèce, l'anticipation et la bonne réactivité des



■ Foyers de DNBC en Europe - Période : 13/05/2016 au 25/11/2016

Source : ADNS / Empres-i

autorités bulgares leur ont permis de réaliser une vaccination massive moins d'un mois après la détection du premier foyer. En moins de trois mois, tous les bovins bulgares ont pu être vaccinés en moins de trois mois, et la progression de la maladie a été stoppée dès le mois d'août. Les autres pays concernés ont également conduit des campagnes de vaccination massive de leurs cheptels bovins.

Pour appuyer les États membres et les pays tiers voisins, la Commission européenne a constitué une banque de vaccins, et a annoncé à la fin de 2016, avoir distribué 625 000 doses de vaccins. L'Union participe également au financement des mesures d'urgence dans les deux États membres concernés, et la Commission a décidé de prendre aussi en charge les achats directs de vaccins par les pays des Balkans. Grâce à cet





engagement fort, la maladie a donc été stoppée dans les Balkans, et ce sont plus de treize millions de bovins qui ont pu être vaccinés avec un taux de couverture vaccinale compris entre 96,5 % et 100 %.

L'innovation majeure a moins porté sur le recours à la vaccination massive qu'à son utilisation préventive. Ainsi, la Croatie a été autorisée à vacciner l'intégralité de son cheptel bovin, sans avoir connu de cas. En fait, on retrouve l'approche préventive déjà mise en place avec la F.C.O.

Ce succès ne doit pas masquer plusieurs problèmes importants. Tout d'abord, les seuls vaccins disponibles pour la D.N.C. sont des vaccins vivants ne disposant pas d'A.M.M. européenne. Ensuite, ces vaccins entraîneraient des pertes significatives (morbidity et mortalité accrues, pertes de production laitière). Enfin, la question de la durée de la protection vaccinale se pose aussi (elle serait comprise entre un et trois ans).

Face à l'ampleur de la menace mais aussi considérant la nécessité de préciser la réglementation européenne, la Commission a adopté deux décisions d'exécutions en novembre, dont la première vise à clarifier le dispositif réglementaire de gestion de cette maladie. Il s'agit d'assurer une meilleure harmonisation de la lutte dans l'Union, de garantir la proportionnalité des mesures en fonction de la situation épidémiologique des zones concernées et de limiter autant que possible l'impact de la vaccination sur les échanges en prévoyant par exemple la possibilité d'accords bilatéraux.

Concernant les multiples interrogations qui subsistent à l'égard de la D.N.C., la Commission a saisi à nouveau l'E.F.S.A.

La F.E.S.A.S.S. et G.D.S. France, particulièrement attentifs à l'évolution de cette maladie, ont notamment demandé une intensification de la recherche et plaidé auprès des laboratoires pharma-



ceutiques européens pour qu'ils développent des vaccins. Au niveau français, le réseau des G.D.S. a participé activement à la sensibilisation des éleveurs et des vétérinaires aux côtés de l'Administration. Une fiche d'information a notamment été diffusée.

Le Président de G.D.S. France a également rencontré les responsables du dossier au sein de la Commission et plusieurs parlementaires européens pour demander le renouvellement en 2017 du programme de vaccination préventive dans les Balkans. De son côté, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a souhaité que les enseignements tirés de l'expérience dans les États membres confrontés à la maladie puissent être recueillis et aider à anticiper les conséquences d'une éventuelle contamination de notre pays. Une mission d'étude se rendra donc sur place avant l'été.

La Fièvre Catarrhale Ovine aura été la seconde maladie vectorielle

particulièrement présente dans l'Union en 2016 avec 2 586 foyers déclarés dans neuf États membres (Autriche, Croatie, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Portugal et Slovénie) avec cinq sérotypes différents (1, 2, 4, 8 et 16). Mais la France avec 50 % des foyers et l'Italie avec 38 % ont été les deux États les plus touchés. En Italie, la progression du sérotype 4 est préoccupante pour l'élevage français: il est remonté du sud vers le nord, et, depuis la fin de l'été 2016, plusieurs centaines de foyers ont été déclarés en Vénétie.

La progression des sérotypes 4 et 8 ont conduit certains États membres à prendre des mesures de précautions. Ainsi, ont-ils conduit en 2016 sur tout ou partie de leur territoire une vaccination obligatoire (Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Portugal et France pour la Corse) ou volontaire (Allemagne, Autriche, Belgique, Espagne, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, République Slovaque, Royaume-Uni



et France continentale). La situation européenne face à cette maladie est donc très hétérogène, car les autres États membres n'appliquent aucun programme de vaccination. C'est dans ce contexte que la Commission a sollicité, en février 2016, l'E.F.S.A. afin que l'Autorité européenne mette à jour son avis sur les mesures de surveillance, de contrôle et de prévention de la maladie. Reprenant une demande portée entre autre par G.D.S. France, la Commission a également demandé à l'E.F.S.A. s'il serait possible de distinguer les mesures de gestion de cette maladie en fonction des sérotypes concernés et de leurs impacts sur la santé animale.

Concernant l'éventuelle possibilité de distinction des mesures en fonction des sérotypes, l'E.F.S.A. a indiqué qu'elle publierait sa réponse en juin 2017. G.D.S. France est particulièrement attentif à cette question qui, si une réponse scientifique positive était donnée, permettrait de proposer une gestion mieux adaptée de la maladie.

L'Europe est également confrontée à la transmission par la faune sauvage d'autres maladies dangereuses pour l'élevage voire même la santé publique. Pendant l'hiver 2016 – 2017, ce fut le cas avec l'*Influenza Aviaire Hautement Pathogène*. Deux souches de virus –

H5N5 et H5N8 – sont à l'origine des foyers identifiés dans l'Union européenne et en Suisse au cours de la période hivernale. Le nombre total de foyers en élevage et oiseaux sauvages déclarés s'élevait à 1 979 au 27 février 2017, dont 1 081 au sein de l'avifaune sauvage. Vingt-deux États membres ont déclaré de un à plusieurs centaines de cas.

Face à cette maladie, la Commission européenne insiste sur la nécessité de mesures de biosécurité strictes, se fondant sur l'avis de l'E.F.S.A. de décembre 2016, qui confirme que « *la stricte mise en œuvre des mesures en matière de biosécurité et d'atténuation des risques constitue le principal moyen pour empêcher la transmission de virus de l'I.A.H.P. des sous-types H5 et H7, directement ou indirectement, par les oiseaux sauvages à des exploitations où sont détenus des volailles ou d'autres oiseaux captifs* ».

Par une décision de février 2017, la Commission précise les mesures d'atténuation des risques et les mesures de biosécurité renforcées ainsi que les systèmes de détection précoce à mettre en œuvre face aux risques posés par les oiseaux sauvages. Ce texte pourrait préfigurer le type de mesures de biosécurité qui devraient être adoptées dans le cadre de la mise en œuvre de la Loi de Santé Animale pour les autres espèces.

G.D.S. France a indiqué aux Autorités européennes sa disponibilité quant aux travaux sur le volet « *sensibilisation collective et formation à la biosécurité* ».

La Peste Porcine Africaine constitue la quatrième maladie grave présente sur le territoire de l'Union. Si cette maladie demeure relativement circonscrite dans les États Baltes et en Pologne, elle a néanmoins progressé en 2016, principalement dans la faune sauvage, et semble en effet bien installée chez les sangliers de toute la zone avec 2 300 animaux trouvés contaminés en 2016 contre 1 640 en 2015.

La progression géographique de la maladie en Ukraine et en Moldavie reste aussi très préoccupante, car elle expose plus directement les États membres voisins de ces pays tiers. A la demande de la Roumanie, la Commission a dépêché sur place trois missions de soutien en 2016.

Si toutes les parties concernées, institutionnelles et professionnelles, sont mobilisées, deux craintes essentielles exigent la plus grande vigilance y compris en France. Il s'agit des risques sérieux et crédibles d'introductions illégales d'animaux de la faune sauvage ou d'introductions également illégales d'aliments à base de sanglier ou de porc en provenance des pays tiers infectés.

Il appartient aux autorités françaises et à l'ensemble des intervenants français, dont le réseau des G.D.S., d'exercer la plus grande vigilance face à ces menaces.

D'autres maladies sont également préoccupante, comme la Tuberculose bovine avec cent trente quatre foyers déclarés dans des États membres ou régions d'États membres officiellement indemnes de Tuberculose. La lutte contre cette maladie absorbe à elle seule plus du tiers du budget de l'Union consacré aux programmes d'éradication sanitaires.

L'infestation des ruches par *Aethioma Tumida* dans le sud de l'Italie





est également très préoccupante. Les craintes de voir remonter progressivement cette infestation vers le nord du pays puis s'étendre aux États membres voisins sont fortes chez les apiculteurs et justifient la plus grande vigilance.

Enfin, il y a aussi des maladies graves qui demeurent bien présentes aux portes de l'Union et soulignent toute l'importance d'une bonne coopération internationale entre l'Union et les pays tiers voisins. C'est plus particulièrement le cas avec la Turquie qui a déclaré en 2016, 469 foyers de fièvre aphteuse, 33 foyers de peste des petits ruminants et 160 cas de rage. Dans ce cadre, G.D.S. France maintient son projet d'échanges avec les pays tiers en s'appuyant en particulier sur le Réseau Méditerranéen de Santé Animale.

LA RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

C'est sans surprise que le Parlement Européen a voté le 8 mars 2016, la résolution approuvant le texte issu des négociations en trilogue entre le Conseil des Ministres, le Parlement européen

et la Commission européenne. Aboutissement d'un très long processus législatif initié avec l'adoption de la Stratégie européenne de Santé Animale en 2007, le Règlement UE n° 2016/429 relatif aux maladies animales transmissibles, autrement appelé Loi de Santé Animale (L.S.A.) est officiellement entré en vigueur le 21 avril 2016.

Compte tenu de l'ampleur de son impact réglementaire, il ne sera réellement applicable qu'à partir d'avril 2021. En effet, il va s'accompagner d'une restructuration en profondeur du droit européen de la Santé Animale avec l'abrogation à la date de son application d'une quarantaine de textes essentiels. Cette restructuration a pour double objectif de renforcer la cohérence et l'harmonisation du droit communautaire, tout en le modernisant et le simplifiant.

Une deuxième phase législative s'ouvre désormais qui va durer au moins cinq ans : il ne s'agit plus de fixer les grands principes mais d'arrêter les mesures concrètes découlant de ces grands principes. La Commission sera beaucoup plus libre, car c'est elle seule qui adoptera ces textes, le Parlement et le

Conseil ne disposant que d'un pouvoir de contrôle avec droit de veto.

Parmi les principaux et premiers grands chantiers, il y a l'adoption des actes relatifs à la liste et à la catégorisation des maladies répertoriées au niveau européen, ainsi que l'adoption de l'ensemble des dispositions régissant l'identification, l'enregistrement et la traçabilité des animaux et de leurs produits au sein du Marché Unique. Il s'agit de deux gros volets réglementaires prioritaires pour lesquels la L.S.A. impose une adoption rapide, afin de laisser le temps suffisant aux États membres pour se préparer ensuite à leur application en 2021.

Les enjeux liés à chacun de ces grands volets sont très importants pour les éleveurs français et leurs organisations sanitaires. L'élevage français, premier expéditeur d'animaux vivants au sein du Marché Unique, mais aussi celui qui voit son territoire traversé quotidiennement par des milliers d'animaux, est directement concerné par l'étendue et la qualité des garanties sanitaires exigées pour les échanges et par la fiabilité de leur traçabilité.

C'est pourquoi G.D.S. France et notre Fédération européenne se sont déjà mobilisés sur ces deux grands dossiers.

En 2016, l'investissement de G.D.S. France s'est concentré sur l'élaboration de la liste et de la catégorisation des maladies répertoriées au niveau européen. Seules les maladies répertoriées au niveau européen pourront faire l'objet d'une réglementation européenne. Les mesures qui s'imposeront alors pour chaque maladie comme par exemple l'adoption de restrictions aux échanges ou l'adoption de mesures d'urgences, seront fonction de la catégorie dans laquelle elle sera placée.

Une liste très courte de maladies a été intégrée dans la L.S.A. à la demande du Parlement et de nos





organisations, mais l'exercice que doit mener la Commission peut revenir sur ce modeste acquis et devra prendre en compte toutes les autres maladies qui sont couvertes par la réglementation encore en vigueur aujourd'hui comme les maladies dites « à garanties additionnelles ».

Le risque existe de voir les autorités européennes limiter drastiquement la liste des maladies à gérer de façon harmonisée dans l'Union, d'autant que la L.S.A. prévoit à son article 171 que les États membres puissent prendre des mesures nationales « *lorsqu'une maladie autre qu'une maladie répertoriée constitue un risque important pour la santé des animaux terrestres détenus* ».

Il est donc important d'apporter une contribution professionnelle bien argumentée. La Commission de Politique Sanitaire Internationale de G.D.S. France a donc été saisie de cette question et a élaboré des propositions concrètes. Elle a ainsi proposé que l'I.B.R. soit réintégré à la liste des maladies répertoriées et fasse toujours partie des maladies bovines donnant lieu à garanties aux échanges. Elle a demandé la même chose pour la B.V.D. et le Varron. Mais son analyse ne s'est pas limitée à l'espèce bovine. Elle a également proposé le maintien ou l'intégration de diverses maladies pour toutes les autres espèces concernées par la L.S.A., y compris en apiculture et en aquaculture pour lesquelles l'avis des Commissions par espèce sera sollicité. La F.E.S.A.S.S. a repris ces propositions et élabore une contribution commune à l'ensemble de ses organisations membres qui devrait être adressée d'ici l'automne à la Commission et aux autres Institutions européennes. Parallèlement, la Commission européenne a saisi l'E.F.S.A. demandant un avis sur l'intégration et la catégorisation d'une trentaine de maladies animales. L'Autorité européenne devrait rendre cet avis en juin et en septembre 2017. C'est à



la lumière de cette approche scientifique que la F.E.S.A.S.S. finalisera sa contribution.

Toujours en matière de catégorisation, la F.E.S.A.S.S. a souhaité mettre l'accent sur une dimension particulière et essentielle de la politique de Santé Animale : la surveillance. En effet, si la L.S.A. insiste sur la responsabilité des éleveurs, des vétérinaires et des États membres en la matière, elle laisse à la Commission la définition des exigences plus précises et de leurs modalités de mise en œuvre. Se posent alors les questions de l'efficacité, de l'harmonisation et du financement de la surveillance.

C'est pourquoi en partenariat avec la Présidence Slovaque de l'Union, la F.E.S.A.S.S. a organisé un atelier sur ces questions avec le groupe des Chefs de Services Vétérinaires, afin de présenter et promouvoir des actions collectives portant sur certains aspects de la surveillance. Pour cette occasion, G.D.S. France a présenté l'exemple de la Plateforme française d'Epidémiologie en Santé Animale, afin d'attester de l'intérêt des partenariats public-privé dans le domaine de la surveillance ainsi que du

retour d'information aux éleveurs.

Afin de tirer parti du succès de cette rencontre et compléter la contribution de la F.E.S.A.S.S. sur ce thème, il sera nécessaire que la Commission de Politique Sanitaire Internationale revienne sur cette approche collective de la surveillance et prépare une fiche descriptive recensant les actions conduites en France dans ce domaine.

Elle devra aussi travailler sur le second volet prioritaire de mise en œuvre de la L.S.A. évoqué précédemment : la traçabilité et les règles relatives aux mouvements d'animaux vivants et de leurs produits. La Commission européenne a indiqué ici que les groupes d'experts devaient commencer à travailler sur ces questions dès l'automne 2016. Il convient d'anticiper cette consultation, afin de disposer d'une position préalable afin de pouvoir contribuer dans les meilleurs délais aux discussions qui auront lieu entre les Institutions européennes.

De surcroît, la Commission européenne a précisé qu'elle engageait à l'automne 2016 une étude



de neuf mois sur l'intérêt économique de la mise en œuvre de la dérogation à la certification sanitaire aux échanges prévue par la L.S.A. La F.E.S.A.S.S. a fait part de son intérêt pour cette étude même si ses objectifs ne visent pas l'évaluation des conséquences sanitaires induites par une telle dérogation.

La L.S.A. prévoit l'adoption de nombreuses autres dispositions d'application comme, par exemple, la préparation aux situations de crise. La Présidence maltaise de l'Union a fait de cette question l'une de ses priorités. Dans ce cadre la F.E.S.A.S.S. appuyée par G.D.S. France va organiser en mai prochain et en partenariat avec les Services Vétérinaires maltais un atelier consacré à l'implication et aux rôles des parties prenantes dans la préparation et la gestion des situations d'urgence.

Parmi les autres textes réglementaires proposés par la Commission européenne en même temps que la L.S.A. il y avait le projet de Règlement concernant les contrôles officiels. Cette proposition avait pour objectif de moderniser le règlement 882/2004 relatif aux contrôles officiels tout en élargissant son champ d'application à l'ensemble des activités de la chaîne alimentaire. Après un long travail au sein du Conseil des Ministres alors que le Parlement avait adopté une position en première lecture en 2014, les institutions sont parvenues à un accord politique en juin. Ainsi la majeure partie des grands textes cadres de la Santé Animale en Europe est-elle désormais en place et renouvelée.

Cependant comme pour la L.S.A., il va falloir adopter des textes d'application, c'est pourquoi - le règlement contrôles officiels ne sera applicable qu'en 2019. La Commission prévoit qu'il sera nécessaire d'adopter une vingtaine d'actes pour mettre en œuvre ce texte. Les parties prenantes seront consultées sur ces projets de textes.

En conséquence de ce nouveau calendrier législatif et considérant qu'il faudrait travailler dans les quatre années qui viennent sur une quarantaine de textes d'applications (une bonne quinzaine pour la L.S.A. et de plus de vingt pour le Règlement «contrôles officiels»), la F.E.S.A.S.S. a demandé qu'un calendrier plus précis soit présentés et que les réunions de travail soient organisées par secteurs de production.

Cette approche pragmatique est d'autant plus nécessaire que le projet de règlement relatif aux médicaments vétérinaires - troisième texte essentiel pour la Santé Animale en Europe - demeure en discussion au sein du Conseil. La Présidence maltaise espère au mieux obtenir un mandat de négociation sur ce texte à la fin de sa présidence. Dans ce cas on pourrait alors envisager que ce texte puisse être adopté au début de 2018.

Il est nécessaire d'avoir une position équilibrée au Conseil afin de pouvoir opposer à certaines exigences excessives découlant du vote du Parlement, des dispositions rigoureuses et raisonnables concernant par exemple la prescription et la délivrance des antibiotiques. G.D.S. France suit avec une grande attention ce dossier qui sera déterminant pour l'accès aux médicaments dans la prochaine décennie.

Parallèlement, la D.G. SANTE prépare le deuxième plan quinquennal de lutte contre le développement des antibiorésistances. Il s'agit d'encourager la mobilisation des États membres et des parties prenantes afin de poursuivre les actions engagées au cours de la période couverte par le premier plan quinquennal 2011 – 2016. La F.E.S.A.S.S. a été associée aux réflexions et évaluations préalables et poursuivra son investissement sur ce dossier en s'appuyant notamment sur les expériences concrètes de ses membres et G.D.S. France, riche

de son engagement dans le plan EcoAntibio français sera en mesure de contribuer efficacement à ce projet.

Il faut cependant souligner l'importance des progrès déjà réalisés par le secteur de l'élevage alors qu'il est loin d'en aller de même en santé humaine. Il convient donc d'obtenir un rééquilibrage des efforts demandés dans les prochaines années, car les antibiotiques seront toujours nécessaires pour soigner certaines maladies.

Par ailleurs, le dossier du bien-être animal demeure parmi les priorités de la Commission à la demande du Conseil des Ministres et des parlementaires. Afin de faciliter les échanges et les progrès dans ce domaine, la Commission européenne a même décidé de créer une plateforme réunissant des experts des États membres, des experts indépendants et des représentants des parties prenantes. La F.E.S.A.S.S. a postulé afin d'y siéger et devrait décider de mettre en place un groupe d'experts référents, dans lequel G.D.S. France prendra toute sa place.

2017 va donc être à nouveau une année européenne et internationale particulièrement chargée et déterminante pour l'avenir de la Santé Animale en Europe. C'est pourquoi la Commission de Politique Sanitaire Internationale et le réseau des G.D.S. devront maintenir leur mobilisation afin de maintenir la vigilance sur tous ces dossiers et préparer les éleveurs à relever les défis qui s'annoncent de plus en plus difficiles notamment en termes de compétitivité, de respect des exigences réglementaires et de réponse aux attentes du marché.

Enfin, G.D.S. France a maintenu ses contacts internationaux, en assistant à la Session Générale de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (O.I.E.), mais aussi en recevant des délégations étrangères : Kenya et Pays Bas.



GOUVERNANCE SANITAIRE

2015 aura vu la poursuite des dossiers dits de la Gouvernance Sanitaire, issus des états Généraux du Sanitaire, qui continuent de mobiliser le réseau des G.D.S. et G.D.S. France. Le premier en s'investissant dans la mise en œuvre des conséquences du statut O.V.S. (accréditation, délégations, ...), le second en travaillant sur les autres chantiers de la Gouvernance Sanitaire.

En 2016, les O.V.S. - F.R.G.D.S. et G.D.S. - ont recueilli le fruit de leur investissement et de leurs efforts consentis depuis 2013 : tous les O.V.S. de métropole (continent plus Corse) sont accrédités depuis décembre sur la portée « *contrôles nécessaires à la qualification sanitaire de troupeaux* ». Les engagements pris sont ainsi tenus et l'objectif a été atteint dans le délai réglementaire !

En effet, ces trois années d'importants travaux ont mobilisé tout le réseau pour construire, à la fois, les moyens mis en commun avec l'appui et l'animation de G.D.S. France, et localement le système de management de la qualité régional. Les évaluations initiales des vingt-deux O.V.S. de métropole ont été réalisées par le Cofrac en deux vagues successives, d'avril à début juillet, puis d'octobre à novembre 2016.

ACCREDITÉS JUSQU'EN NOVEMBRE 2020

Au vu des résultats consignés dans chacun des rapports d'évaluation, le Cofrac a exprimé sa confiance en la capacité et la compétence

de chaque O.V.S. à réaliser les missions qui lui sont déléguées. Il a prononcé leur accréditation initiale en décembre 2016, ce jusqu'au 30 novembre 2020 sur le domaine défini dans l'annexe technique adressé à chaque O.V.S. qui précise la portée et la liste des G.D.S./sites opérationnels concernés.

Tous les O.V.S. de métropole ont ainsi respecté l'engagement qu'ils avaient formulé dans leur

demande de reconnaissance en tant qu'O.V.S., en obtenant l'accréditation avant la date limite du 1er janvier 2017 fixée par le Décret 2012-842 du 30 juin 2012.

Chaque évaluation a été réalisée par un binôme d'évaluateurs. Un même évaluateur qualifié a été responsable des vingt-deux évaluations réalisées dans le contexte de la mise en commun de moyens (M.E.C.M.) avec un évaluateur technique différent selon les sites.

Le groupe des cinq évaluateurs techniques était composé comme suit :

- deux vétérinaires Inspecteurs Généraux, anciennement D.D.S.V., ayant travaillé à la D.G.AL., et connaissant bien le fonctionnement des G.D.S.,
- un vétérinaire belge à la retraite après avoir été en poste à l'Agence Fédérale pour la Sécurité de la chaîne alimentaire (A.F.S.C.A.); il avait précédemment évalué la D.G.AL. de 2010 à 2013 (mais pas sur le domaine de la Santé Animale, qui ne faisait pas partie de la portée d'accréditation de la D.G.AL.),
- une vétérinaire responsable d'un service Santé animale dans un Laboratoire Vétéri-



■ **L'attestation d'accréditation délivrée par le Cofrac**



naire Départemental,

- un ingénieur travaillant à l'Institut de l'Élevage et ayant occupé par le passé des fonctions dans un G.D.S.

POINTS FORTS POINTS FAIBLES

Les évaluateurs n'ont relevé aucun écart critique, et seulement quatorze écarts non critiques dans huit régions. Ils ont souligné l'important travail fourni par le réseau dans un contexte pas toujours favorable, ainsi que de nombreux points forts quasiment dans toutes les régions :

- la représentation lors des évaluations : de nombreux administrateurs, directeurs, opérateurs d'inspection (O.P.I.) et autres salariés des G.D.S. se sont mobilisés aux côtés des directeurs opérationnels, des responsables qualité (R.Q.R.) et des responsables techniques de la F.R.G.D.S. ;
- la gestion de l'impartialité avec l'analyse des risques de perte d'impartialité, intégrant la maîtrise de la qualité des données d'entrée, conduite au niveau national puis déclinée localement ;
- la gestion des compétences et de la qualification ;
- les compétences et la pertinence des auditeurs internes, ainsi que la performance des audits internes ;
- le travail sur les données d'entrée, avec entre autre la rédaction des conventions quadri et tripartites
- l'amélioration continue avec le traitement des anomalies ;
- les compétences techniques, la maîtrise du cahier des charges et de S.I.G.AL. ;
- la M.E.C.M. avec des documents simples et en faible nombre.

Des points sensibles et des points faibles ont été également signalés, qui devront être pris en compte avant la prochaine évaluation de

UN ENJEU MAJEUR : LA QUALITÉ ET LA FIABILITÉ DES DONNÉES D'ENTRÉE

Très vite, le sujet de la maîtrise de la qualité et de la fiabilité des données d'entrée a été abordé, puisqu'au-delà d'une exigence relevant du bon sens (la qualité de l'évaluation et du rapport d'inspection dépendant des données initiales), il s'agit d'une exigence de la norme ISO/CEI 17020.

G.D.S. France a expliqué que si les O.V.S. pouvaient détecter, enregistrer et analyser les anomalies relatives aux données apportées par les autres acteurs de la prophylaxie (D.D.(C.S.) P.P., vétérinaires, L.V.D., L.I.A.L.), dans de nombreux cas ils ne pouvaient pas mettre en œuvre les actions correctives nécessaires puisqu'elles relèvent de ces acteurs qui interviennent sous la tutelle de l'État. Un courrier en date du 12/01/2016 a été adressé par G.D.S. France à la D.G.AL. pour l'alerter sur ce point, ainsi que sur les exigences relatives au Système d'information (S.I.G.AL. et R.E.S.Y.T.A.L.), courrier resté sans réponse à ce jour.

Il est vite apparu qu'en l'état de la situation les exigences de la norme ISO/CEI 17020 ne pouvaient pas être remplies sans que la responsabilité puisse en être imputée aux O.V.S.

Après consultation du Cofrac et avec son accord, il a été décidé de poursuivre les évaluations, qu'aucun écart ne serait relevé sur des défauts portant sur les données d'entrée et que les évaluateurs effectueraient un état des lieux des signatures des conventions tri (D.D.(C.S.)P.P., L.I.A.L. ; O.V.S.) et quadripartites (D.D.(C.S.)P.P., vétérinaire, L.V.D., O.V.S.) dans chaque région. Ces conventions ont été perçues comme des outils, certes insuffisants, mais permettant de documenter les « droits et devoirs » de chacun des acteurs impliqués dans la production de données initiales du processus d'inspection et, par suite, de fiabiliser ces données.

L'importance de cette question a conduit, de manière assez exceptionnelle, à l'envoi au Directeur Général de l'Alimentation d'un courrier cosigné par le Directeur Général du Cofrac et le Président de G.D.S. France au début de 2017.

surveillance 1 :

- la gestion documentaire avec des documents locaux s'écartant trop de ceux de la M.E.C.M. ;
- la surveillance des fonctions impliquées autres qu'O.P.I. ;
- la conclusion de la revue de système ;
- l'amélioration continue perfectible dans la rédaction des anomalies et des situations

rencontrées et sur son volet analyse des causes ;

- le défaut de pilotage et d'animation de l'O.V.S. dans certaines régions, avec un fonctionnement en « tuyaux d'orgue » de chaque G.D.S. qui est un frein à l'harmonisation technique. Il faut noter que ce sujet est particulièrement difficile à traiter dans la mesure où le délégant est le



D.D.(C.S.)P.P. (les conventions techniques et financières sont signées au niveau de chaque département) et où l'État, via le S.R.AL., rencontre lui-même des difficultés à harmoniser ses pratiques au sein d'une même région.

Un état des lieux réalisé par G.D.S. France et présenté à la D.G.AL. a montré qu'au 12 septembre 2016, les conventions quadripartites pour la campagne 2015/2016 n'étaient toujours pas signées dans cinquante-quatre G.D.S. répartis dans dix-sept régions.

Grâce à la persévérance des O.V.S., la situation s'est significativement améliorée depuis cette date et les conventions quadripartites ont été signées dans quasiment toutes les régions pour la campagne en cours 2016/2017. Il reste à les mettre en œuvre et à réaliser régulièrement des revues de contrat, afin de les adapter au fonctionnement terrain ; comme l'a formulé l'évaluateur qualitatif du Cofrac : « ces conventions sont un très bon outil pour améliorer la qualité des données d'entrée, mais ils resteront une liste de vœux pieux si l'État ne s'assure pas de leur mise en application effective ».

LES ÉVALUATIONS

Elles ont débuté les 18 et 19 avril 2016 en Pays de Loire par celle de la M.E.C.M. portée par G.D.S. France.

Un état des lieux réalisé par G.D.S. France et présenté à la D.G.AL. a montré qu'au 12 septembre 2016, les conventions quadripartites pour la campagne 2015/2016 n'étaient toujours pas signées dans cinquante-quatre G.D.S. répartis dans dix-sept régions.

Grâce à la persévérance des O.V.S., la situation s'est significativement améliorée depuis cette date et les conventions quadripartites ont été signées dans quasiment toutes les

régions pour la campagne en cours 2016/2017. Il reste à les mettre en œuvre et à réaliser régulièrement des revues de contrat, afin de les adapter au fonctionnement terrain ; comme l'a formulé l'évaluateur qualitatif du Cofrac : « ces conventions sont un très bon outil pour améliorer la qualité des données d'entrée, mais ils resteront une liste de vœux pieux si l'État ne s'assure pas de leur mise en application effective ».

Après la région Pays de Loire, les évaluations des dix-sept O.V.S. de la première vague se sont poursuivies jusqu'à début juillet. G.D.S. France a assuré un accompagnement pour chaque O.V.S., avec la participation de la Responsable Qualité nationale (R.Q.N.) à la plupart des évaluations, celle du Directeur national en Corse et celle de deux R.Q.R. : Magali Moreau, R.Q.R. Pays de la Loire en Basse Normandie et Aude Brulin, R.Q.R. des Hauts de France, en Limousin, qui ont efficacement apporté leur appui en suppléance de la R.Q.N.. Aurélie Blescher, auditrice technique de Bourgogne, a quant à elle suivi trois évaluations sur le volet technique.

A la suite de chaque évaluation, un compte-rendu précis et exhaustif a été rédigé et transmis au réseau par G.D.S. France, afin que l'expérience des premiers soit utile aux suivants.

Le même dispositif a été mis en place pour les six O.V.S. évalués en octobre et novembre.

Enfin, tous les rapports d'évaluation ont été relus par la R.Q.N. qui a transmis ses remarques et propositions de corrections aux O.V.S., afin que ces derniers les adressent au Cofrac, le cas échéant.

Jusqu'au bout, le projet d'accréditation aura été une affaire collective, dans une complémentarité et une synergie exemplaires entre l'ensemble des échelons de notre réseau.

L'ACCREDITATION ET APRÈS ?

L'accréditation est attribuée pour une durée de quatre ans qui correspond au premier cycle d'accréditation, les suivants étant de cinq ans. Cependant chaque année une évaluation de surveillance est réalisée afin de vérifier que le niveau d'accréditation est maintenu.

La première surveillance est d'ores et déjà prévue sur les mois de septembre, octobre et novembre 2017.

Après ces années d'efforts et d'investissement, le risque de relâchement pour les O.V.S. est réel et compréhensible. Cependant, il est très important d'entretenir la dynamique créée au sein du réseau.

D'ores et déjà, G.D.S. France s'est engagé à maintenir une animation nationale forte sur le projet d'accréditation, notamment en recrutant Céline Talarczyk, qui avait précédemment assuré le remplacement de la Directrice du G.D.S. d'Eure-et-Loir pendant 8 mois, en tant que R.Q.N. suppléante et appui à la R.T.N.

Comme pour l'évaluation initiale, c'est collectivement que le réseau des G.D.S. parviendra à passer le cap de la première surveillance avec succès.

LES DÉLÉGATIONS

Alors que la D.G.AL. a été beaucoup moins présente sur le dossier des délégations notamment du fait des crises successives – F.C.O., puis *influenza* aviaire – G.D.S. France a continué à se mobiliser pour faire évoluer le cahier des charges et proposer des adaptations de S.I.G.AL. au bénéfice des utilisateurs des G.D.S. Il a fallu beaucoup de ténacité et de patience pour tenir le cap et obtenir les modifications prioritaires de S.I.G.AL., sans cesse reportées. Un courrier a été envoyé sur ce sujet



au Directeur général de l'Alimentation le 8 août 2016.

Finalement, une nouvelle version 3.1 du cahier des charges a été publiée par note de service de la D.G.AL. le 23 septembre 2016, et une nouvelle version de S.I.G.AL. 1.10.0 a été diffusée le 16 novembre 2016, suivie de la version 1.10.1. le 19 janvier 2017.

En effet, en dépit des difficultés rencontrées pour échanger avec la D.G.AL., une réunion de travail a eu lieu notamment sur S.I.G.AL. en mai. Un bilan de la campagne a pu être réalisé avec le Bureau de la santé animale en juin et juillet. Le principe d'un G.T. dit « métier », réunissant dans un premier temps délégué et déléguataire, a été acté. Outre les R.Q.N. et R.T.N., G.D.S. France a mobilisé pour ce G.T. « métier » trois personnes du réseau : Aurélie Bescher (auditrice technique de Bourgogne), Aude Brulin (R.Q.R. des Hauts de France) et Aurélie Richard (R.T. de la région Centre). La D.G.AL. a également mobilisé quatre personnes ressources : une personne en D.D.P.P., trois personnes en S.R.AL. Ce groupe s'est réuni physiquement à deux reprises en septembre et novembre.

Différents sujets ont été traités, notamment le bilan de la campagne 2015-2016, la gestion des interventions non réalisées et la production d'un tableau de bord de suivi des délégations. G.D.S. France a demandé à ce que ce G.T. « métier » puisse être élargi aux représentants des autres acteurs (S.N.G.T.V., A.DI.L.V.A., C.N.I.E.L.) pour traiter un certain nombre de dysfonctionnements identifiés comme prioritaires et ainsi participer à l'amélioration de la prophylaxie puisque c'est bien le but de la démarche ainsi engagée. La D.G.AL. n'a toujours pas accédé à ce besoin

Par ailleurs, la D.G.AL. avait mis en place en 2014 un groupe de travail dit G.T. « plénier » pour des échanges sur les délégations à un niveau politique entre l'Adminis-



■ la réunion de septembre 2016 : une assistance attentive et participative

tration et le réseau. Bien que les participants aient validé conjointement le principe de l'élargissement du groupe « plénier » aux autres filières et acteurs des prophylaxies (S.N.G.T.V., A.DI.L.V.A., C.N.I.E.L., Coop de France, ...) lors de sa dernière en date du 29/06/2015, cet élargissement n'est pas encore effectif, le G.T. « plénier » n'ayant pas été réuni par la D.G.AL. en 2016.

UN BILAN DE L'AMÉLIORATION CONTINUE

Une enquête conçue lors de la réunion des R.Q.R., R.T. et C.S.I. des 13 et 14 septembre a été réalisée à l'automne auprès des O.V.S. Elle avait pour objet de faire le bilan des anomalies et réclamations au cours de la campagne 2015-2016. Vingt-et-un O.V.S. sur vingt-deux

LA COMMISSION AQUACULTURE DE G.D.S. FRANCE

Suite à l'initiative de G.D.S. France et du C.I.P.A. d'avoir organisé une Journée Nationale aquacole le 21 octobre 2015, la mise en œuvre par les professionnels de la gouvernance sanitaire dans la filière aquacole s'est concrétisée. En 2016, les acteurs de la filière aquacole (État, Sections aquacoles de G.D.S. ou de F.R.G.D.S., G.D.S. aquacoles et Syndicats aquacoles, Fédération des étangs, Fédération des associations de pêches, Négociants) ont continué de se fédérer autour du sanitaire en se réunissant plusieurs fois en 2016 au sein d'un C.O.PIL. Santé des poissons, piloté par la D.G.AL.

Au sein du réseau des G.D.S., les professionnels aquacoles ont poursuivi les échanges avec les F.R.G.D.S afin d'initier la création des sections aquacoles et de mettre en place des projets sanitaires.

La Commission aquacole de G.D.S. France s'est réunie la première fois le 12 décembre 2016, une seconde fois le 9 février 2017 et il est prévu qu'elle se réunisse le 4 avril 2017. Ce rythme intense d'échanges permet de travailler à la mise en œuvre d'un Programme National d'Éradication et de Surveillance (P.N.E.S.) de la Nécrose Hématopoïétique Infectieuse (N.H.I.) et de la Septicémie Hémorragique Virale (S.H.V.) chez les salmonidés.



ont répondu. Ces résultats ont été présentés début décembre par le Secrétaire Général, Christophe Moulin, au Directeur Général adjoint de la D.G.AL., Loïc Evain. Ces résultats montrent qu'il existe de nombreuses voies d'amélioration de la réalisation et donc de la surveillance. Sont particulièrement prégnants :

- La complétude et la qualité des Document d'Accompagnement des Prélèvements (D.A.P.) qui constituent le support des commémoratifs de prélèvement ou de tuberculination rendant compte et attestant de la réalisation des prophylaxies ;
- Le respect par les Laboratoires des procédures de transmission des résultats d'analyse informatisés conformément au référentiel de la D.G.AL.

Le sujet des D.A.P. a été inclus dans les priorités d'action 2017/2019 par le C.O.S.A., priorités validées par le Conseil d'administration de G.D.S. France et intégrés dans le document « *objectifs qualité 2017/2019* » transmis au réseau le 14 février 2017. Ces sujets requièrent une mobilisation conjointe des différents acteurs concernés tant au niveau central que local. Dans cette perspective, la réunion d'un G.T. « *métier* » élargi est urgente pour traiter l'ensemble de ces sujets.

UNE SITUATION PARADOXALE

Ces résultats positifs, tant en ce qui concerne l'accréditation des O.V.S. que la mise en oeuvre du référentiel de délégations des opérations de prophylaxies au terme d'une première année de fonctionnement pourraient être pleinement satisfaisants, si le mouvement de mise en oeuvre des conclusions des États Généraux du Sanitaire n'apparaissait aujourd'hui en panne.

En ce qui concerne les délégations, aucun nouveau chantier n'a été ouvert, ni celui des contrôles

à l'introduction des bovins, ni les délégations pour les prophylaxies des petits ruminants (ne parlons pas de celles des porcins).

S'il est vrai qu'en la matière, les crises sanitaires que l'élevage a connu l'année dernière n'a laissé que peu de temps aux Services de l'État pour s'investir sur ces dossiers, les difficultés pour harmoniser, non seulement les procédures dans le cahier des charges, mais aussi leur mise en oeuvre sur le terrain, les changements d'habitude qu'exige la fixation d'un cadre précis pour tous les intervenants dans le processus de surveillance peuvent également expliquer cette situation.

LES A.S.R.

D'autres facteurs expliquent que certains dossiers n'aient pas avancé plus vite. Ainsi, de la reconnaissance des Pôles Sanitaires Régionaux comme Associations Sanitaires Régionales.

La loi prévoit ainsi que peuvent être reconnues comme A.S.R. des « *fédérations d'organismes à vocation sanitaire* ».

Si, dès avant la fin des E.G.S., des Pôles Sanitaires Régionaux avaient été constitués sous la forme d'association par les F.R.G.D.S. et les F.Re.D.O.N., la nécessité pour ces dernières de mettre en oeuvre les référentiels de délégations, mais aussi, et peut-être d'abord, de se mobiliser en interne pour atteindre l'objectif de l'accréditation a naturellement retardé la mise en oeuvre de ces P.S.R. et leur demande de reconnaissance comme A.S.R.

Ce sont ajoutées à ces contraintes, celles liées à la nouvelle organisation territoriale de l'État, avec la fusion de plusieurs régions, les faisant passer de vingt-deux à treize en métropole.

Ceci devait conduire dans chacune des régions ayant changé de périmètre territorial à modifier les sta-

tuts des P.S.R. pour les adapter à cette nouvelle situation.

Malgré leur charge de travail, F.R.G.D.S. et F.Re.D.O.N. ont, en 2016, procédé à ces adaptations statutaires, et nombre des « nouveaux » P.S.R. ont déposé des dossiers de demande de reconnaissance comme A.S.R.

Il convient de souligner une certaine méconnaissance des Services de l'État sur les dispositions législatives et réglementaires concernant les A.S.R., certaines D.R.A.A.F. annonçant vouloir les constituer directement sous leur égide, d'autres négligeant les principes de leur composition ou de leur gouvernance,...

Il faut rappeler ici que les A.S.R. - comme les O.V.S. - sont une terminologie de reconnaissance d'organismes professionnels, et non la dénomination d'une structure, que sa composition autour d'un « *noyau dur* » majoritaire constitué des O.V.S. domaine animal et domaine végétal est prévue par la loi, ainsi que ses compétences et champs d'actions.

Dans chaque région, c'est aux O.V.S., et non à l'Administration, qu'il appartient de réunir l'ensemble des organisations qui interviennent dans le champ de l'action sanitaire et qui auront à préparer le Schéma Régional de Maîtrise des Dangers Sanitaires.

LA LOI NOTRE

Comme indiqué lors de la dernière Assemblée Générale, la Loi NOTRE a eu pour conséquence, outre le « remodelage » des régions, de modifier en profondeur les compétences des collectivités territoriales. Dans l'état actuel de la loi, les conseils départementaux ne sont plus en mesure d'intervenir pour soutenir et accompagner les efforts des éleveurs en matière de sécurité et de qualité sanitaire, même si elle les autorisait à main-



tenir pour 2017 les actions déjà engagées.

Dans l'économie générale du financement de l'action sanitaire en France, les actions conduites par les professionnels - et d'abord, les G.D.S. - dans la surveillance, la prévention et la lutte contre les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégorie complètent les mesures de surveillance, prévention et lutte contre les dangers sanitaires de première catégorie (réglementés par l'État). Aussi, les financements des collectivités territoriales relayant et appuyant ceux consentis par les éleveurs contribuent-ils au financement global du sanitaire en France, ce qui permet à l'État-hors financement de la lutte contre les crises sanitaires - d'être l'un des plus faibles contributeurs de l'Union au financement du sanitaire.

En interdisant aux Conseils Départementaux d'intervenir autrement qu'en subventionnant leur Laboratoire Vétérinaire, et alors que les conseils régionaux n'ont en la matière qu'une tradition restreinte d'intervention, la Loi NOTRe met ainsi en péril l'ensemble de l'équilibre financier de l'action sanitaire.

Les représentants des collectivités territoriales sont pleinement conscients de la problématique, et la plupart des Conseils Régionaux cherche les moyens politiques et juridiques pour permettre aux Conseils Départementaux de continuer d'intervenir ; dans leur très large majorité, ceux-ci ont réaffirmé, localement et nationale, leur volonté de poursuivre les partenariats avec les G.D.S.

L'urgence de la situation a conduit G.D.S. France à se mobiliser fortement sur ce dossier en 2016 comme il l'avait fait en 2015.

À plusieurs reprises, soit directement, soit par courrier, G.D.S. France a attiré l'attention du Ministre de l'Agriculture, de ses collaborateurs et de ses Services sur l'importance majeure de ce dos-



■ Rencontre avec l'A.D.F. : de g. à dr. : P. Martens, Fr. Sauvadet, D. Bussereau et M. Combes

sier. La Fédération est aussi intervenu auprès de Parlementaires afin qu'ils posent des questions orales ou écrites au Ministre. Hélas, dans ses réponses, celui-ci a, suivant les conclusions de ses services juridiques, présenté des positions de plus en plus restrictives.

Par ailleurs, G.D.S. France a engagé le dialogue avec les instances représentatives des collectivités territoriales.

Ainsi, le 20 septembre 2016, G.D.S. France a-t-il été auditionné par la Commission Agriculture de l'Association des Régions Françaises

LA COMMISSION APICOLE DE G.D.S. FRANCE

La commission apicole nationale est constituée : Elle complète l'organisation construite depuis 2013 au sein des F.R.G.D.S et au niveau des G.D.S. Elle témoigne de l'unité professionnelle désormais acquise.

Outre cette commission, G.D.S. France est également doté d'un Comité de Pilotage Stratégique Apicole. Force de proposition, ce comité de pilotage a pour objet de préparer la commission apicole. Sous l'impulsion de son Président, actions et stratégies retenues sont proposées en bureau puis soumises en Conseil d'administration.

Cœur de notre mission d'O.V.S. multi-espèces, un véritable projet sanitaire se construit :

- Par la réalisation de missions publiques en assumant par convention avec l'état des programmes régionaux de lutte
- Mais aussi par toutes les possibles extensions à des missions autres : Formation sur les dangers sanitaires, puis surveillance, prévention et lutte contre ces dangers sanitaires.

En parallèle, notre travail avec l'Administration est constant, illustré notamment par notre présence au Comité Experts Apicoles du C.N.O.P.S.A.V.

Des regrets sont exprimés par le réseau vis-à-vis du suivi des déclarations des ruchers que nous exerçons depuis 2011. Cette action de proximité, pour partie assumée par la D.G.AL, n'est plus pleinement conduite par notre famille professionnelle depuis 2016.



(A.R.F.) ; il est ressorti de cet échange, une diversité de positionnement des régions, selon leur lecture de la loi, une majorité de présents soulignant leur volonté de permettre, via un conventionnement avec les départements, la poursuite des financements locaux, même si rares furent celles prêtes à financer directement des projets sanitaires.

Par ailleurs, des échanges réguliers avec l'Association des Départements de France ont permis de faire le point et de coordonner les interventions respectives de chacune des structures. Le 10 octobre, a eu lieu une rencontre avec Dominique Bussereau, Président de l'A.D.F., François Sauvadet, Président du C.D. de Côte d'Or et leurs collaborateurs ; ils ont exprimé, au-delà des orientations des Conseils Départementaux, leur volonté commune d'une révision de la Loi qui devrait intervenir après les échéances électorales de 2017.

LES RESEAUX SANITAIRES

Autre dossier qui est, pour ainsi dire, au point mort : celui des réseaux de surveillance et prévention prévus à l'article L 201-10 du code rural et qui, avec les Plateformes d'Epidémiosurveillance (Animale, Végétale et Alimentaire), doivent constituer un pôle *Surveillance des Dangers Sanitaires*, à côté des pôles *Evaluation* (A.N.S.E.S.) et *Gestion* (l'État et ses partenaires).

Les missions que leur fixe la loi sont importantes :

- coordination de la surveillance et de la prévention des Dangers Sanitaires,
- gestion de dispositifs de surveillance épidémiologique,
- participation de droit à la Plateforme d'Epidémiosurveillance,
- mutualisation de coûts de l'épidémiosurveillance,

- capacité à élaborer des contrats et clauses types avec leurs partenaires,
- possibilité de percevoir une cotisation obligatoire avec généralisation du réseau,

pour ne citer que les principales.

Un important travail a été conduit par G.D.S. France en partenariat avec Coop de France sur ces sujets, avec la volonté de voir progresser ce dossier sur le plan réglementaire en même temps que la pérennisation de la Plateforme d'Epidémiosurveillance en Santé Animale.

Quelques échanges ont eu lieu en 2016 avec l'Administration sur le dossier, sans qu'il puisse être affirmé qu'un consensus a été trouvé.

Mais, de toute façon, les blocages sur la pérennisation de la Plateforme E.S.A. ont interdit, tout autant que la gestion des crises sanitaires et la mobilisation des Services, toute progression de ce dossier.





PLATEFORME E.S.A. : LA FRAGILISATION

La première partie de l'année aura été marquée par une intense activité destinée à définir les modalités de structuration de la Plateforme nationale d'Epidémiologie en Santé Animale (Plateforme E.S.A.) ; malheureusement, la seconde partie de 2016 aura vu des blocages dans le processus fragiliser la Plateforme.

Les travaux ont été conduits dans la perspective de la création d'un groupement d'intérêt public (G.I.P.), structure dont le principe avait été acté par l'État en 2015 et qui constitue une formule adaptée dans le cadre d'un partenariat public-privé.

L'objectif est de structurer la Plateforme tout en conservant au maximum les principaux facteurs de son succès :

- Une gouvernance partagée avec un nombre limité de membres ;
- Une structure souple à caractère opérationnel ;
- La définition de priorités ;
- Une structure ouverte impliquant l'ensemble des acteurs concernés ;
- Des travaux conduits avec pragmatisme et rigueur.

Le groupe de travail constitué de membres de la Plateforme a été chargé d'alimenter les réflexions de l'instance de gouvernance de la Plateforme, le Comité national d'épidémiologie en santé animale (C.N.E.S.A.). Ce groupe s'est réuni à neuf reprises entre les mois de janvier de septembre 2016. Sur la période, le C.N.E.S.A. a consacré deux réunions spécifiquement à ce sujet.

G.D.S. France a participé très activement aux travaux qui ont permis notamment :

- d'élaborer un projet de convention constitutive définissant les principes, objectifs et rôles de la future Plateforme E.S.A., les membres et instances du G.I.P., les rôles détaillés de chaque instance, de l'équipe de Direction et des membres, le processus de décision et les modalités de contribution des membres au fonctionnement de l'activité ;
- d'élaborer un projet de cahier des charges en matière de surveillance et de participation au G.I.P. pour les futurs réseaux sanitaires reconnus en application de l'article L. 201 10 du code rural ;
- de hiérarchiser les priorités d'action de la Plateforme pour les trois premières années d'activité et d'évaluer les moyens humains nécessaires correspondants ;
- d'identifier les différentes possibilités de participation des personnes mobilisées dans le cadre de l'activité.

Une réunion conclusive avait été fixée en septembre. Les Directeurs Généraux et les Présidents des structures membres devaient y valider le dispositif.

Peu de temps avant cette réunion la Direction générale de l'A.N.S.E.S. a indiqué au Directeur Général de l'Alimentation son refus de participer au G.I.P. La principale raison invoquée a été celle du risque de mise à mal de l'indépendance de l'Agence. L'A.N.S.E.S. s'est interrogée sur un travail collaboratif de surveillance dans une structure avec des partenaires privés, car des doutes pourraient être émis sur la sensibilité d'une surveillance exercée dans le cadre de travaux conduits avec les professionnels concernés. Par ailleurs, les modalités juridiques de participation de personnels de l'Agence au G.I.P. demandaient à être étudiées.

En ce qui concerne l'indépendance de l'A.N.S.E.S. Michel Combes a eu l'occasion d'indiquer à son Directeur Général que les premières victimes d'un défaut de surveillance étaient les éleveurs, comme le démontrent malheureusement les récentes crises. Ainsi, les éleveurs et leurs organisations sont-ils les premiers intéressés à améliorer la qualité de la surveillance comme le démontre l'implication notable de G.D.S. France et de Coop de France dans la Plateforme E.S.A.

Les activités de la Plateforme et la conduite des délégations



des prophylaxies bovines démontrent combien les marges d'amélioration de la qualité de la surveillance sont grandes. Il est tout à fait dommageable que le positionnement de l'A.N.S.E.S. fragilise très fortement un outil qui a fait ses preuves en termes d'amélioration opérationnelle de la surveillance.

A titre d'exemples, on peut citer parmi de nombreuses autres activités : les avancées majeures en matière de surveillance de la tuberculose dans la faune sauvage, la surveillance de la maladie de Schmallenberg, la publication régulière des résultats de surveillance (*Influenza* aviaire, F.C.O., dermatose nodulaire contagieuse, peste porcine africaine...) sur le Centre de ressources de la Plateforme et la dernière Journée Annuelle qui a rassemblé près de cent trente personnes.

Le Directeur Général de l'Alimentation a indiqué en conclusion de cette journée qu'une solution était à l'étude pour permettre de mobiliser d'autres structures, comme par exemple l'I.N.R.A., dans un cadre associant les Plateformes santé animale, santé végétale et sécurité sanitaire des aliments.

G.D.S. France a eu l'occasion de lui indiquer la nécessité de sécuriser à court terme la Plateforme E.S.A. sachant que toute solution permettant de la renforcer tout en lui gardant son caractère souple et opérationnel aura le soutien plein et entier de G.D.S. France.

LES THÉMATIQUES PHARES DE 2016

En 2016, le programme de travail de la Plateforme E.S.A. a porté sur seize thématiques sanitaires : Fièvre Catarrhale Ovine, *Influenza* aviaire, Tuberculose, *Sylvatub* (surveillance

de la Tuberculose dans la faune sauvage), Dermatose nodulaire contagieuse, Brucellose (surveillance programmée), Brucellose (Déclaration des avortements), Fièvre Q, O.M.A.R. (Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente), O.S.C.A.R. (Observatoire et Sui- vi des Causes d'Avortements chez les Ruminants), O.M.A.A. (l'Observatoire des Mortalités et des Alertes chez l'Abeille), *Aethina* et *varroa*, Schmallenberg, Resavip (Réseau natio-

nal de surveillance des virus *influenza* chez le porc), Faune sauvage et Veille Sanitaire Internationale.

On note la diversité des sujets portés par la Plateforme E.S.A, avec une cible pour les dangers sanitaires de 1^{re} catégorie à enjeux majeurs, et l'étude de nouvelles approches transversales à plusieurs dangers sanitaires (mutualisation), comme les dispositifs O.M.A.R. ou O.S.C.A.R.

GRUPE DE SUIVI « ABEILLES »

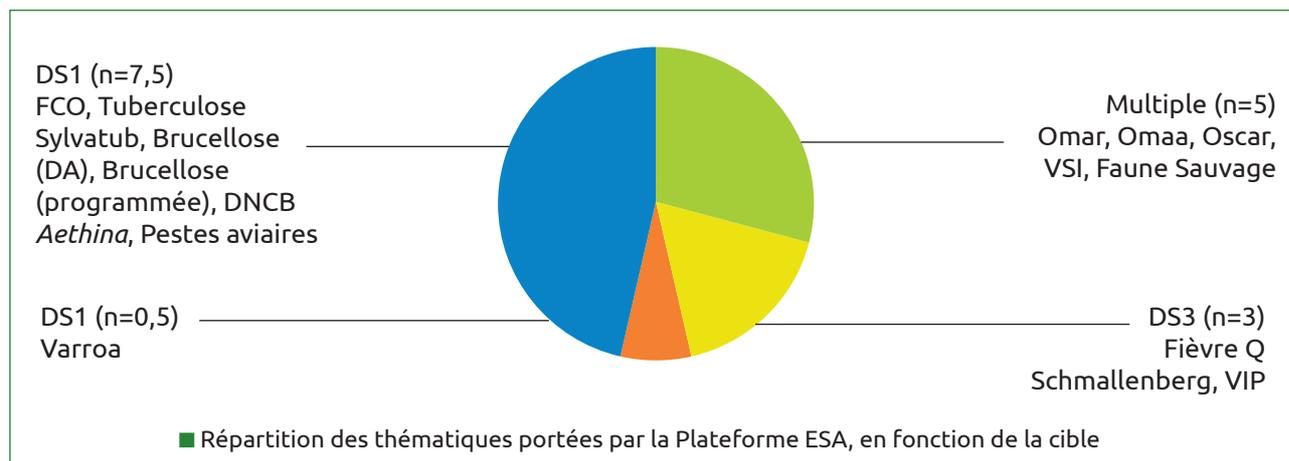
En 2016, trois thématiques ont été abordées dans le cadre du groupe de suivi « Abeilles » de la Plateforme E.S.A. :

- Celle sur la surveillance de *varroa destructor* : l'objectif sera de décrire dans le temps l'évolution de la pression parasitaire de ruchers, en fonction d'actions de lutte mises en œuvre. Cette surveillance n'indiquerait pas la prévalence de l'infestation sur un territoire, ni la prévalence en fonction de la mise en place ou non d'un plan de lutte collectif. Par contre, l'efficacité de certains parcours techniques dans des contextes variés serait appréhendée.
- Celle sur la surveillance de *Aethina tumida* : l'objectif sera de compléter la surveillance événementielle par une surveillance programmée vraisemblablement par un ciblage sur zones considérées « à risque » en France et D.O.M. -T.O.M. et en organisant cette surveillance chez des apiculteurs volontaires.
- Celle sur l'Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements chez l'Abeille domestique (observatoire O.M.A.A.). Cet observatoire vise à collecter les cas de mortalités ou d'affaiblissement des abeilles, en plus des données vis-à-vis des Dangers Sanitaires de Catégories 1 et des données relatives aux Intoxications déjà collectées par l'administration. L'État souhaite rendre au plus tôt opérationnel ce dispositif qui s'effectuerait via un guichet unique. 2017 et 2018 seront les années de test de ce dispositif, dispositif conduit sur 3 régions pilotes : Bretagne, Rhône-Alpes et Pays de Loire.

Les surveillances sont en cours d'élaboration et les mises en œuvre de ces 2 thématiques seront définies sur mars 2017 lors du comité d'experts apicoles du C.N.O.P.S.A.V.

G.D.S. France, associant les experts de notre réseau issus des régions Centre et Rhône-Alpes, apporte son appui à la D.G.A.L. qui pilote ces travaux.





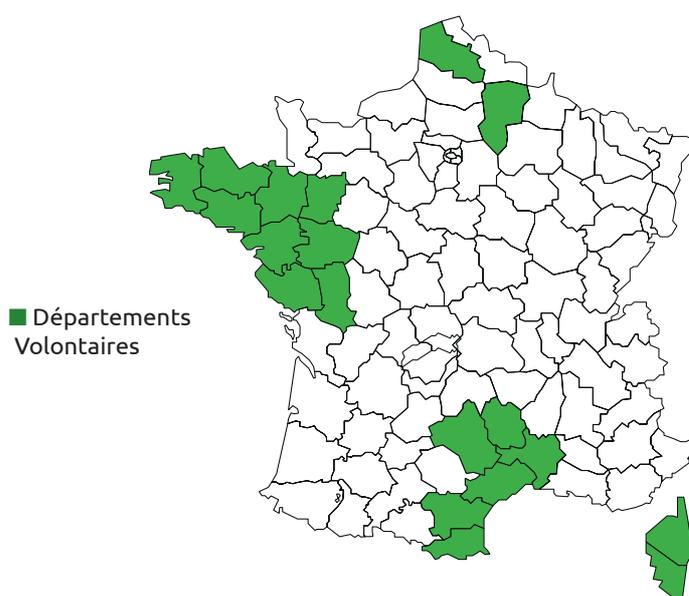
DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL DES AVORTEMENTS : MISE EN PLACE D'O.S.C.A.R.

L'Observatoire et suivi des causes d'avortements chez les ruminants (O.S.C.A.R.) est un dispositif qui vise à recueillir et valoriser les résultats de diagnostic différentiel des avortements (D.D.A.) entrepris selon ce protocole national. Sa finalité est d'améliorer la connaissance des causes infectieuses des avortements, ce qui devrait permettre d'adapter les mesures de diagnostic, de prévention, et de lutte contre ces maladies. Ce projet, animé par G.D.S. France, s'inscrit dans le cadre de la Plateforme E.S.A. Ce projet s'appuie sur des travaux, élaborés de manière multi-partenariale (pour les bovins par un groupe de travail animé par G.D.S. France, pour les petits ruminants par un groupe de travail animé par l'Institut de l'Élevage) qui ont permis d'élaborer des protocoles nationaux cohérents et harmonisés pour préciser l'origine des avortements dans l'éle-

vage et ainsi pouvoir apporter des solutions spécifiques adaptées. Ces protocoles ont été finalisés en février 2016..

Une large communication autour du dispositif O.S.C.A.R. a commencé à l'été 2016 et s'est poursuivie par le recrutement de départements ou régions volontaires pour participer au dispositif, la conception des outils de communication/information pour les différents acteurs du sanitaire (laboratoires, vétérinaires, éleveurs) et l'élaboration d'un mécanisme d'appui à la logistique (boîte de prélèvements, fiche de commémoratifs).

Toutes les informations liées au diagnostic différentiel des avortements (protocoles, informations sur les maladies ou les techniques de prélèvement, témoignages ...) sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.observatoire-oscar.fr/>



■ Départements impliqués dans le dispositif O.S.C.A.R. (en date du 18/02/2017)



O.M.A.R. : UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DE LA SANTÉ ANIMALE PUBLIQUE ET PRIVÉE

Le réseau des G.D.S. participe à l'élaboration et à l'utilisation d'une palette d'outils d'intérêt pour les différents acteurs de la santé animale.

L'Observatoire de la mortalité des animaux de rente (O.M.A.R.) valorise les données de mortalité, pour le moment dans l'espèce bovine.

Les G.D.S. des cinq départements pilotes (Corrèze, Côte d'Armor, Puy de Dôme, Yonne et Vosges) ont été et continuent d'être impliqués dans l'élaboration et le test des différents outils. Au niveau national G.D.S. France co-anime le dispositif avec l'A.N.S.E.S. Lyon.

Poursuite, amélioration et diffusion des outils déjà élaborés

Les départements pilotes ont poursuivi au cours de la campagne 2015-2016 l'utilisation des différents outils déjà élaborés :

- Le bilan de mortalité par élevage décrit de manière détaillée la mortalité de chaque élevage au cours des quatre dernières campagnes et la compare aux élevages de même catégorie. Son objectif : être un support de dialogue et de conseil au niveau individuel entre l'éleveur et ses conseillers.
- Le classement départemental situe la mortalité de chaque élevage par rapport à celle des autres élevages du département et au niveau national. Par des systèmes de filtres, il permet de cibler selon différents critères des élevages qui pourraient nécessiter une action (sensibilisation, proposition d'audit pour les acteurs techniques ou inspection au titre de la protection animale pour les D.D.(C.S.)P.P.).
- Le bilan départemental de mortalité décrit la situation de chaque département en matière de mortalité, et la compare au niveau national.

Le test favorable de ces outils a permis de valider le déploiement de deux d'entre eux à l'échelle de l'ensemble des départements métropolitains.

Il s'agit, en premier lieu, du bilan départemental à destination des échelons régionaux et départementaux de l'Administration, du réseau des G.D.S. et des G.T.V. Ce bilan permet de sensibiliser les acteurs, et sert de support à la décision de mise en œuvre et à l'évaluation d'éventuelles actions collectives en vue de réduire la mortalité dans les élevages. Le classement départemental est, quant à lui, diffusé à l'ensemble D.D.(C.S.)P.P. pour l'aide

à la programmation des inspections en matière de bien-être animal.

En 2016, un problème de transmission par la D.G.AL. des données de la B.D.N.I. a retardé le traitement des données nécessaires à la production des outils concernant les données de la campagne 2015-2016 et qui devaient être mis à disposition en septembre 2016. En vue du déploiement national du bilan départemental, G.D.S. France a élaboré, en lien avec la cellule d'animation, des éléments de communication génériques (diaporama, article de journal) afin d'aider les départements à valoriser les données de ce bilan.

La D.G.AL. a animé, en parallèle, un groupe de D.D.(C.S.)P.P. afin d'améliorer le classement départemental, en faciliter l'exploitation et élaborer un guide d'utilisation à destination des D.D.(C.S.)P.P. dans le cadre d'un usage pour la priorisation des contrôles. Le déploiement des deux outils (bilan départemental et classement) a eu lieu début 2017 et a demandé en amont un fort investissement pour une réalisation dans de bonnes conditions.

Une communication renforcée

Au cours de l'année 2016 un renforcement de la communication sur les travaux menés dans le cadre d'O.M.A.R. a été opéré. Le dispositif a été présenté en février dans le cadre d'une réunion sur le plan d'action gouvernemental en faveur du bien-être animal et en mai aux journées nationales des G.T.V. Une fiche de présentation du dispositif a été élaborée et envoyée en juin aux échelons régionaux et départementaux de l'Administration, du réseau des G.D.S. et des G.T.V.. Une présentation a également été faite lors de la journée annuelle de la Plateforme E.S.A. en novembre.

Le dispositif de surveillance syndromique : les travaux sur l'alerte collective

Parallèlement, l'élaboration de l'outil d'alerte collective a été poursuivie. Cet outil a pour objectif principal d'identifier en temps quasi réel toute surmortalité inattendue dans une zone géographique. Il s'agit notamment de pouvoir détecter précocement l'émergence ou la réémergence d'un danger sanitaire de première catégorie ou exotique qui se traduirait par une augmentation de la mortalité. L'élaboration d'un tel outil est complexe. Il est en effet indispensable de le calibrer pour être à la fois suffisamment sensible (pour donner précocement l'alarme) mais aussi suffisamment spécifique (pour ne pas trop souvent sonner l'alarme à tort).



UN DISPOSITIF INNOVANT AU SERVICE DE LA SANTÉ ANIMALE PUBLIQUE ET PRIVÉE

L'élaboration de ce dispositif a ainsi demandé un investissement méthodologique très important de la part de l'A.N.S.E.S. Lyon. Il s'est agi en premier lieu de proposer les méthodes statistiques qui apparaissent les plus adaptées pour traiter les données. Il faut également :

- élaborer les outils informatiques d'automatisation des différentes étapes de préparation et de traitement des données ;
- concevoir, et automatiser la production et la transmission des rapports d'alarme ;
- concevoir les outils d'aide à la conduite des investigations ;
- concevoir et automatiser l'outil pour les retours des retours d'investigation des alarmes
- concevoir et automatiser l'analyse des retours d'information.

Une proportion importante de ces travaux a été conduite en 2016.

Par ailleurs, dans la mesure où l'objectif premier est d'investiguer le risque d'apparition d'un danger sanitaire de première catégorie ou d'une émergence, la question de l'assise réglementaire du dispositif est posée. La D.G.AL. en étudie les différentes possibilités.

Une des possibilités pourrait être la prise d'un arrêté ministériel se basant sur les textes en vigueur et s'appliquant dans un premier temps uniquement dans les départements pilotes, à l'image de ce qui avait été fait pour l'étude fièvre Q.

Après investigation conduite à l'échelon local (département avec appui de la région), il pourra être nécessaire de conduire une investigation en élevage. Il est envisagé de mandater à cet effet un vétérinaire formé, accompagné, si possible, du vétérinaire sanitaire de l'exploitation. Si les investigations en élevage ne conduisent pas à suspecter un danger sanitaire de première catégorie ou une émergence, les éventuelles recherches complémentaires utiles ressortiront d'une démarche privée à conduire dans un cadre individuel ou collectif.

Les modalités de financement du dispositif sont en cours d'étude à la D.G.AL. Dans l'attente des arbitrages à réaliser au sein de l'État, une phase test de l'alerte collective sera lancée en 2017 dans les départements pilotes, sans support réglementaire, et sans moyens humains et financiers dédiés donc sans investigation terrain. Il s'agira d'étudier les rapports d'alarme pour évaluer la significativité des alarmes et la proportion d'entre elles qui auraient

nécessité la conduite d'une investigation sur le terrain. Ceci aidera à calibrer l'outil d'alerte collectif mais également d'évaluer les moyens humains et financiers nécessaires localement.

O.M.A.R. permet de répondre à des sollicitations du terrain

Enfin, O.M.A.R. a été sollicité fin 2016 par les éleveurs et Interbev suite à l'observation depuis l'été 2016 d'une augmentation des tonnages d'animaux équarris, particulièrement en ce qui concerne les animaux de six à vingt-quatre mois. Une série d'études ont immédiatement été engagés de façon à objectiver, décrire et analyser le phénomène. Les premiers résultats sont été mis à disposition en janvier 2017 et un suivi mensuel sera réalisé.

Un dispositif innovant à différents titres.

O.M.A.R. est construit pour et avec les usagers de la surveillance. Il associe de façon complémentaire les acteurs opérationnels et les compétences de la recherche. Il est notamment le creuset d'élaboration du premier dispositif de surveillance dite « syndromique » qui sera mis en place dans notre pays. La surveillance « syndromique » est non spécifique (pas de recherche d'une maladie en particulier) et s'appuie sur la détection de signaux (en l'occurrence des augmentations de la mortalité) qui pourraient être le signe de la présence et de l'extension d'une maladie, notamment exotique ou/et émergente. De plus, ce dispositif permet de conduire de façon cohérente des actions de nature collective (comme la surveillance syndromique) et de nature individuelle (comme le bilan de mortalité par élevage).

L'ensemble de ces éléments illustre ainsi parfaitement le mode de fonctionnement original et la performance de la Plateforme E.S.A.





VEILLE INTERNATIONALE

Un outil devenu indispensable pour l'identification, le suivi et l'analyse de signaux relatifs aux dangers sanitaires menaçant le territoire français en santé animale

La mission de la Veille Sanitaire International (V.S.I.) est d'identifier, suivre et analyser les signaux des dangers en santé animale menaçant l'ensemble du territoire français, pour produire des informations sanitaires à des fins d'évaluation du risque d'une part, et de gestion du risque d'autre part.

La V.S.I. est fondée sur la détection et l'interprétation d'événements inhabituels au niveau international présentant un caractère diffusif et menaçant à terme la santé animale et la santé humaine (pour les dangers sanitaires zoonotiques) en France et en Europe. Les sources d'information peuvent être officielles (et sont dans ce cas généralement structurées), comme par exemple les notifications faites aux systèmes d'information WAHIS de l'Organisation mondiale de la santé animale (O.I.E.) ou A.D.N.S. de la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne. Elles peuvent également être non officielles et sont alors généralement non structurées : informations non vérifiées provenant des médias, dépêches publiées sur l'Internet, publications scientifiques, listes de diffusion d'informations sanitaires (ex. : Promed-mail).

Au cours de l'année 2016, la V.S.I. a produit quatre-vingt-quinze productions sanitaires

La plupart de ces productions ont concerné des émergences survenues dans des États membres ou associés à l'Union européenne (U.E.). A ce titre, la source d'information la plus précise, structurée et représentative de la situation est le système d'information A.D.N.S.

En vue de valoriser les données A.D.N.S., la V.S.I. a développé des algorithmes permettant d'extraire des informations en temps réel à partir des mails d'alerte A.D.N.S. pour produire automatiquement des graphiques, des cartes et des vidéos qui permettent de représenter de manière synthétique les données. A titre d'exemple, la V.S.I. a produit une description de l'expansion de l'épizootie de D.N.C.B. dans l'Union depuis son introduction en Turquie. Ces données ont permis par ailleurs de calculer une vitesse d'avancée du front de l'épizootie, à l'aide d'un modèle développé en collaboration avec le Cirad. Ce travail sur la D.N.C.B. a fait l'objet d'un article dans le Bulletin épidémiologique A.N.S.E.S. – D.G.A.L. : <http://bulletinepidemiologique.mag.anses.fr/sites/default/files/M-075%2016%202011%2003%20DNC.pdf>

F.C.O.

Suite à la résurgence du sérotype 8 de F.C.O. en France métropolitaine, le groupe de suivi a fourni un travail conséquent pour répondre aux demandes du C.N.O.P.S.A.V. et proposer des dispositifs de surveillance répondant à divers objectifs.

Il s'agissait en effet de proposer des dispositifs permettant de :

- Suivre l'avancée du front de la maladie ;
- Garantir le caractère réellement indemne de la zone indemne ;
- Caractériser la circulation virale en zone réglementée ;
- Déclarer des zones saisonnièrement indemnes ;

Répondre aux exigences du protocole d'accord franco-espagnol ;

- Démontrer l'absence d'autres sérotypes.

Plusieurs dispositifs ont ainsi été mis en œuvre, des enquêtes sérologiques nationales ponctuelles, pour estimer l'étendue de la maladie, des prélèvements mensuels d'élevages sentinelles, des enquêtes saisonnières, une surveillance événementielle. Tous ces dispositifs ont été régulièrement adaptés à la situation épidémiologique évolutive. Ils ont permis de garantir la fiabilité de la zone indemne et d'alléger les contraintes pesant sur les zones réglementées en période hivernale. Les données produites ont également permis de suivre l'évolution de l'intensité de circulation virale



SURVEILLANCE DU VIRUS SCHMALLEMBERG

La surveillance événementielle des formes congénitales de l'infection par le virus Schmallenberg (« S.B.V. congénital ») a été initiée en France par la D.G.Al. au début de janvier 2012, dans le cadre de la Plateforme E.S.A. Le virus a été rapidement détecté sur des veaux, des agneaux et des chevreaux malformés, révélant ainsi des contaminations ayant eu lieu pendant la période d'activité des vecteurs (du genre *Culicoides*) au cours de l'été et l'automne 2011.

La surveillance a été poursuivie les années suivantes, animée à partir de septembre 2012 par G.D.S. France. Elle a permis de montrer que le virus avait circulé massivement en 2011 et 2012, puis de façon moins intense à partir de 2013, probablement grâce à la proportion importante d'animaux infectés en 2011 et 2012.

Depuis 2015, le dispositif de surveillance s'appuie sur un réseau de vétérinaires sentinelles, à raison d'un vétérinaire sentinelle par (ancienne) région de France métropolitaine. Ce dispositif de surveillance avait pour objectif d'identifier une augmentation

massive de la survenue de cas cliniques congénitaux sur le territoire.

Les résultats de surveillance pour la saison 2015/2016 indiquent que le virus a continué de circuler à faible intensité en France en 2015 (entraînant la naissance de nouveau-nés malformés entre l'automne 2015 et le printemps 2016), probablement sur une grande partie du territoire métropolitain. En effet, au bilan de la saison 2015/2016 (durant la période septembre 2015 - août 2016), seuls treize foyers cliniques ont été rapportés par les vétérinaires sentinelles dans sept (anciennes) régions.

Depuis début septembre 2016, vingt-neuf foyers cliniques ont déjà été enregistrés par les vétérinaires sentinelles (bilan en date du 08 février 2017). On peut émettre raisonnablement l'hypothèse que le virus circule de façon plus intense que la saison précédente. Cette hypothèse est confortée par le nombre important de remontées d'information spontanées de G.D.S. rapportant des foyers cliniques de S.B.V. congénital dans leur département ou région.

RESAVIP

Depuis 2011, la France mène une surveillance des virus influenza de type A circulant chez le Porc (V.I.P.) grâce au dispositif Résavip. Ce dispositif a la particularité d'être un réseau de surveillance d'un danger sanitaire non réglementé organisé au niveau national, piloté par Coop de France et auquel participe G.D.S. France. La Plateforme E.S.A. apporte un appui scientifique et technique à Résavip via son groupe de suivi V.I.P., groupe de suivi auquel participe également G.D.S. France.

Le déploiement opérationnel du réseau se situe au niveau régional où il est coordonné par un animateur issu du secteur coopératif ou des G.D.S., qui gère une base de données et les kits de prélèvements en lien avec le Service Régional de l'Alimentation (S.R.Al.) et l'un des laboratoires d'analyses vétérinaires agréés par la D.G.Al. pour le diagnostic des virus *influenza* A chez le Porc. Il distribue ces kits à des vétérinaires volontaires ayant recueilli l'accord de l'éleveur pour investiguer des suspicions de grippe. L'anonymat des élevages est préservé et ne pourra être levé par la D.G.Al. qu'en cas de découverte d'une souche d'intérêt majeure

pour la santé animale ou la santé publique. Jusqu'à présent ce cas de figure ne s'est jamais présenté.

Cette surveillance événementielle (passive) montre que, comme les années précédentes, des syndromes grippaux ont lieu dans tous les types d'élevage et atteignent toutes les catégories d'animaux, quel que soit leur stade physiologique. Une large majorité des animaux prélevés sont des porcs en croissance d'élevages naisseurs-engraisseurs. Les Virus *Influenza* Porcins principalement identifiés en 2016 sont les virus H1_{av}N1 et H1_{hu}N2. Le H1_{av}N1 semble circuler sur tout le territoire, tandis que le H1_{hu}N2 semble affecter plutôt les élevages de l'Ouest. Les autres virus européens (H3N2 et H1N1pdm) ainsi que des virus réassortants (issus de mélange entre virus préexistants) et des mélanges viraux ont été détectés de façon sporadique. La détection de mélanges viraux illustre le phénomène de co-infection virale qui pourrait être à l'origine de l'émergence d'une nouvelle souche.

La surveillance continue des V.I.P. en France métropolitaine devrait permettre de suivre l'apparition d'une telle émergence ce qui démontre, s'il le fallait, la pertinence de Résavip.



TUBERCULOSE BOVINE : UNE SITUATION STABILISÉE

En date du 6 décembre 2016, la France comptait soixante-dix-huit foyers de tuberculose bovine. La situation épidémiologique est stable depuis plusieurs années et la France reste donc, cette année encore, officiellement indemne de tuberculose bovine.

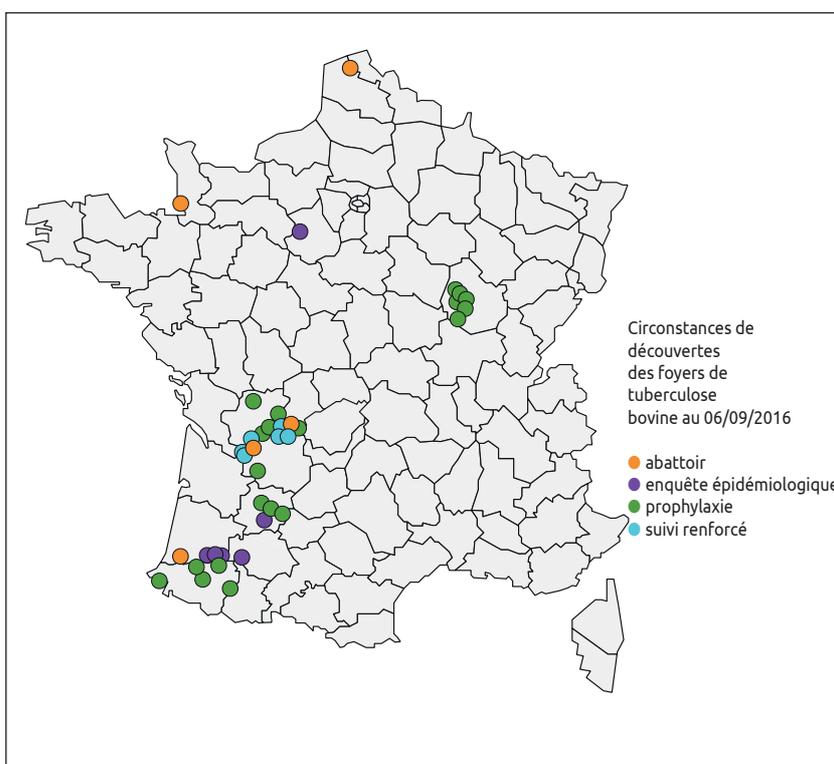
SITUATION SANITAIRE

La situation semble maîtrisée dans les Ardennes, des foyers résiduels sont tenaces en Côte d'Or, affectant plusieurs fois de suite les mêmes cheptels. En revanche la situation reste préoccupante en région Aquitaine et en Corse, avec une extension des zones concernées par les foyers de tuberculose bovine (cf. Carte 1 et tableau 1).

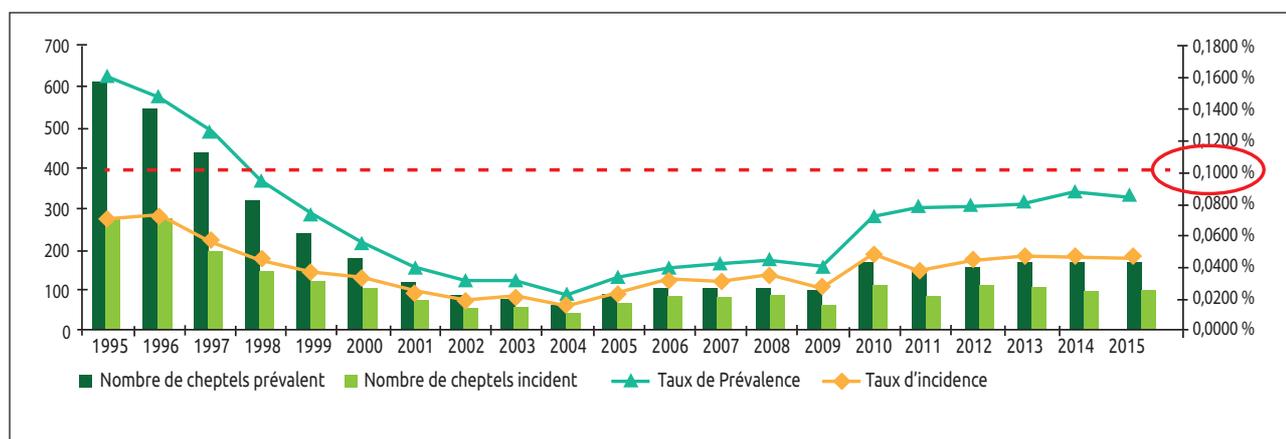
LES TESTS DE DÉPISTAGE

Mesure du pli de peau

Il arrive que des vétérinaires ne lisent au cutimètre l'épaisseur de la réaction à l'intradermotuberculation que lorsque l'animal réagit. Ils estiment alors la valeur de référence de l'épaisseur normale de la peau (mesure réglementaire à J0 non faite dans ce cas) par la mesure du pli de peau de l'autre côté de l'encolure ou en avant du site d'injection.



■ Carte 1 : situation de la tuberculose bovine en France en 2016 (source : D.G.AL.)





Une étude a objectivé cette pratique en mesurant les épaisseurs de pli de peau sur 475 bovins de race allaitante et 500 bovins de race laitière, sur les trois sites (site d'injection, site témoin en avant de l'injection et site symétrique de l'autre côté de l'encolure). Elle révèle que les épaisseurs mesurées des plis de peau au site d'injection et en avant du site sont significativement différentes (en moyenne de 0,7 mm pour les allaitantes, et 0,3 mm pour les laitières), et modifient le résultat du test en minorant la taille mesurée de la réaction allergique. Des bovins peuvent alors être classés négatifs à tort (et d'autres positifs à tort).

En conséquence, seule la lecture réglementaire de la réaction à l'intradermotuberculination (lecture au cutimètre à J0 et à J3 du pli de peau au site d'injection) permet de réaliser un dépistage en accord avec les objectifs de surveillance, de prévention et de lutte contre la tuberculose bovine.

Pour permettre la bonne réalisation de cette prophylaxie, il est indispensable que les bovins soient correctement contenus et que le vétérinaire puisse compter sur l'aide de l'éleveur pour la réalisation pratique de la prophylaxie.

Interféron gamma

Plusieurs G.D.S. et éleveurs se sont impliqués, lors des campagnes de prophylaxie 2013-2014 et 2014-2015, dans la mise en œuvre d'un protocole expérimental visant à objectiver la sensibilité du dosage de l'interféron gamma à J3 (INF-J3), en comparaison à la sensibilité du recontrôle en intradermotuberculination à J42 (IDC-J42) en cas de réaction non négative au dépistage de la tuberculose bovine. L'objectif est de réduire les temps de blocage des cheptels en ayant recours au test INF-J3 sans attendre les 42 jours réglementaires pour le recontrôle IDC-J42. Cela suppose, au préalable, une reconnaissance européenne du test en question.

Un dispositif d'indemnisation des éleveurs impliqués a pu être déployé via une convention entre G.D.S. France et la D.G.A.L., sur fonds de l'État.

Les résultats portent sur deux mille huit cent cinquante et un bovins réagissant (I.D.S. positive ou I.D.C. douteuse), dont quarante étaient effectivement infectés. La concordance entre les deux tests (INF-J3 et I.D.C.-J42) était de 40%. Parmi les bovins infectés, vingt-deux présentaient un résultat négatif à l'I.D.C.-J42, soit 58% ! L'exploitation des résultats montre que le test INF-J3 est plus sensible que le test I.D.C.-J42, mais aussi moins spécifique. L'INF-J3 pourrait ainsi être utilisé en lieu et place de l'I.D.C.-J42 pour les bovins non-négatifs à l'intradermotuberculination, réduisant les durées de blocage.

Il reste maintenant à obtenir la reconnaissance et l'inscription, dans les textes européens, de cette méthode franco-française.

SITUATION SANITAIRE DANS LA FAUNE SAUVAGE

Le dispositif de surveillance de la tuberculose bovine dans la faune sauvage, Sylvatub, se décline en trois niveaux de surveillance, révisés lors des réunions du comité de pilotage. Celui de mai 2016 a acté plusieurs changements, motivés par l'évolution du contexte épidémiologique. La carte 2 représente les zones concernées par les niveaux 2 (en orange) et 3 (en rouge) du dispositif de surveillance, elle est issue de l'instruction du 22 juillet 2016 et fait suite aux changements actés en comité de pilotage. La déclinaison locale pour la mise en œuvre du dispositif de surveillance est discutée dans le cadre du groupe de suivi de la plateforme, auquel G.D.S. France participe activement. Le tableau 2 résume la déclinaison des modalités de surveillance selon les niveaux 1, 2 ou 3 dont sont qualifiés les départements. Pour la saison 2015-2016, les ré-

sultats de la surveillance sont les suivants :

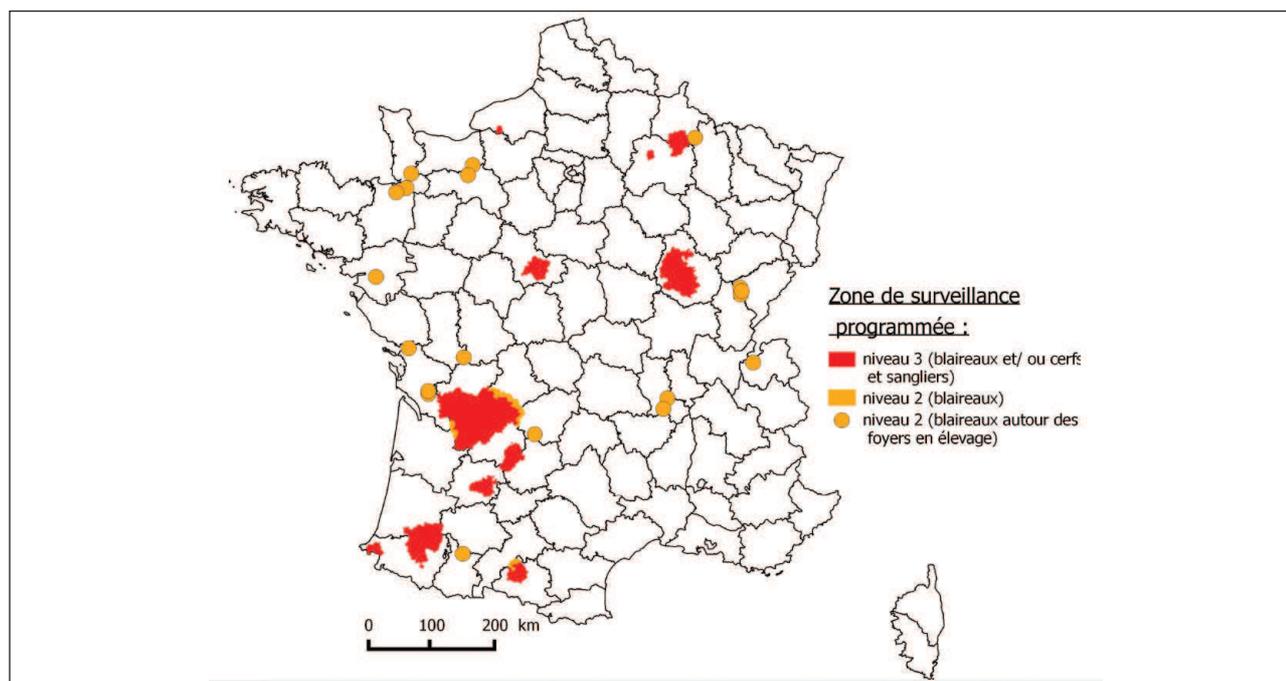
- Vingt-sept sangliers trouvés infectés sur mille six cent vingt-quatre analysés en surveillance programmée, aucun sanglier infecté sur soixante-huit signalés par les chasseurs (surveillance événementielle) ;
- deux chevreuils infectés sur cinquante-deux signalés par les chasseurs (pas de surveillance programmée) ;
- un cerf infecté sur douze signalés par les chasseurs et aucun cerf infecté sur cent vingt-sept cerfs analysés en surveillance programmée ;
- vingt-deux blaireaux infectés sur cinq cent cinquante-deux trouvés morts et analysés (surveillance événementielle) et soixante-quinze blaireaux infectés sur deux mille cent vingt-sept piégés et analysés (surveillance programmée).

Un bilan pour la période 2011 – 2015 est présenté dans le tableau 3, la figure 1 et la carte 3.

Attendu de longue date par les éleveurs et appelé par G.D.S. France, un arrêté ministériel est paru le 07 décembre 2016 concernant les mesures obligatoires de prévention, de surveillance et de lutte contre la tuberculose dans la faune sauvage.

Il définit les espèces concernées et les mesures spécifiques en cas de détection de tuberculose : optimiser les pratiques de chasse pour limiter les risques de diffusion (comme par exemple l'élimination des viscères), éviter les facteurs de regroupement d'animaux sensibles (augmentation et réalisation des tableaux de chasse, battue administrative, interdiction de lâcher de gibier, restriction d'agraine), etc.

Des mesures de surveillance peuvent être rendues obligatoires dans les élevages de gibier et de ruminants et dans les populations d'espèces sensibles chassées. Un programme sanitaire de prévention des risques de transmission dans les espèces sauvages doit être défini et présenté au Préfet.



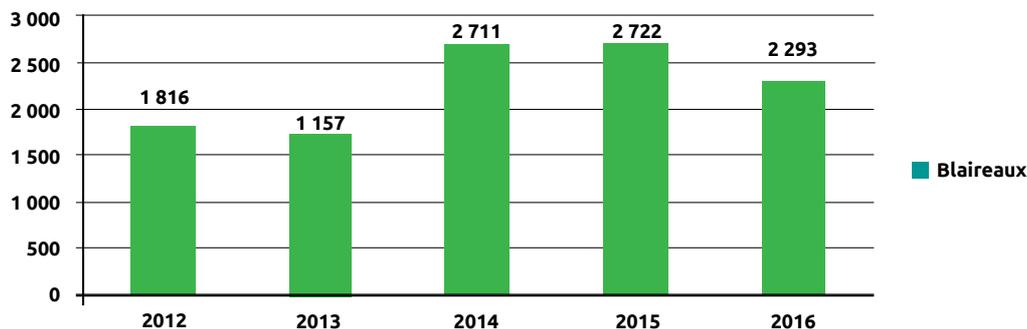
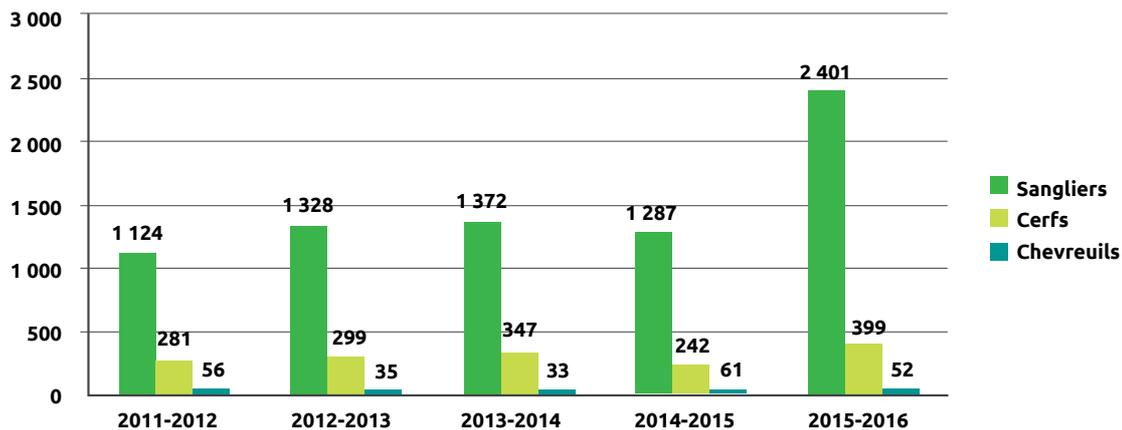
■ Carte 2 : zones de surveillance programmée du dispositif Sylvatub, (source : Note de service D.G.AL./SDSPA/2016-598 22/07/2016).

Type de surveillance	Modalités de surveillance	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Événementielle	Surveillance de lésions évocatrices de tuberculose chez les cervidés et sangliers lors de l'examen de carcasse dans le cadre d'une pratique de chasse habituelle	●	●	●
	Surveillance de lésions évocatrices de tuberculose chez les sangliers, cervidés et blaireaux prélevés dans le cadre du réseau SAGIR (animaux morts ou mourants) dans son fonctionnement normal	●	●	●
Événementielle renforcée	Surveillance des cerfs, sangliers et blaireaux dans le cadre d'un renforcement du réseau SAGIR Surveillance de la tuberculose sur les cadavres de blaireaux signalés sur les routes		● ●	● ●
Programmée	Surveillance de la tuberculose chez les blaireaux piégés en zone à risque (sur échantillonnage) Surveillance de la tuberculose sur les cerfs et les sangliers tués à la chasse (sur échantillonnage)		●	● ●

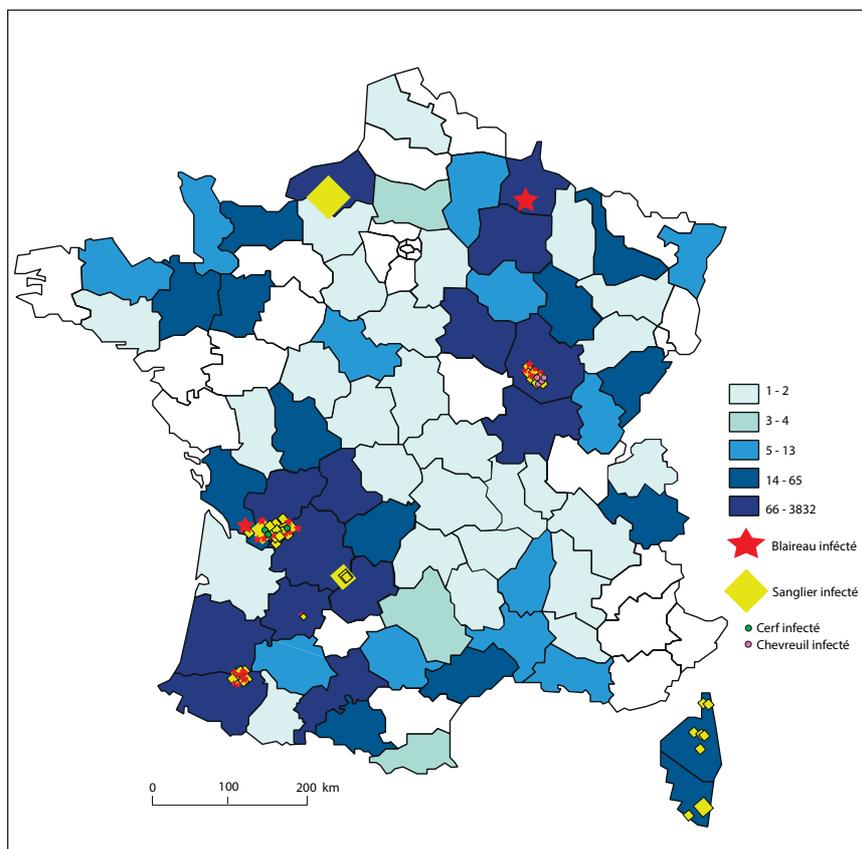
■ Tableau 2 : Modalités de surveillance en fonction des niveaux de surveillance (NS 2013-8129 du 29/07/2013)

Surveillance	Espèces	Cerfs	Chevreaux	Sangliers	
Événementielle	Nombre d'animaux collectés	69	120	190	1 224
	Nombre d'animaux infectés	0	3	26	48
Programmée	Nombre d'animaux collectés	787	3	7 188	7 537
	Nombre d'animaux infectés	4	0	115	245

■ Tableau 3 : Résultats du dispositif Sylvatub de 2011 à 2015 (source : Sylvatub).



■ Figure 1 : Évolution du nombre d'animaux autopsiés ou analysés 2011 - 2016 (source : Sylvatub)



■ Carte 3 : Localisation des animaux sauvages analysés et infectés pour la période 2011-2015 (source : Sylvatub).







F.C.O. : L'ÉPIZOOTIE N'EST PAS ENDIGUÉE

Entre août 2015 et novembre 2016, 731 élevages ont été déclarés infectés par le virus F.C.O. de sérotype 8, avec une forte augmentation de la circulation virale à partir de septembre 2016. En 2016, c'est encore le bassin allaitant qui est fortement touché, mais la maladie continue de s'étendre.

Bien que réapparu en septembre 2015, la pénurie de vaccins contre le sérotype 8 de la F.C.O. a occupé une grande partie de l'année 2016.

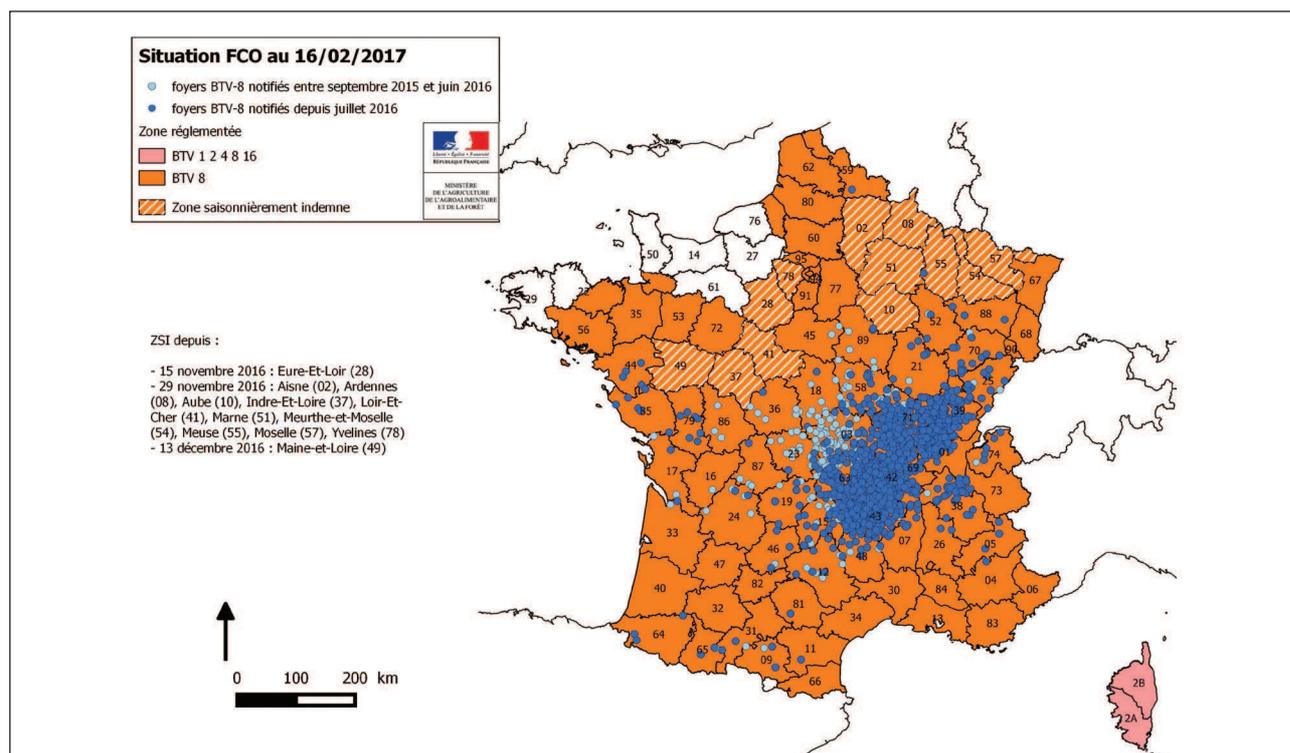
Passés la première phase d'urgence et le refus de la part des éleveurs d'une campagne de vaccination obligatoire, il a en effet fallu œuvrer pour que les précieuses doses de vaccin disponibles soient orientées vers les besoins prioritaires. Plusieurs C.N.O.P.S.A.V. dédiés à la F.C.O. ont permis à G.D.S. France de porter sa position sur

la stratégie vaccinale et d'orienter prioritairement le vaccin disponible vers les broutards et les outils génétiques collectifs puis les élevages laitiers, et de fixer temporairement des quotas par catégorie d'animaux.

Une fois ces besoins couverts, et au fur et à mesure de la livraison de petits stocks de vaccins, G.D.S. France a centralisé une à deux fois par mois et ce, jusqu'en juin 2016, les commandes enregistrées par les G.D.S. afin de garantir une distribution efficace des doses disponibles. Ce

système est en outre le seul à avoir permis d'estimer les besoins au plus juste. Cependant, les taux de vaccination sont restés jusqu'à présent relativement faibles.

Une communication incitant les éleveurs à vacciner leurs animaux a d'ailleurs eu lieu à plusieurs reprises, associant les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires. Le dernier courrier, envoyé en décembre 2016, semble avoir porté ses fruits puisqu'on enregistre une hausse consécutive des commandes.





D'autres éléments de communication à destination des éleveurs ont également été produits par G.D.S. France, notamment pour expliquer les modalités de surveillance hivernale et préciser les critères de choix des animaux dont les prélèvements de prophylaxie devaient être analysés (bovins âgés de 24 à 36 mois, non vaccinés et devant être présents dans l'exploitation pour un deuxième prélèvement après 3 semaines).

Les éventuelles conséquences liées à cette surveillance des mises de cheptels sous A.P.M.S. étaient également expliquées. A ce sujet, G.D.S. France a formellement sollicité la D.G.AL. afin que les éleveurs sentinelles puissent être accompagnés en cas de blocage. Finalement, c'est un dispositif d'indemnisation forfaitaire de tout éleveur, à hauteur de 200 euros cofinancés par la D.G.AL. et le F.M.G.D.S., qui a été conclu. Début 2017, G.D.S. France est toujours

dans l'attente de la signature de cette convention, signature nécessaire au déploiement du dispositif.

La communication envers le réseau a également été abondante, diffusant les informations sur la situation sanitaire, rappelant l'importance de déclarer les suspicions cliniques, expliquant les nombreuses modifications des instructions (police sanitaire, surveillance, vaccination), relatant le niveau des stocks de vaccins et les livraisons prévisionnelles, les modalités de surveillance, les négociations en cours avec nos partenaires commerciaux, etc.

Les négociations des Autorités françaises avec les Services Vétérinaires d'autres États Membres (Espagne, Italie, Belgique et Luxembourg) ou Tiers (Maroc, Algérie, Turquie) ont été suivies et questionnées très régulièrement par G.D.S. France, notamment à l'occasion des C.N.O.P.S.A.V.

Enfin, G.D.S. France a alerté la D.G.AL. sur l'absence importante de contrôle, par les D.D.c.s.P.P., du respect des conditions fixées par instruction pour les mouvements d'animaux de la zone réglementée vers la zone indemne, demandant à ce sujet que des conventions entre la D.D.c.s.P.P. et le G.D.S. soient signées lorsque ce dernier s'implique dans la réalisation de ces contrôles.

En Corse, la déclaration d'un foyer de B.T.V. 4, en décembre 2016 suite à une suspicion clinique sur un cheptel mixte ovins-caprins, n'a pas modifié les modalités de gestion car l'île était déjà en territoire réglementé vis à vis de ce sérotype. La vaccination y avait été rendue obligatoire, financée par l'État, à la suite de la demande du C.R.O.P.S.A.V. Corse. Les arrêtés encadrant et permettant le financement de la vaccination ont été signés le 15 septembre 2016, mais les vaccins étaient disponibles dès le 10 mai 2016.



AQUACULTURE : PROGRAMME NATIONAL D'ÉRADICATION ET SURVEILLANCE

Afin de poursuivre la dynamique du « *Plan santé des poissons 2020* » (initiée par un rapport du C.G.A.A.E.R. en 2013), les acteurs aquacoles et l'État se sont retrouvés autour de la recommandation n°10 : « *avoir en perspective l'obtention d'un statut indemne national pour les maladies de première catégorie, mais en progressant par étapes en tenant compte de la faisabilité et du rapport coût-bénéfice* ». Cette recommandation est incluse dans l'axe 3 « *Sécurisation d'un haut niveau sanitaire* » de ce plan.

Grâce aux réflexions des acteurs aquacoles, ce projet ambitieux et fédérateur s'est concrétisé en 2016 par l'élaboration d'un Programme National d'Éradication et de Surveillance (P.N.E.S.) de la Nécrose Hématopoiétique Infectieuse (N.H.I.) et de la Septicémie Hémmorragique Virale (S.H.V.). Il vise à éradiquer ces deux dangers sanitaires endémiques de première catégorie et de qualifier les zones non indemnes à ce jour (zone blanche de la carte).

Le P.N.E.S. a une durée de six ans et commencerait à l'automne 2017. La zone géographique concernée par le programme est la France divisée en trois zones. La zone 1 correspondant aux cinq régions de « *l'arc atlantique* » commencerait à l'automne 2017. La tranche « Centre de la France » commencerait à l'automne 2018 et l'Est à l'automne 2019. Chaque tranche a un programme de quatre ans d'éradication et de qualification des élevages (ex : la zone 1 finira en août 2021).

Les coûts du P.N.E.S. pour les professionnels correspondent principalement à des coûts de prélèvements, d'analyses et de visites sanitaires.

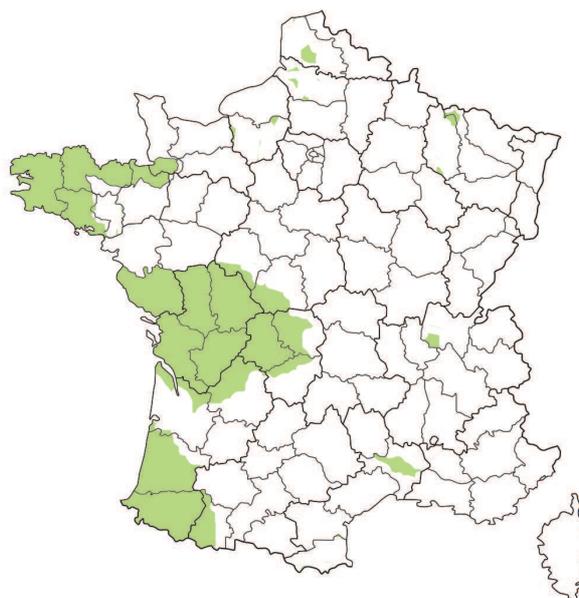
Le P.N.E.S. a été initié notamment par la possibilité pour la France de financer une partie des coûts du programme (25%) en faisant appel au Fond Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (F.E.A.M.P.). L'estimation du coût du P.N.E.S. est de 5 778 215 €. L'État français en financerait 25%, l'Europe 25%, via le F.E.A.M.P. et les professionnels 50%, soit 2 889 107 €. Un dossier comportant les grands principes du P.N.E.S. a été déposé en mai 2016 à la Commission Européenne.

Des foyers de N.H.I. ou de S.H.V. seront forcément découverts suite à ces analyses et ces visites. Le C.I.P.A. et G.D.S. France ont demandé à l'État de faire évoluer les mesures d'indemnités en cas de foyer, cadrées selon l'arrêté du 23 septembre 1999. L'État a répondu favorablement en modifiant l'arrêté multi filière du 30 mars 2001, modifié en

2016, qui fixe les modalités de l'estimation des animaux abattus sur ordre de l'administration. C'est une réelle avancée, attendue par les professionnels aquacoles, et qui est une des conditions du démarrage du programme.

Concernant le déploiement du P.N.E.S., des sections aquacoles de F.R.G.D.S. doivent être créées et fonctionnelles car les O.V.S. sont les porteurs professionnels du programme. Deux régions pilotes ont été définies: Haut de France et Normandie. Pour ces deux régions en priorité et pour les trois autres régions de « *l'arc atlantique* » (tranche 1 : Bretagne, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine), un projet de calendrier d'actions a été établi : recensement des détenteurs, sensibilisation/communication, organisation des prélèvements/visites, définition du modèle économique, constitution des dossiers d'engagement d'une région dans le programme, engagement en C.R.O.P.S.A.V. d'une région et démarrage du P.N.E.S. à l'automne 2017.

Ainsi les F.R.G.D.S. de la zone « arc atlantique » doivent-ils créer leur section aquacole au second trimestre 2017, tandis que celles du Centre et de l'Est créeraient leur section et s'engageraient dans le programme respectivement pour l'automne 2018 et 2019.



■ Zones indemnes de N.H.I. et de S.H.V. en 2016



BIEN-ÊTRE ANIMAL : UNE IMPLICATION CROISSANTE

Contrairement à ce que certains propagandistes tentent de faire croire, le bien-être animal est au cœur des préoccupations des éleveurs dans leur relation quotidienne avec leurs animaux. Il s'agit d'une dimension qui participe de la santé animale.

L'année 2016 fut marquée par la diffusion de vidéos tournées au sein de différents abattoirs français, et par des contrôles renforcés des conditions d'abattage. Les millions de vues de ces vidéos attestent de la sensibilité croissante des Français aux conditions de vie et au bien-être des animaux dans nos systèmes de production et d'abattage. 2016 fut également l'année de mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur du bien-être animal.

Dans ce contexte, l'implication de G.D.S. France dans le domaine du bien-être animal s'est traduite de trois façons différentes :

- La participation aux réflexions portant sur la déclinaison de la stratégie nationale en faveur du bien-être animal,
- La réflexion sur la problématique de l'ambiance des bâtiments et du confort des animaux en élevage,
- La participation à la Conférence mondiale de l'O.I.E. sur le bien-être animal.

LA STRATÉGIE NATIONALE

En 2016, G.D.S. France, avec l'appui des administrateurs mobilisés

sur ce dossier, a participé à quatre groupes de travail mis en place par la D.G.A.L. pour décliner le plan d'action national 2016-2020 en faveur du bien-être animal. G.D.S. France est également membre du Comité Expert bien-être animal qui constitue une section spécialisée « santé animale » du Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale (C.N.O.P.S.A.V.). Cette section, réunie à quatre reprises en 2016, a pour mission de suivre l'avancée de la stratégie nationale via les différents groupes de travail.

Groupe de travail « partage du savoir et promotion de l'innovation »

La création d'un Centre National de Référence (C.N.R.) constitue un des moyens pour diffuser les connaissances et promouvoir l'innovation en matière de bien-être animal. Les membres du C.N.O.P.S.A.V. B.E.A. (dont G.D.S. France), seront associés en tant que membres du comité consultatif, lequel se prononcera régulièrement sur les orientations du C.N.R.

Groupe de travail « Transportabilité des animaux et abattage d'urgence »

G.D.S. France participe aux travaux visant à communiquer sur

les conditions de transportabilité (ex : animaux accidentés, femelles gestantes...) auprès des différents acteurs et à accompagner les professionnels de l'élevage impactés (vétérinaires, éleveurs...) via notamment la réalisation d'un guide d'aide aux éleveurs sur la conduite à tenir vis à vis d'un animal accidenté.

Groupe de travail « prévenir et être réactif face à la maltraitance animale »

La mesure phare du groupe de travail constitue la mise en place de cellules opérationnelles pluridisciplinaires dans chaque département pour prévenir et lutter contre la maltraitance animale.

G.D.S. France a élaboré une enquête pour réaliser un état des lieux des départements possédant une cellule opérationnelle et pour comprendre leur organisation et leur fonctionnement.

Ces cellules, constituées d'un collège d'acteurs du monde de l'élevage, existent déjà pour bon nombre de départements. Nommées « cellules d'urgence » ou encore « cellules de crise », leur fonction est en général d'accompagner les éleveurs lorsque des cas de maltraitance sont suspectés. Les G.D.S. jouent un rôle crucial de



conseil et d'accompagnement dans la plupart de ces cellules.

En 2017, les organisations professionnelles, dont G.D.S. France, accompagneront la D.G.AL. dans la généralisation de ces cellules à tous les départements. Les organisations professionnelles joueraient davantage un rôle de prévention et d'accompagnement des éleveurs au sein de ces cellules.

Groupe de travail « Informer des avancées et des résultats du plan d'action »

Ce groupe s'est réuni afin d'élaborer une stratégie de communication à destination du grand public mais également des instances internationales et lors des négociations avec les pays-tiers pour favoriser un plus grand respect de l'animal par nos partenaires. Des indicateurs de suivi de la stratégie nationale devraient être créés.

COORDINATION DES ACTIONS DES G.D.S.

En 2016, G.D.S. France s'est concentré sur la thématique des conditions de vie des animaux, et notamment des ruminants. L'état sanitaire d'un élevage est largement déterminé par les conditions de vie des animaux puisque l'aménagement du bâtiment ou encore la luminosité ont un impact sur la diffusion des pathologies au sein

d'une exploitation et donc sur l'utilisation d'antibiotiques.

Une enquête a été envoyée à l'ensemble des G.D.S. en août 2016 pour réaliser un état des lieux des actions des G.D.S. dans ce domaine et pour recenser les éventuels besoins des G.D.S.

Parmi les cinquante-sept départements ayant répondu à l'enquête, vingt-quatre G.D.S. proposent un service d'audit « *Ambiance bâtiment et conditions de vie des ruminants* ».

Il faut noter que certains sollicitent les compétences d'organismes extérieurs comme les filiales ou les chambres d'agriculture qui possèdent des techniciens spécialisés. Ce questionnaire a également permis de mettre en avant des besoins, autant pour les G.D.S. qui ont déjà développé ce service (approfondissement des compétences dans certains domaines d'expertise...) que pour les G.D.S. qui ne l'ont pas encore développé. Le développement de ce service pour les G.D.S. qui le souhaitent constituera une des prérogatives de G.D.S. France en 2017.

LA CONFÉRENCE DE L'O.I.E. SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

La 4^e conférence mondiale de l'O.I.E. sur le bien-être animal s'est

tenue au Mexique du 06 au 08 Décembre 2016. Les participants ont rappelé la nécessité de poursuivre la dynamique engagée en faveur du bien-être animal et ont approuvé une série de recommandations visant à faire progresser le bien-être animal partout dans le monde.

Le projet de la stratégie de l'O.I.E. repose sur quatre éléments principaux :

- L'élaboration de normes internationales sur le bien-être animal
- Le développement des compétences et la formation
- La communication avec les gouvernements, les organisations, les services vétérinaires, les établissements de formation et le grand public
- La mise en œuvre des normes et des politiques sur le bien-être animal

En 2017, G.D.S. France continuera de s'impliquer dans les différents groupes de travail de la D.G.AL. pour participer à la déclinaison de la stratégie nationale en faveur du bien-être animal et défendre l'intérêt des éleveurs. Nous continuerons également de développer nos partenariats et de favoriser le développement des actions des G.D.S. en faveur du bien-être animal, notamment sur la problématique du confort des animaux et de l'ambiance des bâtiments.





INFLUENZA AVIAIRE : LA CRISE FRAPPE DEUX FOIS

La France perdait, fin 2015, son statut officiellement indemne d'influenza aviaire, que deux épizooties successives d'I.A.H.P. n'ont toujours pas permis de retrouver. Le bassin de production de palmipèdes à foie gras est durement touché et fait face à un important défi en matière de biosécurité.

En novembre 2015, un premier foyer d'*Influenza Aviaire Hautement Pathogène* (I.A.H.P.), type H5N1, touchait un élevage de basse-cour dans une commune de Dordogne. Un plan d'urgence avec des zones de protection et de surveillance de respectivement 3 et 10 km a été mis en place. Les investigations consécutives ont rapidement mis en évidence des foyers d'I.A.H.P. avec trois souches différentes : H5N1, H5N2 et H5N9. 2 souches d'*Influenza Aviaire Faiblement Pathogène* (I.A.F.P.) circulent également.

L'ÉPIZOOTIE DE 2015-2016

La diversité des souches et l'ampleur géographique de la contamination dans la filière palmipèdes excluent l'avifaune comme source de la contamination. L'extension de la zone réglementée à neuf départements est adoptée en C.N.O.P.S.A.V. au mois de décembre (Dordogne, Landes, Hautes-Pyrénées, Gers, Pyrénées-Atlantiques, Landes, Lot et Garonne, Gironde, Haute-Vienne et certaines communes du Lot et de la Charente).

Ces résultats montrent une certaine défaillance du système de surveillance programmée tel que mis en œuvre jusqu'alors, avec des délais de recontrôle des lots séropositifs bien trop longs (voir le bi-

lan des enquêtes influenza aviaire 2012 dans l'instruction DGAL/SDS-PA/N2013-8101 du 18 juin 2013).

Le réseau des G.D.S. s'est rapidement mobilisé pour suivre et réagir à cette actualité sanitaire, et abonder les productions et recommandations techniques (par exemple en termes de traitement et d'épandage des fumiers, sur les plans de biosécurité et les fiches techniques). Le réseau Farago s'est quant à lui organisé pour répondre à la demande en matière de nettoyage et de désinfection des foyers, mobilisant notamment Farago Mayenne Anjou, le G.D.S. de Corrèze, Farago sud-ouest et Farago Aveyron.

À la mi-janvier, ayant déclaré soixante-neuf foyers d'I.A.H.P. et quatorze d'I.A.F.P., le C.N.O.P.S.A.V. entérine une stratégie d'éradication du virus en trois volets :

- Mise en place durable de mesures de biosécurité dans tous les élevages de volaille du territoire national ;
- Assainissement de la filière palmipède dans la grande zone sud-ouest, par la mise en place de vides sanitaires ;
- Mise en œuvre d'une stratégie de surveillance renforcée dans la zone touchée et dans la zone indemne, dans tous les maillons de la filière.

Un arrêté publié le 8 février 2016, relatif aux mesures de biosécurité applicables dans les exploitations de volailles fait état, dans son article 9, de l'obligation de formation à la biosécurité du détenteur et du personnel permanent. Un groupe de travail G.D.S. France « *Influenza aviaire et O.V.S.* » s'est alors constitué pour échanger et construire une offre de service. Des formations de formateurs ont été faites à destination de personnels de G.D.S. et F.R.G.D.S. par Felix Mahe, du G.D.S. Bretagne. Ces personnels sont désormais en mesure de former les éleveurs sur les mesures de biosécurité et de suivre leur mise en œuvre. Les départements dans lesquels des personnels de G.D.S. sont formés sont représentés sur la carte ci-dessous.

Les éleveurs du Sud-Ouest devaient avoir été formés avant de pouvoir repeupler leur exploitation, en mai 2016. Les attestations de formation font partie du plan de biosécurité (mais l'absence de formation ne sera pas sanctionnée avant mars 2018 pour le reste du territoire). Les détenteurs en zone de restriction avaient jusqu'à fin septembre 2016 pour finaliser ou consolider leur plan de biosécurité. Parallèlement, le dispositif de surveillance a été renforcé, dans la zone Sud-Ouest et sur l'ensemble du territoire national. Quelques



cas sporadiques d'influenza ont été détectés par cette surveillance programmée, au moment de la phase de repeuplement (deux foyers I.A.H.P. et deux foyers I.A.F.P.). Ils ont été traités conformément à la réglementation européenne en vigueur.

La zone réglementée a été levée le 15 septembre 2016 et le recouvrement du statut prévu pour le 3 décembre 2016. Au total, auront été déclarés au cours de cet épisode 2015/2016, cent-un foyers d'I.A.H.P. et vingt foyers d'I.A.F.P.

L'ÉPIZOOTIE DE 2016-2017

Pas encore remis de la crise précédente et alors que le statut officiellement indemne de la France est attendu pour début décembre, des cas d'I.A.H.P. de type H5N8 sont déclarés en novembre 2016 dans plusieurs États Membres de l'Union européenne, sur des oiseaux migrateurs et dans des élevages commerciaux. Le niveau d'alerte est alors relevé en France

à « élevé » pour les zones à risque et « modéré » pour le reste du territoire. En effet, le virus en cause est très pathogène, notamment pour les canards, et touche des oiseaux dont les couloirs de migration survolent notre territoire.

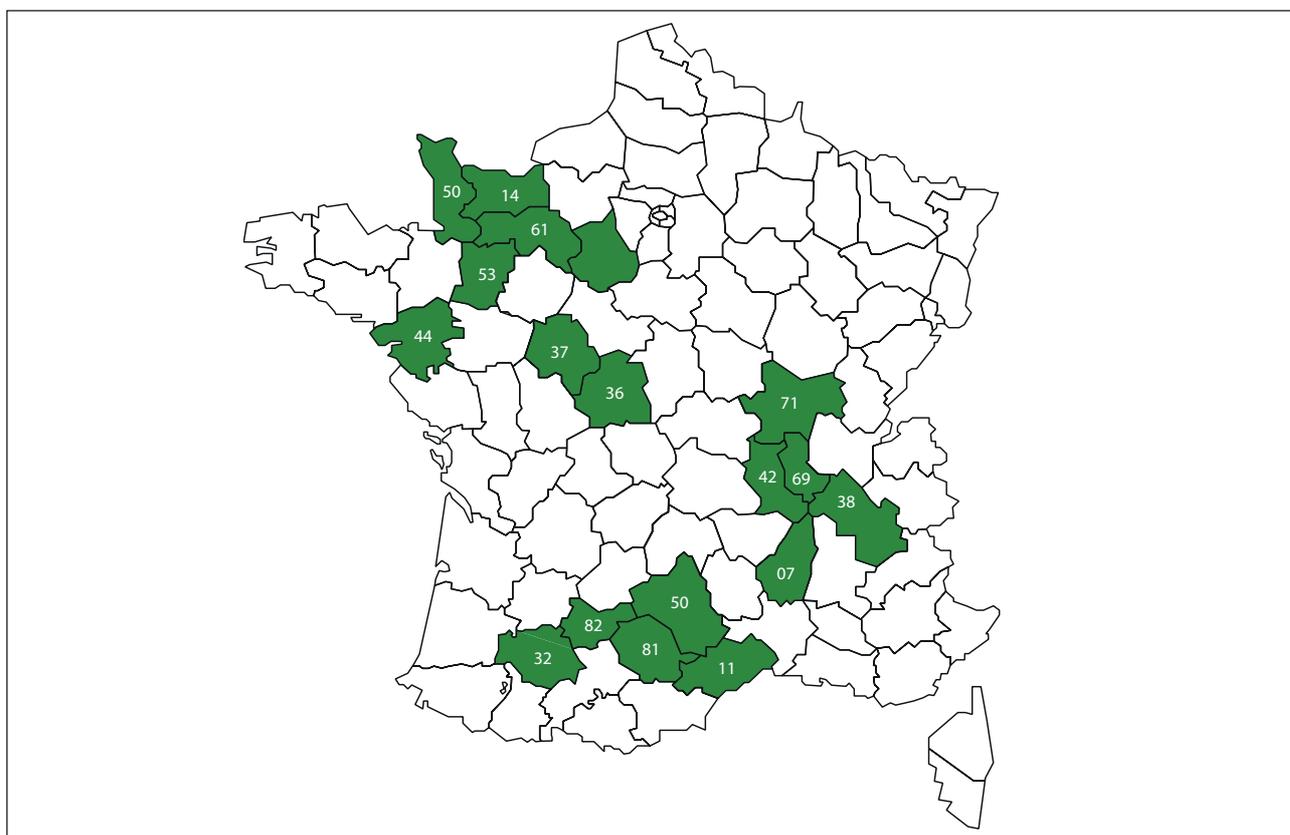
Des mesures de biosécurité et de restriction sont prises très rapidement : confinement des oiseaux domestiques, interdiction de lâcher du gibier à plume, interdiction des rassemblements, etc. La surveillance de l'avifaune est à nouveau renforcée. Suite à la demande de G.D.S. France au cours d'un C.N.O.P.S.A.V., les volailles label peuvent déroger au plein air.

Un premier cas est détecté fin novembre en France, dans le Pas-de-Calais, sur des canards appelants. Le 1er décembre, un foyer de H5N8 atteint un élevage de canards dans le Tarn, interdisant à la France de retrouver son statut imminent. Les investigations permettent de détecter d'autres foyers H5N8, le réseau Farago se remet en alerte et le niveau de

risque passe à « élevé » sur l'ensemble du territoire. Au 13 décembre, 19 foyers en élevage sont déjà déclarés.

S'ensuivent, en janvier 2017, des stratégies de dépeuplement qui ne parviendront pas à enrayer l'épizootie. Le fait qu'il y ait essentiellement des foyers dans les élevages palmipèdes du Sud-Ouest (et très peu sur la faune sauvage), tient probablement à l'organisation très imbriquée de la filière palmipèdes à foie gras. En effet, d'après les enquêtes épidémiologiques présentées début 2017, sur vingt sept foyers en lien, sept sont liés aux animaux, quatorze au transport, deux à la proximité des élevages et un au personnel.

Un travail important reste à faire en matière de biosécurité, car il est probable que, dans les années à venir, d'autres virus influenza soient véhiculés par les oiseaux migrateurs et menacent régulièrement nos élevages de volailles plein air.



■ Carte des formations de formateurs I.A.H.P. dans les G.D.S.



DANGERS SANITAIRES DE DEUXIÈME ET TROISIÈME CATÉGORIE

L'investissement du Réseau des G.D.S. sur l'accréditation et les délégations n'aura pas empêché sa forte mobilisation contre les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories en 2016 ; des dossiers comme l'I.B.R., la B.V.D., la Besnoitiose auront connu d'importantes avancées témoignant de la volonté des G.D.S. d'être aux côtés des éleveurs pour répondre à leurs besoins.

Même si 2016 s'inscrit dans la ligne des engagements des années précédentes, deux mots résumeront les actions contre les dangers sanitaires professionnels : nouveauté et aboutissement :

- Nouveauté, par exemple, avec la fin programmée de l'A. Cer.S.A. et le démarrage des activités du Pôle technique de l'Association Française Sanitaire et Environnementale (A.F.S.E.) qui reprend ses compétences et se voit confier par l'État, l'élaboration, l'évaluation et le suivi du cahier des charges techniques I.B.R.,
- Aboutissement, par exemple, avec la publication du cadre réglementaire de lutte contre l'I.B.R., pour lequel G.D.S. France est le pilote de ce programme collectif.

Mais d'autres sujets ont été travaillé en profondeur, notamment au sein de la Commission de Politique Sanitaire Collective, désormais coprésidée par Christophe Moulin et Pascal Martens : lieu d'expression de la diversité des situations et des sensibilités du Réseau des G.D.S., elle favorise les décisions d'orientations de nos instances nationales, et d'abord, du Conseil d'Administration.

Ainsi, les cadres d'autres programmes collectifs - les stratégies d'éradication de la B.V.D. d'une part et de maîtrise de la Besnoitiose d'autre part - ont-ils été entérinés et seront, dans le courant de l'année 2017, déclinés avec les partenaires du Réseau et l'État.

Par ailleurs, G.D.S. France poursuit le financement de projets innovants au sein du réseau des G.D.S. pour améliorer les connaissances sur les dangers sanitaires et améliorer la prévention, la surveillance et la lutte contre ces dangers. De nouveaux projets d'études et de recherche ont été financés via la Section *Etudes et Recherche* présidée par Michel Chaudesaigues et Jean-Claude Bechu, et renforcent les partenariats d'ores et déjà établis avec notamment l'A.N.S.E.S., l'I.N.R.A., l'U.N.C.E.I.A., les Écoles Vétérinaires.

De nouveaux outils ont pu être mis à disposition du réseau et des éleveurs notamment : les kits de diagnostic de l'I.B.R. mis sur le marché qui sont plus performants et simplifient grandement la gestion de la maladie - un outil de valorisation des données de parage à destination des filiales des G.D.S. ou encore une sélection envisagée des animaux à la résistance vis-à-vis de la Paratuberculose. La dynamique et la diversité des

actions entreprises sur les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories sont autant de projets pilotés par G.D.S. France au service de ses adhérents qui renforcent le réseau des G.D.S.

L'A.F.S.E. REMPLECE L'A.CER.S.A.

Cette année 2016 a été particulièrement chargée pour G.D.S. France au sein de l'A.Cer.S.A. qui a été amené, parallèlement au suivi des dossiers courant à réfléchir sur sa réorganisation. Les professionnels de G.D.S. France se sont fortement mobilisés au sein des instances de l'A.Cer.S.A : La Présidence est assurée par Michel Combes accompagné par des administrateurs de G.D.S. France alors que le Comité de Suivi et d'Évaluation est présidé par la S.N.G.T.V. et co-piloté par Christophe Moulin et Gilles Muriigneux. Par ailleurs G.D.S. France a mis à disposition 0,5 Equivalent Temps Plein en la personne de David Ngwa-Mbot pour compléter l'animation de la structure assurée par Sophie Mémeteau.

Après avoir impulsé et suivi le déploiement de nouveaux protocoles analytiques et procédures de gestion de la qualification I.B.R., G.D.S. France a largement nourri les travaux de l'A.Cer.S.A. pour



déployer le nouveau dispositif de surveillance, de prévention et de lutte contre cette maladie, dispositif visant à son éradication. Ces avancées majeures se traduisent, pour les adhérents du Réseau, par une augmentation du nombre de cheptels qualifiés et une simplification considérable de la gestion de la maladie pour les éleveurs et les G.D.S.

L'organisation sanitaire découlant des États Généraux du Sanitaire n'a pas su trouver de place dans le schéma réglementaire actuel bien que l'utilité et l'efficacité de l'outil ne fassent aucun doute. Pour conserver les compétences et l'expérience acquises sans multiplier les structures existantes, et sous l'impulsion de G.D.S. France, les membres de l'A.Cer.S.A. ont décidé d'inscrire les métiers de cette dernière au sein de l'A.F.S.E. Cette gouvernance sanitaire est toujours en cours de déclinaison, en particulier les A.S.R., et, des P.C.V. sont d'ores et déjà élaborés dans certaines régions. Dans un esprit de consensus et avec un objectif d'harmonisation des programmes collectifs et, en tout état de cause, une équivalence entre les garanties apportées aux cheptels français, G.D.S. France s'est attelé avec ses partenaires durant l'année 2016 à la construction du nouvel outil, le pôle technique de l'A.F.S.E.

G.D.S. France a présenté la nouvelle structure aux autres familles professionnelles et à l'Administration en vue de la reconnaissance officielle de l'activité de pôle technique dans l'organisation sanitaire. Cette reconnaissance par l'État représenterait un atout pour les dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories notamment ceux faisant l'objet de certification et/ou d'un besoin de reconnaissance européenne. La France ayant une vocation exportatrice d'animaux, l'État doit pouvoir s'appuyer sur ce pôle technique pour la certification officielle des conditions sanitaires aux échanges et aux exportations. Des critères de

reconnaissance parmi lesquels les caractères d'indépendance, d'impartialité et de compétence ont été précisés sachant que la pluralité des familles au sein du pôle technique de l'A.F.S.E. apportera la neutralité nécessaire aux missions d'élaboration, d'évaluation ou de suivi de tout ou partie des Programmes Collectifs Volontaires (P.C.V.).

L'A.Cer.S.A a été dissoute au 31 décembre dernier et ses actifs ainsi que ses missions ont été transférés au pôle technique de l'A.F.S.E. qui s'est déjà vu confiée par la DGAL, l'élaboration, l'évaluation et le suivi du cahier des charges techniques I.B.R.

FINANCEMENT DE PROJETS INNOVANTS AU SERVICE DES ÉLEVEURS

Depuis la création de la section « Etudes et Recherche » en 2011, plus de quatre millions d'euros ont été engagés par G.D.S. France dans des projets concourant à la santé des cheptels par l'amélioration de la prévention, de la surveillance et de la lutte contre les dangers sanitaires. L'attribution de ces financements repose sur les principes de solidarité professionnelle et un souci légitime d'apporter une réponse anticipatrice et novatrice contribuant à une maîtrise sanitaire renforcée de toutes les maladies dans toutes les Régions. La Commission Etudes et Recherche de G.D.S. France co-présidée par Michel Chaudesaigues (F.R.G.D.S. Languedoc-Roussillon) et Jean-Claude Bechu (F.R.G.D.S. Pays-de-Loire), membres du Bureau, est composée de l'ensemble des Présidents de F.R.G.D.S. Elle étudie les projets et vérifie leur conformité avant d'émettre un avis à destination du Conseil d'Administration.

Outre leur financement, G.D.S. France copilote pour les plus importants d'entre eux, les projets retenus en vue d'assurer l'atteinte des objectifs fixés, l'optimisation

des résultats tout en assurant le respect des principes édictés.

Des résultats sont d'ores et déjà disponibles sur les projets retenus les années précédentes. Parmi ces derniers, on citera :

- la contribution de G.D.S. France au renouvellement de la sérothèque du laboratoire national de référence Sophia-Antipolis pour la fièvre Q qui a permis d'évaluer les performances des outils sérologiques utilisés pour le dépistage de cette maladie et de mieux appréhender les modalités d'interprétation des résultats d'analyse de cette zoonose sur plusieurs domaines d'application (études épidémiologiques, diagnostics d'avortement, confirmations pour l'export...);
- l'identification des souches candidates du virus Border Disease pour obtenir un vaccin efficace en matière de protection foetale (prévention des I.P.I) pour les brebis.
- la mise à disposition des entreprises filiales de G.D.S. du Réseau Farago proposant des services de pédicure bovin, d'un outil informatique de collecte et de valorisation des données de parage et notamment les données lésionnelles.

A la clôture de l'exercice 2016, les dépenses restant à assumer s'élèvent à un peu plus de 2 millions d'euros dont une grande part est prévue pour le financement de la référence analytique professionnelle sur les exercices 2017 à 2019 dans le cadre d'une convention avec l'A.N.S.E.S.

Les autres projets d'études sur lesquels G.D.S. France s'est engagé en 2016 sont :

- la poursuite du projet sur la maladie de la frontière (B.D.V. pour Border Disease Virus), en vue d'obtenir un vaccin efficace en matière de protection foetale (prévention des I.P.I) pour les brebis ;
- l'adaptation des outils infor-



matiques du réseau aux nouveaux enjeux sanitaires ;

- la saisie de suspicion Schmollenberg par des vétérinaires sentinelles.

UNE RÉFÉRENCE ANALYTIQUE BÉNÉFIQUE POUR LES ÉLEVEURS

Le maintien ou la mise en place d'une référence analytique adaptée et à l'écoute des objectifs des gestionnaires des dangers sanitaires de 2^e et 3^e catégories ainsi que des besoins du terrain, est indispensable pour une meilleure maîtrise des coûts des programmes de lutte et un traitement équitable de tous les éleveurs. Aussi G.D.S. France assume-t-il, via sa section *Etudes et Recherche*, une part significative du financement de la référence analytique menée au laboratoire A.N.S.E.S. de Niort, pour l'I.B.R., la B.V.D. et la paratuberculose. Le Laboratoire accompagne au quotidien les gestionnaires et les Laboratoires dans la maîtrise de ces maladies en améliorant les outils analytiques et en proposant leur expertise pour résoudre les cas difficile. Outre le pilotage de la collecte de matériel de référence au sein du Réseau à l'appui du G.D.S. 79, G.D.S. France assure en lien avec l'A.Cer.S.A. et l'A.N.S.E.S., le co-pilotage des acti-

vités de référence avec Gilles Lavollée (G.D.S. Bretagne) et Lionel Escoffier (F.R.G.D.S. P.A.C.A.), deux professionnels de son Bureau.

La Journée Nationale sur la Référence analytique des Dangers Sanitaires de 2^e et 3^e catégories du 4 novembre 2016 est devenue une tradition après trois années consécutives d'organisation. Marque de sa réussite, cette journée a encore fait salle pleine, avec cent-vingt personnes essentiellement du réseau des G.D.S. et du réseau des Laboratoires publics et privés qui ont participé à l'évènement co-organisé par l'A.N.S.E.S. et G.D.S. France. Cette journée permet aux membres du réseau des G.D.S. d'être informés des objectifs de surveillance, de prévention ou de lutte définis au sein de G.D.S. France et de mesurer les résultats obtenus sur le dispositif analytique tant en I.B.R. sur l'amélioration obtenue des outils de dépistage qu'en B.V.D. ou en Paratuberculose sur le niveau de performances variable des outils du marché. Il restera ainsi à harmoniser ces outils en fonction des objectifs de gestion à finaliser ou définir.

Avancée majeure sur la performance des kits de dépistage en matière d'I.B.R.

Le travail de G.D.S. France en

2016 adossé aux compétences de l'A.N.S.E.S. permet aux adhérents du réseau de bénéficier pleinement des investissements menés. Si la campagne de prophylaxie 2015-2016 a pu se dérouler à l'aide de procédures de gestion allégées, la campagne en cours est effectuée avec deux améliorations significatives :

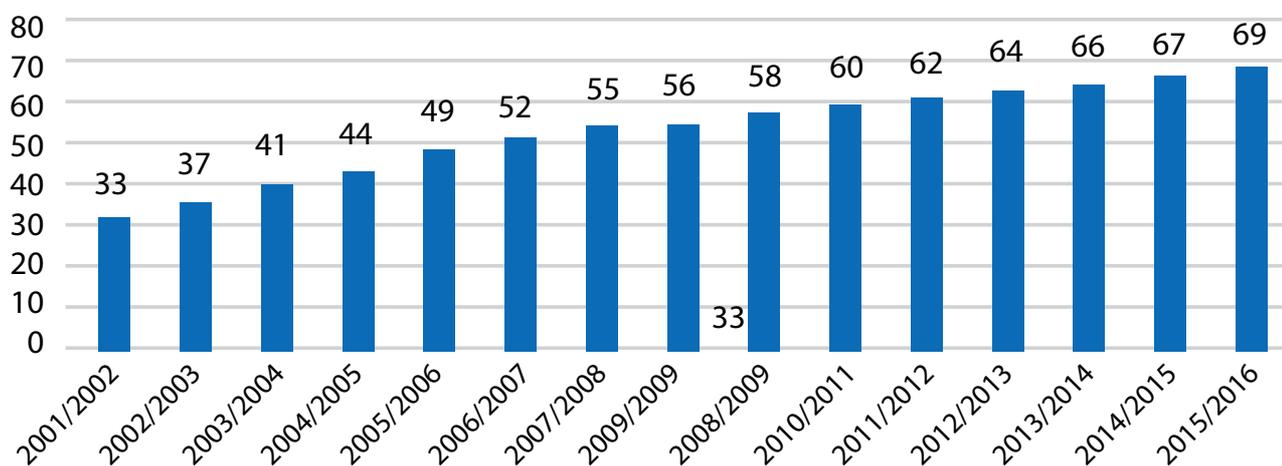
- le recalage des outils de dépistage de 2^e intention qui posaient le plus de difficultés en matière de spécificité ;
- la mise à disposition des laboratoires départementaux d'un outil de confirmation permettant un gain de temps et d'argent dont l'utilisation a été élargie à tous types de cheptels et tous les cas de figure (prophylaxie et mouvement).

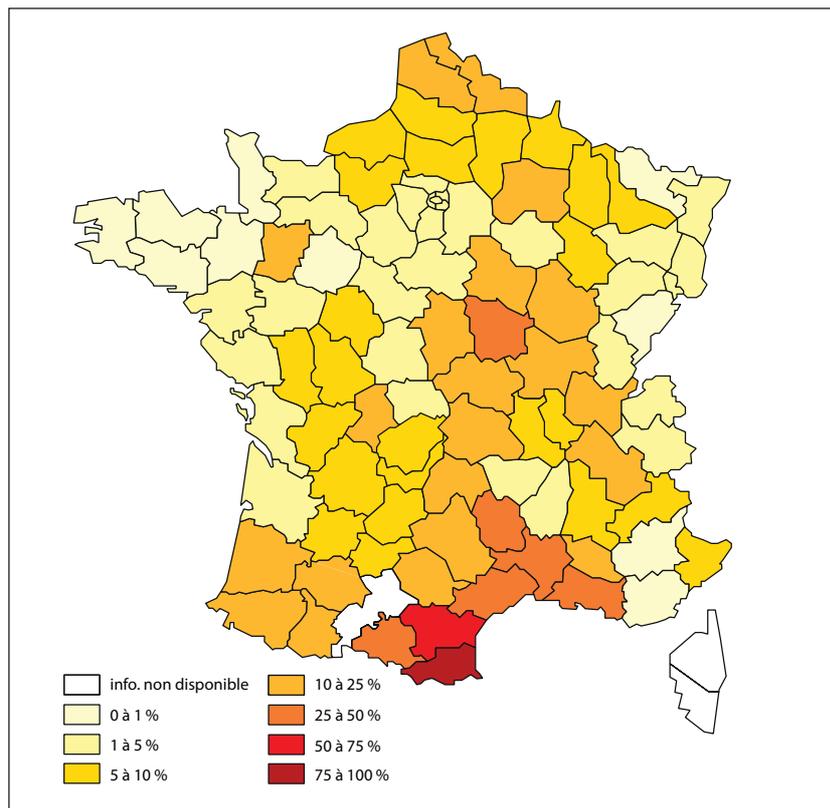
Avenir de la référence analytique professionnelle

Le groupe de travail relatif à l'avenir de la Référence mandaté par le Conseil d'Administration a rendu ses travaux en juillet 2016 et proposé un élargissement du champ des missions de la référence analytique confiées à l'A.N.S.E.S. Niort pour un engagement budgétaire équivalent.

Toutefois une solution plus pérenne reste à construire en fonction des orientations notamment en matière de Programmes Col-

Évolution annuelle de la proportion de cheptels qualifiés %





■ Taux de prévalence (cheptels) par département au 31 mai 2016

lectifs Volontaires, ainsi que de la formalisation du cadre réglementaire de la référence analytique professionnelle.

Sur ce dernier point, G.D.S. France a su être force de propositions et a pu défendre une vision professionnelle des enjeux liés aux outils de dépistage et sur leurs modalités d'évaluation. Un arrêté relatif aux contrôles de conformité des réactifs est attendu dans le courant de l'année 2017, arrêté qui pourrait intégrer les besoins des G.D.S. en matière d'outils analytiques.

RHINOTRACHÉITE INFECTIEUSE BOVINE (I.B.R.)

Bilan de campagne 2015-2016

La Rhinotrachéite Infectieuse Bovine a fait l'objet depuis les années 90, en France continentale, d'un programme volontaire de maîtrise, conduit sous l'égide de l'Association de certification en santé animale (A.Cer.S.A.) à partir de 2001 et complété en 2006 par

un dispositif réglementaire reposant sur des mesures obligatoires de dépistage de tous les troupeaux et de vaccination des bovins ayant présenté un résultat de dépistage non négatif.

Au 31 mai 2016, 69,3 % des cheptels présents sur le territoire continental (hors ateliers dérogatoires) bénéficient d'une appellation « indemne d'I.B.R. » (A), ou « contrôlé en I.B.R. » (B).

La situation sanitaire ne s'améliore plus au niveau national depuis plusieurs campagnes, comme le souligne le graphique p.39, malgré les moyens de lutte déployés. Aussi, en vue de progresser vers l'éradication de l'I.B.R. et afin d'obtenir la reconnaissance européenne du programme de lutte français, un renforcement significatif des mesures a-t-il été acté par le Conseil d'Administration de G.D.S. France.

vers l'éradication : le dispositif réglementaire en place

L'année 2016 a été l'occasion d'enrichir les propositions faites suites

aux nombreux échanges orchestrés avec les autres acteurs professionnels et l'Administration en particulier qui a soutenu officiellement G.D.S. France dans sa volonté d'aller vers l'éradication en vue d'alléger le coût de cette maladie.

La publication de l'arrêté du 31 mai 2016 fixant des mesures de prévention, de surveillance et de lutte contre la rhinotrachéite infectieuse bovine (I.B.R.), ainsi que de ses textes d'application est une grande victoire pour le réseau des G.D.S. G.D.S. France a su, à l'appui des compétences de terrain et de son réseau, soutenu par ses professionnels lors de quatre C.N.O.P.S.AV. faire valoir l'intérêt de la grande majorité des éleveurs et préparer leur avenir en ouvrant ou pérennisant les marchés d'exportation.

Les objectifs généraux du nouveau dispositif visent à mieux protéger les troupeaux d'ores et déjà qualifiés et à inciter les éleveurs à n'introduire que des animaux issus de troupeaux qualifiés, à assainir les troupeaux non qualifiés le plus précocement possible et à séparer les flux d'animaux de statuts sanitaires différents lors des transactions, des transports et des rassemblements, dans le cadre des autorisations administratives des opérateurs. Pour les mouvements, le statut sanitaire est désormais défini « à l'animal », ce qui nécessite de mettre en place des modalités de gestion des attestations sanitaires transitoires, physiquement par les différents partenaires et de manière informatique dans S.I.G.A.I, dans l'attente du déploiement potentiel de la dématérialisation.

La campagne en cours permettra de décliner sur le terrain l'ensemble des mesures définies dont certaines sont déployées progressivement pour tenir compte de la diversité des situations épidémiologiques. Là est la force de G.D.S. France et de son réseau : l'unité dans la diversité.

Le pilotage du dispositif de lutte contre l'I.B.R. est confié à G.D.S.



France, gage de la reconnaissance du Réseau dans ses compétences et son expérience auprès de l'ensemble de nos partenaires.

MALADIE DES MUQUEUSES (B.V.D.)

Le cadre du dispositif d'éradication de la B.V.D.

Pour faire face aux enjeux commerciaux et compte tenu de l'impact de la maladie dans les cheptels français et même l'aval de la filière, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a confié à un groupe de travail l'élaboration de la stratégie nationale collective en matière d'éradication de la B.V.D. comportant un échéancier intégrant les spécificités régionales. Les travaux pilotés par Jean-Claude Bechu (F.R.G.D.S. Pays de Loire) et Gilles Canteneur (F.R.G.D.S. Lorraine), membres du Bureau de G.D.S. France, se sont poursuivis en 2016 et la Commission de Politique Sanitaire Collective a présenté ses propositions au Conseil d'administration de G.D.S. France en décembre dernier.

Les mesures entérinées par le Conseil doivent intégrer dans un programme collectif volontaire qui pourrait être déployé avec la campagne 2017-2018. Ce programme inclut des mesures qui seront d'application progressive :

- la généralisation des mesures d'assainissement des troupeaux de bovins infectés,
- le déploiement de l'attribution de la garantie bovin non I.P.I,
- le déploiement d'un dispositif de surveillance.

Les objectifs opérationnels de ce programme prévoient la détection et l'élimination des I.P.I ainsi que la mise en place d'une surveillance et d'une protection pour les cheptels à faible risque. Sur la méthode de détection des I.P.I, il est prévu soit un passage direct au dépistage individuel virologique systématique des I.P.I à la naissance, soit un suivi sérologique des cheptels

permettant de cibler les élevages à risque et devant faire l'objet, in fine, d'un dépistage virologique des I.P.I. Les régions pourront ainsi choisir en fonction de la situation locale et sur la base d'un sondage leur scénario à l'aide d'une boîte à outil mise à leur disposition pour évaluer l'impact des différents scénarii.

En terme de biosécurité, seuls les animaux sous garantie non I.P.I pourront être mis sur le marché au plus tard quatre ans après la publication du P.C.V. Les flux commerciaux des animaux devront être adaptés pour limiter la contamination des animaux sains par des I.P.I notamment depuis les foyers.

Les conditions d'utilisation de la vaccination restent encore à préciser à l'exclusion de la généralisation de celle-ci qui est exclue du programme.

Le programme d'éradication de la B.V.D. doit être décliné au sein d'un cahier des charges dont la finalisation est attendue pour le premier semestre 2017. Ce programme sera évalué et discuté au sein de l'A.F.S.E. avec l'ensemble des partenaires, puis présentés au C.N.O.P.S.A.V. durant le 2^e semestre 2017.

Le programme d'éradication de la B.V.D. en cours de finalisation montre la capacité de G.D.S. France et de son réseau à prendre collectivement les orientations politiques en matière sanitaire qui s'imposent et sa capacité à les mettre en œuvre tout en les adaptant aux différents territoires.

Des outils analytiques à adapter

Pour tenir compte des objectifs d'éradication fixés et de la diversité des méthodes pour y arriver, un travail significatif d'évaluation des outils analytiques a été initié par l'A.N.S.E.S. Niort sous l'impulsion de G.D.S. France. Il s'agira d'adapter les performances des outils pour alléger les coûts supportés

par les éleveurs et de disposer d'outil permettant d'apporter un niveau de garantie équivalent à des coûts acceptables tant en élevage allaitant qu'en élevage laitier.

PARATUBERCULOSE

G.D.S. France et son réseau mobilisent des moyens humains et financiers importants sur un programme de recherche, le projet PARADIGM, qui associe les membres du réseau du Grand-Ouest, ALLICE (ex U.N.C.E.I.A.), APIGENES, l'I.N.R.A. et G.D.S. France. Les objectifs de recherche portent sur la caractérisation et la collecte des phénotypes, la variabilité des souches et le lien avec les phénotypes, l'étude génomique des caractères prioritaires, la définition de statut de troupeaux et l'évaluation par modélisation de nouvelles stratégies de maîtrise de la maladie intégrant la sélection génétique. Les travaux menés cette année ont à nouveau permis de mettre à disposition du matériel de référence pour la sélection et la caractérisation de sérums d'intérêt dans le cadre de la référence analytique. Du point de vue de la génétique, les résultats disponibles montrent une héritabilité certaine sur la résistance de certaines races de bovins à la Paratuberculose qui pourraient déboucher sur une sélection. Le volet « modèle épidémiologique » a pris du retard et reste indispensable pour évaluer l'impact de la sélection génétique dans la maîtrise collective de cette maladie.

G.D.S. France a co-organisé, en marge du Congrès International Paratuberculose à Nantes en juin dernier, congrès réunissant des scientifiques du monde entier, une journée à destination des professionnelles pour faire bénéficier au Réseau des G.D.S., des avancées sur les connaissances et les outils de lutte contre la maladie.

G.D.S. France a identifié l'ensemble des attentes du terrain en matière de Paratuberculose.



Les premiers travaux initiés avec l'A.N.S.E.S. Niort et le Herd Book Limousin ont permis dès cette année de simplifier le référentiel de la garantie en matière de paratuberculose.

Des réflexions de plus long terme sur les stratégies possibles en matière de lutte contre la Paratuberculose et les scénarios envisageables devront être également démarrées dans le courant de l'année 2017. Ces scénarios devraient être accompagnés d'une évaluation de leur efficacité menée dans le cadre de l'A.F.S.E.

Sur les outils diagnostic, il est nécessaire de mettre en place une évaluation et une harmonisation de ces derniers pour améliorer la gestion de la Paratuberculose notamment dans l'attribution des garanties. On notera également un besoin de développer des outils diagnostic de groupe.

BESNOITIOSE

Conscient des enjeux liés à cette maladie pour l'élevage français, le Conseil d'Administration de G.D.S. France a mandaté en 2015 un groupe de travail pour étudier la faisabilité d'une stratégie professionnelle nationale en matière de maîtrise de la Besnoitiose. Sept personnes représentatives des zones concernées par la maladie ont travaillé sur ce projet en 2016, sous la présidence de David Duperay (Président du G.D.S. de l'Isère) : Patrick Bardoux, Christian Boulon, Nicolas Corboz, Carine Haas, Christophe Lacz, Caroline Lantuejoul, Clémence Ripaux. Ce groupe était animé par David Ngwa-Mbot.

Après une dizaine de réunions en session plénière ou en sous-groupe téléphonique, le groupe de travail est parvenu à élaborer le cadre de ce que pourrait être la stratégie professionnelle en matière de maîtrise de la Besnoitiose. Cette stratégie vise deux principaux objectifs :

- Identifier puis assainir les

foyers confirmés de Besnoitiose

- Protéger les cheptels « indemnes » en prévenant la diffusion de la maladie

Il sera également nécessaire de recueillir des données épidémiologiques pour ajuster les outils de prévention, de surveillance et de lutte.

Pour atteindre ces objectifs, le groupe préconise une série de mesures techniques ainsi que des mesures d'accompagnement financier jugées nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Mobiliser les efforts sur la gestion des foyers

Le groupe de travail a évalué la pertinence et la faisabilité de différentes stratégies de maîtrise de la maladie en mesurant, pour chacune d'entre elles, son impact financier. A cet effet, les membres du groupe ont pu s'appuyer sur les situations de leurs propres départements/régions, ce qui a permis d'enrichir les discussions et d'asseoir les schémas d'actions sur les données sanitaires et financières issues du terrain.

La stratégie qui sera présentée au Conseil d'Administration dans le courant de l'année 2017, est centrée sur la gestion des foyers de Besnoitiose dans le but d'éliminer le plus rapidement possible les animaux positifs et d'empêcher la diffusion de la maladie aux cheptels indemnes.

Les modalités d'actions sont variables selon les situations épidémiologiques des cheptels pour s'adapter au contexte et aux contraintes des éleveurs. Par conséquent, si la mesure principale constitue la réforme des animaux positifs, des mesures d'isolement et de réforme progressive des animaux sont également proposées en fonction de la prévalence d'animaux séropositifs au sein du cheptel.

Des mesures préventives pour limiter la diffusion de la maladie

Les mesures à visée préventive occupent une place primordiale parmi les mesures préconisées par le groupe de travail. Pour identifier le plus rapidement possible les foyers et, en l'absence d'une généralisation du dépistage de la Besnoitiose en France, le groupe propose de réaliser une enquête épidémiologique pour détecter les élevages potentiellement infectés autour ou en lien avec le foyer.

Puis, pour empêcher la propagation de la maladie à partir des cheptels infectés, le dépistage systématique des animaux en sortie de foyer à destination de l'élevage a été évalué comme la mesure la plus efficace puisqu'elle permettrait de prévenir la contamination des cheptels indemnes à moindre coût.

La communication et la sensibilisation facteurs de réussite

La Besnoitiose, en tant que maladie émergente dans la plupart des régions, est encore peu connue des éleveurs, des vétérinaires et des G.D.S. qui n'ont pas encore été confrontés à cette maladie. Pour accompagner les différents acteurs dans la mise en œuvre d'un programme collectif volontaire, le groupe de travail a produit une fiche d'information sur la Besnoitiose ainsi que des fiches de recommandation sur la gestion des foyers en fonction du niveau de contamination du cheptel.

Ces fiches sont élaborées avec l'appui des experts scientifiques et techniques notamment l'Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse (E.N.V.T.), le Laboratoire Vétérinaire Départemental de l'Ariège (L.V.D.09), Races de France et la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (S.N.G.T.V.).

Il restera dans le courant de l'année 2017 à valider et à décliner opérationnellement la stratégie. Les questions de la catégorisation de la maladie et des éventuelles



modalités d'indemnisation des mesures sont posées au regard des contraintes pesant sur l'élevage et des fonds existants.

VARROA DESTRUCTOR

Le *varroa* est présent en France depuis 1982 et s'est développé sur l'ensemble de l'Europe. Cet acararien provoque des pertes économiques ainsi que des mortalités d'abeilles.

Face à ces constats, une mesure d'aide financière pour maîtriser l'infestation avait été mise en place dans le cadre du Plan Apicole Européen 2014-2016. Dans le cadre de celui de 2017-2019, cette mesure d'aide financière est reconduite, mais n'y sont éligibles, et cela pour la première année, que les F.R.G.D.S reconnues O.V.S. et engagées dans le précédent programme.

Quatre O.V.S. : Bretagne, Centre, Limousin, Rhône Alpes ont déposé en 2016 des dossiers de demande d'aide pour le salaire et les charges salariales (55 000 € pour un E.T.P si

au moins 50 000 ruches sont déclarées en 2016 dans la région ; 27 500 € dans le cas contraire).

Ce Programme Collectif Volontaire (P.C.V.) engagé par ces quatre régions possède trois volets :

- L'identification des ruches et des apiculteurs,
- La mise en place d'une stratégie régionale de lutte et de surveillance du *varroa*,
- Le suivi du plan.

Ce danger sanitaire devrait évoluer vers le statut de Danger Sanitaire de catégorie 2 règlementé, avec des dispositions qui seront obligatoires et gérées par les professionnels : cette évolution est accueillie favorablement par G.D.S. France.

ARTHRITE ENCÉPHALITE CAPRINE A VIRUS

L'Arrêté du 29 juillet 2013, relatif à la définition des dangers sanitaires de première et deuxième catégorie, classe l'Arthrite Encéphalite Caprine à Virus (C.A.E.V.)

en danger sanitaire de deuxième catégorie. Or le C.A.E.V. faisait l'objet d'un C.S.O. géré par les D.D.(c.s.)P.P., avec des subventions importantes, et l'A.N.S.E.S. Niort en assurait la référence.

La qualification C.A.E.V. est longue et coûteuse : il faut notamment cinq dépistages annuels négatifs sur 100% des caprins de plus de six mois pour se qualifier puis un contrôle annuel de 25% du cheptel. Une volonté d'étudier d'éventuels allègements de la qualification est exprimée par les G.D.S. Mais cela nécessite des données précises sur les caractéristiques des tests. Une piste serait par exemple de valider l'utilisation de mélanges de 5 échantillons par analyse, afin de réduire les coûts.

La Commission ovine de G.D.S. France, réunie le 15 novembre 2016, propose, dans un premier temps, de maintenir les qualifications des cheptels indemnes en se basant sur le cahier des charges existant et acte la nécessité d'une référence analytique pour pouvoir modifier les modalités de qualification.





DÉMATÉRIALISATION : QUELLE DÉCISION ET QUELS FINANCEMENTS ?

Commencée en mai 2015 pour les premiers acteurs, la phase prototype s'est terminée en mars 2016 pour les derniers acteurs. Un bilan en a été fait et un cahier des charges des principes a été rédigé, notamment grâce aux remontées des G.D.S. Ils ont été mis à disposition des organisations professionnelles en mai 2016 notamment avec le projet de déploiement en quatre phases.

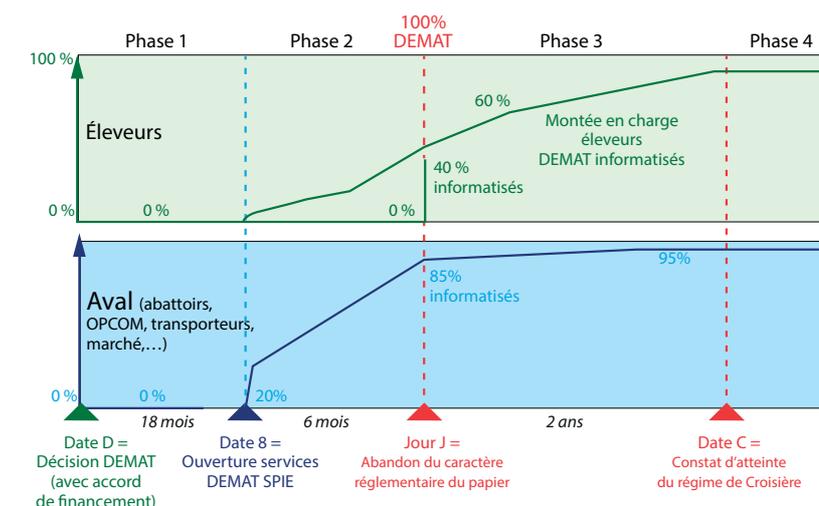
Tous les prototypes n'ont pas pu être complètement testés : service de déclaration des chargements et de déchargements par les transporteurs très peu utilisé, négociants et abattoirs peu présents, principe de l'État de maintenir les documents réglementaires (A.S.D.A. et passeport) en parallèle des prototypes ...). Les logiciels des opérateurs commerciaux ont causé également du retard dans le démarrage des prototypes.

DÉPLOIEMENT ET ACCOMPAGNEMENT

Un groupe de travail composé des représentants des membres du S.P.I.E. dont quatre membres du réseau des G.D.S. a élaboré le déploiement du projet de la Dématérialisation (DEMAT) en quatre phases et sur une durée de quatre ans.

L'accompagnement du changement concernera différents publics :

- Les utilisateurs directs (amont-aval) et indirects (administration, vétérinaires, laboratoires,



■ Les phases de déploiement du projet.

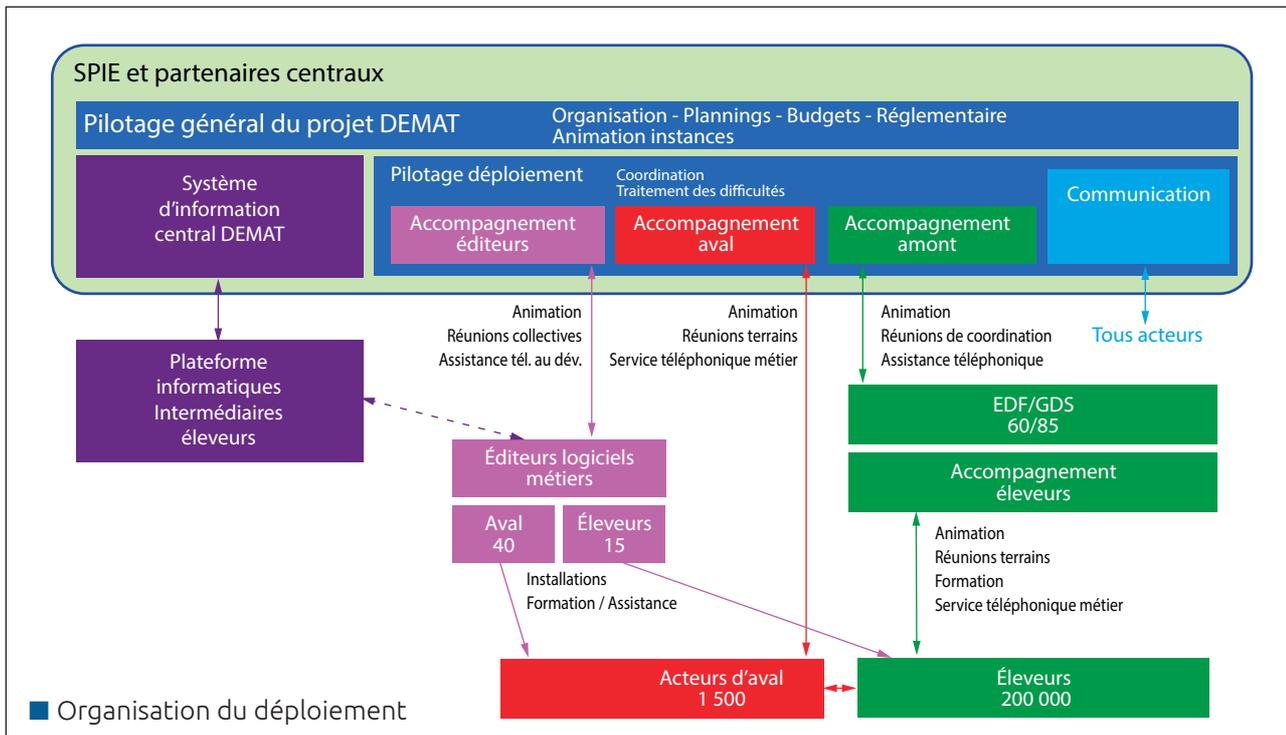
organiseurs de foires et salons, ...).

- Les accompagnateurs qui vont former et assister tous les utilisateurs.
- Les relais d'informations qui vont, en particulier pour les éleveurs, devoir être informés et associés à minima pour donner un message cohérent.

La phase 1 (dix-huit mois) est la phase préparatoire qui commence à partir de la Date D (non encore définie car le modèle économique n'est pas finalisé) et se finit à la Date S (correspondra à l'ouverture

des services DEMAT du S.P.I.E.). Les phases 2 et 3 sont respectivement les phases de déploiement de l'aval (six mois) et de l'amont (deux ans). La phase 4, et la dernière, commencera lorsqu'il sera constaté que le régime de croisière est atteint.

Pendant ces phases de déploiement, trois types de missions opérationnelles seront menés en parallèle : la gestion des systèmes d'information des acteurs et du S.P.I.E., l'accompagnement des acteurs et la communication. (Figure 3)



L'IDENTIFICATION ÉLECTRONIQUE

Dans le cadre du projet, des interrogations fortes ont été exprimées par les acteurs sur les synergies envisageables entre l'identification électronique et le projet DEMAT.

Un groupe de travail s'est réuni trois fois. Les objectifs étaient de :

- Présenter la technologie Radio Frequency IDentification (R.F.ID.) et de faire une analyse des cas d'usages qu'il pourrait y avoir en DEMAT.
- Définir un ou plusieurs scénarios.
- Estimer le coût du ou des scénarios.

Deux scénarios ont été retenus et ils sont résumés dans le tableau ci-dessous.

DÉCISION FINALE ET PERSPECTIVE

Après la tenue d'un audit financier demandé par INTERBEV, la décision finale a été débattue au Conseil d'administration décisionnel du S.P.I.E. du 12 juillet 2016.

G.D.S. France a rappelé les objectifs initiaux du projet qui sont de sécuriser les mouvements d'animaux et de mieux maîtriser la situation sanitaire. Cela se traduit par la possibilité de connaître à l'avance les statuts sanitaires et

d'en tenir compte pour l'organisation des opérations commerciales, de la logistique et des abattages. La réactivité est accrue en cas de crise sanitaire. La dématérialisation permettra d'accélérer la transmission des informations et de pouvoir en intégrer de nouvelles.

Les acteurs sanitaires (G.D.S. France, S.N.G.T.V., S.N.V.E.L., ADILVA) ont proposé la solution suivante : lorsque les acteurs déplacent des bovins, ils enregistrent les chargements et les déchargements (date, heure, numéro du bovin, plaque d'immatriculation du camion dans lequel est le bovin). Mais les autres membres du S.P.I.E. ont décidé que cette solution, considérée parfaite tech-

Scénarios	Scénarios « les veaux seulement »	Scénarios « les veaux et les animaux reproducteurs »
Points forts	Rapidité de déploiement, par extension du volontariat déjà en place	Organisation contraignante. Difficulté à convaincre les éleveurs de boucler les animaux adultes. Financement compliqué
Points faibles	Deux systèmes de gestion des animaux (avec et sans électronique), jusqu'à l'électronisation complète du troupeau financement compliqué	
Coût total sur 3 ans (déploiement + 1 ans routine)	18,8 à 19,3 M €	29,2 à 32,3 M €
Surcoût annuel en routine		4,3 à 4,8 M €

Les scénarios



niquement par les membres du S.P.I.E., ne devait pas être systématique pour chaque mouvement. Ils ont décidé qu'elle serait mise en place sur la base du volontariat et à la demande des acteurs motivés par cette solution. En conséquence, la traçabilité ne sera pas complète ce qui aura des conséquences importantes sur les dangers sanitaires de première catégorie (zoonoses et autres dangers d'importance économique).

Le Conseil d'administration du S.P.I.E. du 12 juillet 2016 devait être le Conseil décisionnaire. Après des débats intenses, la profession a demandé un vote conditionnel à la question suivante :

Êtes- vous d'accord pour lancer la mise en œuvre de la DEMAT :

- Avec la mise en œuvre simultanée de la R.F.I.D. sur les principes d'une solution de financement à finaliser reposant sur une participation interprofessionnelle et un apport de fonds publics.
- Sous réserve de lever, d'ici le prochain Conseil d'administration du S.P.I.E. du 30 septembre 2016, les réserves exprimées :

- R.F.I.D. :
 - Mise en œuvre de la R.F.I.D. simultanément à la DEMAT.
 - R.F.I.D. sur les veaux uniquement ou sur veaux et reproducteurs.

Quel financement de la R.F.I.D. ?

44 M € sont demandés à l'État sur les 65 M € que coûte le déploiement de la R.F.I.D.

- Accompagnement financier de la DEMAT par les pouvoirs publics : 11 M€ demandés à l'État sur les 15 M € que coûte le déploiement du projet DEMAT.
 - o Répartition des frais de fonctionnement DEMAT entre amont et aval en régime de croisière.
- Enregistrement des transports de manière volontaire ou systématique.
- Solutions de fonctionnement en zone blanche.
 - o Pédagogie sur la sécurisation des accès à la base DEMAT.

Les résultats du vote ont été : oui pour 63,4% des membres du S.P.I.E. soit 74,4 % des membres s'étant exprimés, INTERBEV et F.N.E.A.P. n'ayant pas pris part au vote.

Lors du Conseil d'administration du S.P.I.E. du 30 septembre 2016, l'arbitrage définitif sur la DEMAT au vu des réponses apportées aux réserves listées n'a pu être rendu, car les réserves n'avaient pas été levées.

Ainsi le projet DEMAT est-il arrêté et il n'y a plus eu de réunions au sein du S.P.I.E. depuis le Conseil d'administration du 30 septembre 2016. La principale raison est le refus de la D.G.A.L. de financer les 11 millions d'euros demandés par le S.P.I.E. De plus, les acteurs sanitaires maintiennent leur position en demandant d'avoir l'enregistrement des chargements et des déchargements des mouvements de manière systématique, et pas de manière volontaire.

Par ailleurs, le projet de la R.F.I.D. a avancé au Comité expert Identification du C.N.O.P.S.A.V. du 17 novembre 2016 par la présentation d'un projet de texte réglementaire rendant obligatoire le bouclage électronique des bovins. L'avis de ce Comité expert, que G.D.S. France soutient, indique que l'arrêté sera publié que si les financements du projet « DEMAT+R.F.I.D. » sont identifiés et acceptés. En absence de financement, aucune date n'est indiquée sur le projet de texte présenté au C.N.O.P.S.A.V. Santé animale du 15 février.

Contrairement à l'avis du comité expert, l'État a présenté au C.N.O.P.S.A.V. Santé animale du 15 février un projet de texte avec des dates et sans aucun financement d'identifiés. Le C.N.O.P.S.A.V. Santé animale a rendu un avis positif sous le lobbying de la F.N.S.E.A. et de l'A.P.C.A. et selon lequel l'identification électronique sera obligatoire pour tous les veaux nés à partir du 1^{er} janvier 2018. Ainsi en l'absence de financement de l'État (ce qui est le cas à ce jour), d'une part les éleveurs payeront-ils entièrement l'identification électronique et d'autre part l'aval ne participera-t-il pas au financement, contrairement à ce qui avait été discuté au S.P.I.E.





PLATEFORME SANITAIRE DES G.D.S. : LA MATURITÉ

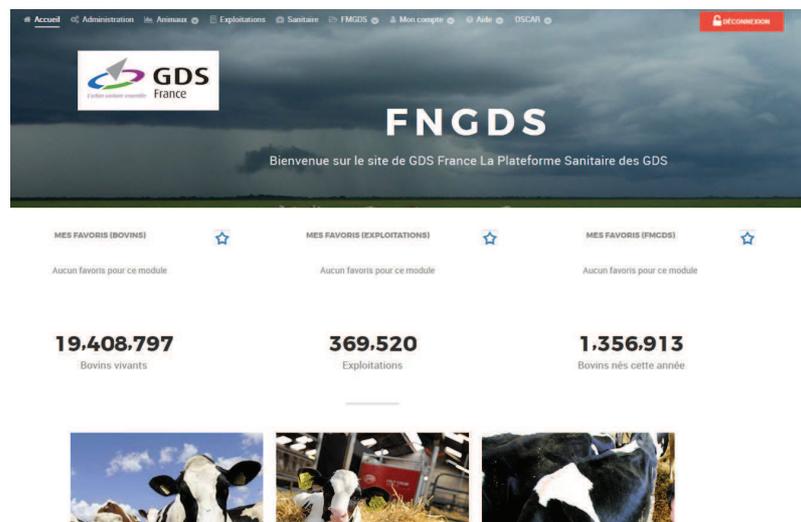
2016 aura vu une modernisation et une amplification des services inclus dans la Plateforme Sanitaire des G.D.S., le renforcement de sa sécurité avec un plan de reprise d'activités, mais aussi une refonte de son portail, tandis qu'en 2017, elle commence d'être alimentée avec les flux A.S.D.A.

Le service de distribution des informations I.P.G. aux bases locales d'abonnement a vu l'inscription de neuf départements supplémentaires en 2016, ce qui amène à trente-huit le nombre de départements abonnés pour un total de plus de huit millions de Bovins *Pro rata temporis* en 2016 bénéficiant du service.

Ces abonnés (G.D.S. départemental ou ensemble de G.D.S. dans une région administrative ou deux G.D.S. réunis informatiquement) reçoivent donc quotidiennement les informations mises à jour des bovins de leur zone géographique d'abonnement pour consolider leur base locale que cette dernière soit départementale, interdépartementale, régionale ou interrégionale.

A côté de ces abonnements, a été mise en place une procédure de rephasage de la base locale, car au gré des modifications des bovins et notamment de l'invalidation de certains mouvements, la base nationale de la plateforme sanitaire des G.D.S. ne peut pas retransmettre l'invalidation de ces mouvements tout en restant cohérente avec la B.D.N.I.

Des travaux complémentaires sont en cours sur l'étude des mouvements « équarrissage » et « abattage » pour évaluer une correction de ces informations dans l'infocentre de la plateforme. En effet les procédures B.D.N.I. permettent aux E.D.E. de supprimer



des mouvements « équarrissage » ou des numéros de Bovins notifiés par erreur, mais la correction apportée n'est que partielle et ne mets pas à jour la date céquarrissage » ou « abattage » de la fiche du Bovin. Pour se faire, la Plateforme va utiliser le flux A.S.D.A., dont les premiers fichiers sont parvenus début mars 2017.

Si le *Module du F.M.S.* a fait place au *Module F.M.G.D.S.* en 2015, ce dernier et son interface ont subi une refonte en septembre 2016 à l'occasion du changement du logiciel de gestion du site portail. S'il n'y a pas de révolution particulière en termes de gestion (les départements ont toujours possibilité de notifier, selon des modalités inchangées, les fichiers des éleveurs cotisants qui sont après transmis au F.M.S.E.), le module de gestion des dépôts des dossiers d'indemnisation a été renouvelé

et est toujours fonctionnel, bien que non employé par le F.M.S.E. Il permettra, le cas échéant de gérer des pathologies non couvertes par le F.M.S.E. et qui impacteraient directement le réseau des G.D.S.

En juillet, a été ouverte en production la première version du *Service de Dématérialisation Sanitaire du Bovin*, réalisé par la société iOcean qui avait été sélectionnée en août 2014 pour sa conception. D'ici la fin du premier semestre 2017, ce module va s'enrichir des informations portées par les A.S.D.A. à l'occasion de l'activation du flux d'alimentation par le B.M.O.S.I.A. vers la Plateforme Sanitaire. Ce dossier, vieux désormais de plus de deux ans (depuis sa demande initiale) a vu sa conclusion très récente avec l'arrivée des premiers fichiers des A.S.D.A. sur la plateforme sanitaire des G.D.S. et l'activation complète du flux de mise à jour (T0 + différé



rentiels). Il va permettre de filtrer correctement les informations I.B.R. et Varron distribuées par le *Webservice Sanitaire du Bovin* et de ne pas afficher les mentions des maladies I.B.R. et Varron si un bovin avec une A.S.D.A. Jaune ou Rouge est demandé.

LA SÉCURISATION DE LA PLATEFORME : LE PLAN DE REPRISE D'ACTIVITÉS

Dans le contrat d'hébergement signé entre l'A.R.S.O.E. Manche Atlantique (devenu Adventiel) et G.D.S. France en 2015 (et pour une durée de trois ans), a été spécifié la mise en place d'un Plan de Reprise Informatique avec des contraintes techniques assez fortes de redémarrage en quatre heures de l'activité complète sur un site déporté.

Les procédures de mises en place ont été testées et éprouvées au cours du deuxième semestre 2016 avec des tests à blanc réalisés en septembre 2016, puis en janvier 2017. Les résultats ne sont pas encore optimaux, car tous les cas de rupture de service n'ont pas été pris en compte, mais à ce stade, il est possible d'affirmer qu'en cas de problème majeur sur la plateforme de production, la Plateforme Sanitaire est capable de redémarrer sur le site déporté en quatre heures sans pertes de données. La chaîne de commandement de ce passage en site déporté est en cours de finalisation ainsi qu'une procédure de contact conjointe Adventiel / G.D.S. France.

LE MODULE O.S.C.A.R.

Le diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants est une thématique de la Plateforme E.S.A. dont le module de saisie a été mis en place dans la Plateforme sanitaire des G.D.S. Finalisé en développement fin 2016 et testé par trois régions au cours des mois de décembre 2016

The screenshot shows a web application interface for recording abortions in ruminants. At the top, there are navigation buttons: 'Save', 'Sauvegarder & Quitter', and 'Annuler'. Below these are several input fields: 'GDS *' (FRGDS LR), 'Numéro du département *' (34), 'Numéro d'exploitation *' (34001002), and 'Vétérinaire' (24594). There are also dropdown menus for 'Espèce *' (set to BV) and 'Fréquence des avortements *' (set to Avortements espacés). Two date fields are present: 'Date d'inclusion de l'élevage dans le protocole *' (01/03/2017) and 'Date de clôture *' (04/03/2017). A text area for 'Commentaire éventuel' is also visible.

Below the form, there are two tables titled 'Maladies de 1ère attention' and 'Maladies de 2ème attention'. Each table has columns for 'Maladie', 'Niveau d'impérabilité', 'Niveau De Non-conformité', 'Introp. Local', and 'Intestig. Compl'.

Maladie	Niveau d'impérabilité	Niveau De Non-conformité	Introp. Local	Intestig. Compl
Diarhée Vétérale Bovine (DV)	NCC Non-Conforme		Oui	Oui
Fèvre Q (FQ)	NCF Non-Conforme	NCFREV Non-conformité sur les prélèvements		
Neorickettsiose (NR)	FCR Forte		Non	Non

Maladie	Niveau d'impérabilité	Niveau De Non-conformité	Introp. Local	Intestig. Compl
ANA Anémie hémolytique non-infectieuse	NCF Non-Conforme	NCANA Non-conformité sur les analyses		
CAMP Campylobacter (Muc. Musc. et...)				

■ Le module O.S.C.A.R.

et janvier 2017 ce module se propose de saisir dans une interface web dynamique les remontées liées au protocole harmonisé du diagnostic différentiel des avortements chez les ruminants avec des couches d'anonymisation pour l'expression de ces résultats. Ce module sera ouvert fin Mars 2017

LE CHANGEMENT DU PORTAIL

Le changement de thème graphique du portail de la plateforme et de son progiciel

L'ancien portail de la plateforme Sanitaire des G.D.S. disposait d'une apparence graphique sommaire, et d'un progiciel (Joomla 2.5) qui n'était plus supporté. C'est au cours du premier semestre 2016 que le nouveau portail de la Plateforme a été mis en production. Il s'ouvre avec une refonte profonde de son cœur de fonctionnement pour donner plus d'interactivité aux données publiées.

On notera en synthèse :

- Un nouveau design revu avec une interface fonctionnelle aussi bien sur P.C., tablette que Smartphone et donc utilisable au doigt,

- Un fonctionnement plus moderne des tableaux de bord avec une boîte de recherche contextualisée et dynamique
- Une possibilité d'enregistrer sur le compte de l'utilisateur des préférences de chargement sur les tableaux de bord
- Une mise à jour facilitée pour une meilleure réactivité concernant les failles de sécurité détectées
- Une intégration des tableaux de bord liés à l'utilisation du Service Dématérialisation Sanitaire du Bovin.

Reste que des travaux connexes sont toujours identifiés et doivent être mis en œuvre :

- Une unification des processus d'authentification des utilisateurs par le biais d'une interconnexion de la base d'utilisateurs avec le Service Office 365 pour n'avoir à gérer les utilisateurs qu'à un seul endroit et faciliter les suppressions de comptes
- la publication du contrat de service d'usage du webservice Sanitaire du Bovin aux G.D.S. qui souhaitent intégrer ce service dans leurs outils locaux, une fois que ce dernier intégrera correctement le flux A.S.D.A.



OFFICE 365 - RÉSEAGDS.COM

Dans le périmètre d'un des principaux axes stratégiques qu'il s'est fixé, le Réseau des G.D.S. bénéficie d'une offre assez complète avec l'outil Office 365, au coût de zéro Euro ! Depuis maintenant 2013, les objectifs de développement de l'outil au bénéfice du réseau sont multiples : améliorer le fonctionnement du réseau et de ses échanges, ascendants comme descendants, mieux communiquer, faciliter une organisation de travail plus efficiente afin d'éclairer les choix et orientations stratégiques arrêtés par les instances statutaires de G.D.S. France, favoriser leur appropriation par l'ensemble du Réseau.

L'offre des services en ligne disponibles, permet aux membres du Réseau ayant adopté cet outil l'accès à :

- *Exchange Online* : une messagerie professionnelle de 50 Go qui comprend la gestion des emails, des calendriers, des contacts et des tâches.
- *Skype Entreprise Online* : service de Web-Visioconférence permettant le chat, les réunions en ligne audio et vidéo.
- *OneDrive Entreprise* : un espace de stockage personnel, illimité et en ligne, qui permet ainsi d'accéder à distance à ses documents.
- *SharePoint Online* : une plateforme dédiée principalement au partage et au stockage d'informations et de fichiers autour de projets d'équipe.

2016 aura été l'année du renforcement et de la co-construction des sites *sharepoint*, notamment avec

la mise en place du site *délégations*, un outil maintenant incontournable :

<https://reseaugds.sharepoint.com/delegations> ; 2017 verra la mise en place des architectures des pages intranet dédiés aux différentes instances statutaires (Assemblée Générale, Bureau, Commissions,...) et la mise en œuvre des ateliers qui assureront l'animation et feront donc vivre ces sites. Devant le succès de l'outil, il est à prévoir l'élargissement et le développement de l'offre de formation G.D.S. France pour l'ensemble du dispositif afin d'assurer son déploiement optimum.

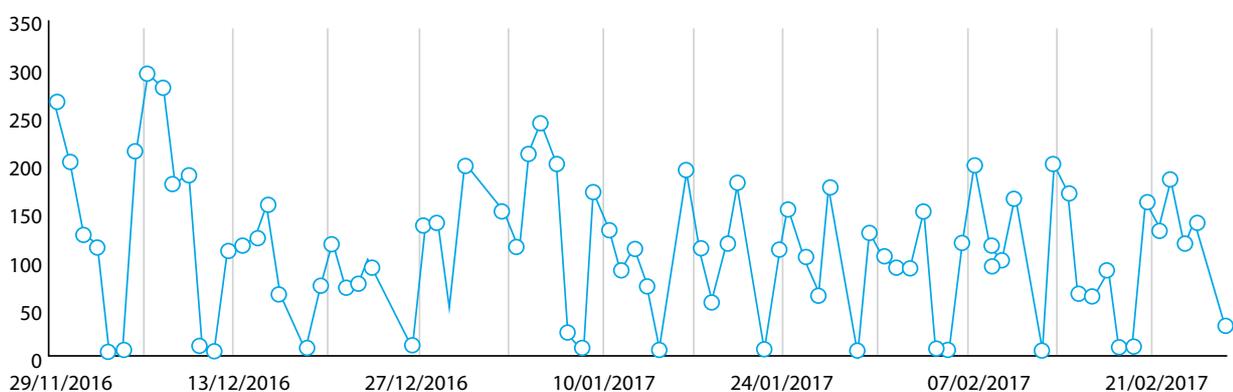
G.D.S. France encourage les derniers G.D.S. qui n'auraient pas encore souscrit aux services offerts de les essayer. L'annuaire des G.D.S. ne cesse de s'étoffer des environ huit cent cinquante utilisateurs, et cent soixante-dix comptes institutionnelles permettent déjà aux membres G.D.S. de facilement se retrouver, interagir, communiquer ensemble.

Quelques chiffres d'activités et consommation des services :

- 940 comptes créés
- 480 utilisateurs de la messagerie électronique (*exchange*)
- 310 utilisateurs quotidiens des sites équipes (*sharepoint*)
- 110 membres G.D.S. font du stockage personnel de documents (*OneDrive*)
- 96 personnes utilisent de façon régulière la messagerie instantanée ou organisent des conférences vidéo et/ou son avec *Skype Entreprise*.

Nombre de fichiers par type d'activité

■ Affichage ou modification



■ Activité sur le SharePoint pour l'année 2016



VIE DE LA FÉDÉRATION NATIONALE

Une activité toujours plus importante, des dossiers en nombre croissant, un fonctionnement participatif de plus en plus prégnant : la vitalité de la Fédération Nationale et de ses équipes professionnelles et techniques s'affirme d'année en année au service des G.D.S. et des éleveurs

Après Strasbourg en 2014, et L'Île-Rousse en 2015, c'est Arcachon qui a reçu l'Assemblée Générale de G.D.S. France, les 16 et 17 avril, dans une ambiance studieuse tempérée par la douceur atlantique. La mobilisation du G.D.S. de Gironde, mais aussi de tous les G.D.S. de Nouvelle Aquitaine a une nouvelle fois apporté la preuve que, quel que soit leur taille, les G.D.S. savent organiser et réussir l'accueil et le bien-être des participants.

Outre les présentations statutaires et les interventions traditionnelles, une part de l'Assemblée Générale fut consacrée aux conséquences pour les G.D.S. des dispositions de la Loi NOTRe, avec l'intervention de la représentante du Président du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine et celle

d'un représentant de l'Association des Départements de France.

L'Assemblée Générale fut suivie d'une réunion du Conseil d'Administration dont l'objet était l'élection du Bureau.

Elle vit l'élection de Pascal Martens (G.D.S. 21) comme Vice-Président, l'élection de Stéphane Jeanne (G.D.S. 44) en remplacement de Jean-Pierre Jacquemin, et l'introduction de deux nouveaux postes de membres du Bureau : Lionel Escoffier (G.D.S. P.A.C.A.) et Michel Gandois (G.D.S. 87), augmentation rendue nécessaire par l'accroissement continu d'année en année du nombre de dossiers pilotés ou suivis par G.D.S. France, tant techniquement que politiquement, comme en témoignent, non seulement la fréquence des réunions de nos instances, mais aussi

leur ordre du jour chargé !

REUNION DES INSTANCES

Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises, comme les deux dernières années, tandis que le Bureau s'est réuni physiquement chaque mois (sauf août), réunions auxquelles il faut ajouter cinq réunions téléphoniques. Outre ce rythme de réunions plus important, le nombre de dossiers traités à chaque session témoigne avec éloquence de l'accroissement de l'activité de la fédération nationale.

En ce qui concerne les Commissions, Comités de Pilotage et Groupes de Travail de G.D.S. France pour 2016, le tableau (page 53) témoigne de la vitalité du partage, du dialogue et du fonctionnement participatif au sein du réseau des G.D.S., sans compter deux Journées Nationales.

Il faut ajouter que l'organisation d'un Séminaire financier et budgétaire en mars est désormais une tradition à G.D.S. France ; elle permet aux Administrateurs nationaux et aux Présidents de F.R.G.D.S. de prendre connaissance des résultats comptables de l'année écoulée et de proposer des priorités budgétaires qui sont soumises au Conseil d'Administration



■ Intervention de clôture de l'Assemblée Générale



DE NOUVEAUX VISAGES

L'équipe nationale de G.D.S. France a également connu en 2016 quelques changements. Ainsi, va la vie !

Leslie Gourlay, la dynamique animatrice du réseau durant plus de quatre ans, a eu la possibilité, en reprenant ses études, de réaliser son rêve d'enfance : devenir kinésithérapeute. Aude Simiensi la remplace dans sa double mission d'animatrice réseau et de communicante.

Nouvel arrivant à G.D.S. France, Laurent Cloastre n'est pourtant pas un inconnu dans le réseau, et pour cause ! Collaborateur, depuis 1990, du G.D.S. 35, puis de G.D.S. Bretagne, il a souvent participé aux Commissions et groupes de travail de la Fédé-

ration. Il succède à Chloé Taveau qui a souhaité suivre son compagnon et s'installer au coeur de l'Auvergne. Il reprend donc largement ses dossiers, notamment l'apiculture, le varron, et l'aquaculture.

C'est également du réseau des G.D.S. que vient Céline Talarczyk, et plus précisément du G.D.S. 28 où elle assurait les fonctions de Directrice à titre temporaire.

Son poste, accompagné financièrement par la D.G.Al., comprend les fonctions de Responsable Qualité adjointe en appui de Laure Béguin, mais aussi des dossiers comme les délégations et le bien-être animal. Une mise à jour de l'organigramme de G.D.S. France sera prochainement adressé au réseau.

et permettent une élaboration collaborative du projet de Budget de la Fédération Nationale.

L'EXCELLENCE SANITAIRE

Le Bureau décentralisé de 2016 s'est tenu à Semur-en-Auxois (Côte d'Or) et a été consacré à une réflexion sur le thème de « *l'excellence sanitaire pour un développement sanitaire durable* »

Depuis 2011, un certain nombre d'outils sont mis en place ou en cours de l'être : classification des dangers sanitaires, O.V.S., plateforme E.S.A., A.S.R., C.N.O.P.S.A.V.,

C.R.O.P.S.A.V., réseaux sanitaires, bases professionnelles,... Sur la construction de tous ces outils, G.D.S. France et le réseau des G.D.S. ont été et sont particulièrement actifs, notamment de par leur rôle et leurs missions.

Mais des outils sanitaires ne sont jamais que des instruments au service d'une volonté et d'un projet sanitaire : celui de G.D.S. France reste le même que celui de ses fondateurs, il y a plus de soixante ans : être au service des éleveurs et de la santé animale. Il nous appartient de développer ce projet et cette volonté dans un environnement sanitaire, mais aussi économique en évolution: qualité de situation épidémiologique générale, montée des risques exotiques, pressions sociétales croissantes,...

En lançant, lors de l'Assemblée Générale de Strasbourg, l'idée d'un « label de l'excellence sanitaire », G.D.S. France s'inscrit pleinement, avec en toile de fond de la Loi de Santé Animale, dans cette volonté de valoriser les acquis des éleveurs, tant sur le plan sanitaire (notamment en termes de contrôle) qu'économique.

Si la défense des intérêts économiques de l'élevage est du ressort

premier d'autres organisations agricoles, les équipes des G.D.S., en tant qu'éleveurs et en tant que responsables professionnels avoir cet impératif toujours présent à l'esprit.

C'est dans cet esprit que le Bureau de G.D.S. France a travaillé ; ces premières réflexions seront reprises et approfondies au sein du réseau dans les temps à venir.

L'A.F.S.E.

Fédérant les deux réseaux d'organismes à vocation sanitaire dans la perspectives de la reconnais-



Aude Simiensi

Animation et communication



Laurent Cloastre

Ingénieur conseil



sance des Associations Sanitaires Régionales, l'Association Française Sanitaire et Environnementale est gérée par un Bureau de vingt-et-un membres (sept au titre de FREDON France, sept au titre de G.D.S. France, et sept représentants les structures agricoles siégeant au C.N.O.P.S.A.V.).

Ce Bureau s'est réuni à deux reprises en 2016, tandis que des réunions de travail ont eu lieu régulièrement, tant pour préparer les adaptations des statuts des Pôles Sanitaires Régionaux (en vue de leur reconnaissance comme A.S.R.) que pour préparer le nouveau dispositif en remplacement de l'A.Cer.S.A.

Il faut enfin noter que G.D.S. France et FREDON France ont participé chacun à l'Assemblée Générale de son partenaire.

PROJET STRATEGIQUE

En 2011, a été initié un projet stratégique, dont le premier volet portait sur les valeurs fondatrices des G.D.S., le fonctionnement de G.D.S. France ainsi que la communication à l'intérieur du réseau.

Le deuxième volet, qui vise à impliquer l'ensemble du réseau en donnant la parole aux G.D.S. s'est ouvert en 2016, avec l'envoi d'un questionnaire.

Il sera également valorisé afin d'alimenter la démarche de *Contrat d'Objectifs* initiée en 2017.

COMMUNICATION

Le Rés'info fait peau neuve

L'année dernière, un travail d'amélioration du *Rés'info* était annoncé lors de l'Assemblée Générale. Une nouvelle version, plus moderne et plus dynamique a vu le jour en mars 2016 sur les conseils du graphiste habituel de G.D.S. France. Il continuera d'être envoyé par courriel, mais pourra également être trouvé sur la page « Communication » du SharePoint Office 365.

Partenariat avec REUSSIR et Campagnes T.V.

A partir de l'expérience de deux films de petit format (des « pastilles » en langage de télévision) réalisés et diffusés par *Campagnes T.V.* (chaîne de la T.N.T.) à l'occasion du S.P.A.C.E. et du Sommet de l'Élevage en 2015, le principe d'un partenariat de G.D.S. France avec cette chaîne et avec le groupe de presse agricole REUSSIR a été retenu comme l'une des priorités stratégique et financière de 2016. Son objet porte sur la réalisation de dix « pastilles » de trois minutes valorisant l'engagement des éleveurs dans l'action sanitaire avec le soutien de leur G.D.S. ; chacune



Le dossier du Bureau décentralisé

d'entre elle sera diffusée à sept reprises mensuellement sur *Campagnes T.V.* et sera mise à disposition du Réseau des G.D.S. pour une utilisation lors des réunions locales ou départementales.

Le choix des thèmes, mais aussi la sélection des départements où les films seront tournés a demandé du temps, et le tournage et la diffusion des pastilles interviendront en 2017.

Comme en 2015, l'actualité a malheureusement conduit G.D.S. France à réactiver sa communication interne de crise avec l'envoi



Le Bureau en pleine activité... décentralisée



Commissions thématiques	Réunions
Organisation	1
Politique sanitaire Collective	3
Politique sanitaire International	2
Sécurité et Traçabilité Sanitaire	3
Étude et Recherche	1

Commissions par Espèces	Réunions
Petits ruminants	1
Aquacole	3
Apicole	3
Section ruminants	2

Groupe de Travail	Réunions
Besnoitiose	4
Loi NOTRe	1
Interne méthode prophylaxie	2
I.B.R.	2
Stratégie B.V.D	2
DEMAT	1
Diagnostic différentiel	4
Plateforme	4
Réflexion «saniatire animal et végétal	1
Réflexion F.M.G.D.S. - F.M.S.E.	1
Varroa	2
Avenir Référence	2
R.Q.R.	7
Comité de suivi accréditation	1
Bases opérationnelles	2
Scénarii B.V.D.	2
R.T.	1

Comité de Pilotage	Réunions
Tuberculose	1
Projet Stratégique	2
Anses	1
O.V.S.	1

Bureau	7
C.A.	6
Journée accréditation	1

au réseau de messages F.C.O. (quatre-vingt à ce jour), *influenza* aviaire (vingt-trois à ce jour), tandis que des *Infos flash* à parution

irrégulière tenaient informé le réseau d'évènements marquants.

Ainsi, l'effort de communication

de G.D.S. France à destination des membres du réseau reste important et soutenu.

FORMATION

Le domaine de la formation a constitué en 2016 une priorité pour G.D.S. France, à la fois à destination des membres du Bureau, des nouveaux administrateurs de G.D.S. ou F.R.G.D.S., mais aussi des personnels de G.D.S.

Formation gestion du temps – session 2

Face au succès de la première édition de novembre 2015, G.D.S. France a organisé une deuxième session de la formation *Gérer son temps et ses priorités* en septembre 2016, animée par Olivia Morel de l'Institut de Formation des Cadres Paysans (I.Fo.Ca.P.). Une journée durant laquelle les collaborateurs du réseau ont pu prendre du recul sur leurs habitudes pour identifier les solutions et les bonnes pratiques à mettre en place pour gagner du temps au quotidien.

Les participants se sont dit satisfaits de cette formation dans leur questionnaire d'évaluation, et soulignent l'intérêt des échanges et des retours d'expériences avec les autres stagiaires.

Les membres du Bureau de G.D.S. France formés à la communication

C'était un point du premier volet du projet stratégique : former les membres du Bureau à la communication. C'est chose faite. G.D.S. France a fait appel à la société *Media Inco*, cabinet de stratégie media, et plus particulièrement à Pierre-François Colleu, expert sur les stratégies de communication.

La formation, qui s'intitulait *Mieux communiquer avec les medias*, s'est articulée en deux sessions de deux jours. Une première en mai, la seconde en octobre. L'objectif prioritaire était de donner aux élus les moyens de bien communiquer avec les medias.



Ils ont eu une présentation du panorama des médias professionnels et d'informations nationaux, régionaux et locaux, et ont pu participer à différents ateliers, notamment sur l'utilisation des réseaux sociaux ou encore la préparation à une interview. Le formateur s'est appuyé sur des cas concrets des participants, afin que chacun puisse prendre du recul et s'autoévaluer.

Cette formation a permis de démystifier la communication avec les médias, et de mettre en avant l'importance de créer des relations de confiance avec les journalistes.

Tous les participants se sont dit satisfaits de ces journées dans le questionnaire de satisfaction, et ont demandé l'organisation d'une autre session un an après, afin de faire le point sur les actions mises en place.

Nouveaux administrateurs

Les 18 et 19 octobre 2016, s'est tenu à la M.N.E., la 4^e session de la formation des responsables administrateurs de G.D.S. et de F.R.G.D.S.

Six stagiaires venants de Bretagne, de Loire-Atlantique, de Vendée,

de l'Aube et du Tarn avaient fait le déplacement. L'occasion pour eux de comprendre le fonctionnement du réseau et de G.D.S. France, ainsi que les évolutions de la gouvernance sanitaire française et les implications des professionnels dans ce nouveau schéma.

La formation a été animée par l'équipe de G.D.S. France, avec l'intervention de Michel Combes, mais également de Pierre-François Collet, spécialiste en stratégie de communication.

Toujours très motivés et impliqués, les acteurs clés de la démarche au sein du réseau ont fortement participé aux travaux animés par G.D.S. France en 2016

ÉLABORATION PARTICIPATIVE: L'EXEMPLE DE L'ACCREDITATION

Le sans faute qu'est l'accréditation des vingt-deux O.V.S. n'aurait pu réussir sans la mobilisation et l'implication des acteurs clés du projet : R.Q.R., R.T. et Correspondants S.I.G.AL. (C.S.I.), auditeurs internes.

Si trois réunions ont été organisées en 2016 pour les R.Q.R., et trois autres pour les R.T., C.S.I.,

auditeurs techniques (au sein du G.T. Méthode), le temps fort de l'année a été le rassemblement de toutes les personnes assurant ces fonctions les 13 et 14 septembre, entre les deux vagues d'évaluation.

Cette rencontre, à laquelle une cinquantaine de personnes a participé, a permis de faire le bilan des 17 premières évaluations et de tracer collectivement la feuille de route de la campagne 2016/2017. Entre ces deux journées à la fois studieuses, constructives et chaleureuses, une soirée festive et « odorante » grâce aux nombreux fromages apportés par les participants a permis de constater une nouvelle fois la formidable dynamique créée depuis 2013 par le projet accréditation.

Très tôt dans le calendrier, afin de préparer les O.V.S. à l'évaluation par le Cofrac, une réunion nationale avait été organisée le 18/02/2016, 90 personnes administrateurs, directeurs, R.Q.R., RT, CT, O.P.I., y ont participé.

L'ensemble du dispositif de M.E.C.M. étant construit début 2016, il n'a pas été utile de réunir le Comité de suivi du projet accréditation (CO.S.A.) avant la réalisa-



■ Réunion bilan des R.Q.R., des R.T.R. et des C.R.I. en septembre



tion des évaluations du Cofrac. Le 16 novembre 2016, cette instance, pilotée par Christophe Moulin, Secrétaire Général de G.D.S. France, a fait le bilan des résultats des évaluations initiales et une partie de la revue de système, concluant à la pertinence et l'adéquation du dispositif de la M.E.C.M. au regard des objectifs qui avaient été fixés, et a acté les modalités et objectifs des audits internes croisés de 2017.

Le CO.S.A. a également proposé de réunir en 2017 la Commission nationale de déontologie afin de la préparer à une éventuelle saisine.

Toutes ces propositions ont été validées par le Conseil d'administration de G.D.S. France de décembre. Ce même conseil a également validé, d'une part le principe d'une mutualisation des dépenses entraînées par les évaluations initiales, l'objectif étant de dédommager les régions qui ont eu des dépenses supérieures au coût moyen d'une évaluation Cofrac, d'autre part l'intégration de la politique relative au périmètre de l'accréditation dans une politique nationale plus large à plus long terme (dont les travaux commenceront début 2017).

Par ailleurs, les Directeurs Opérationnels (D.O.) des O.V.S. ont été réunis pour la première fois le 30 novembre 2016. A cette occasion, a été mis en place un groupe de travail chargé de définir et proposer des critères harmonisés pour le calcul des coûts des délégations et du rapport financier transmis à l'État en fin de campagne. Une prochaine réunion des D.O. est programmée pour juin 2017.

L'accompagnement et l'animation technique de G.D.S. France se sont également traduits par la mise à disposition d'outils de partage.

Le site Délégations sur Office 365 a été mis en chantier fin 2015, afin de mettre à la disposition du réseau les nombreux documents

issus des groupes de travail et des réunions. Le site devait également contenir tous les documents de la M.E.C.M. et du Système de management de la qualité (S.M.Q.) partagé dans deux parties nommées *Management de la qualité* et *Management technique*.

L'objectif était de ranger, dans un seul emplacement accessible pour tout le réseau, tous les documents métier ou autres, validés et « faisant référence ».

Le site a été ouvert le 5 avril 2016, par un Info flash précisant son contenu.

Dès son lancement, et tout au long des évaluations des O.V.S. par le Cofrac il a été, à la fois, très précieux et très utilisé : ainsi, 375 utilisateurs l'ont consulté au mois d'avril, et ils étaient encore 255 à s'y être connectés au mois d'octobre.

Dans les vingt-deux régions, la consultation des documents nationaux et partagés s'est faite sur le site *Délégations*, ce qui a évité le recours à des documents papier, et le risque de supports périmés.

Par ailleurs, de nombreux O.V.S. ont aussi créé leur site régional sur Office 365 pour partager avec les G.D.S. de la région les documents et les outils, qu'ils s'agissent de ceux mis en place pour la démarche d'accréditation, ou de ceux utilisés dans le cadre plus large de l'organisation et le fonctionnement régional.

Cet ensemble consolidé de sites, homogènes par leur présentation et leur fonctionnement, a été un point fort remarqué par les évaluateurs.

En particulier, le site *Délégations* contient le « Tableau des questions/réponses » - plus couramment appelé le « T.Q.R. » - qui est l'outil d'harmonisation des pratiques du réseau pour la mise en œuvre du cahier des charges prophylaxies bovines et représente ainsi une véritable méthode interne. Lorsqu'une question métier ou sur S.I.G.AL. est posée par mail, la réponse validée par la Responsable technique nationale (R.T.N.) ou l'un des membres du groupe de travail (G.T.) S.I.G.AL.-R.I. y est reportée, afin qu'elle fasse référence pour tout le réseau.

Grâce à cet outil, grâce aux réunions nationales de partage d'expérience, grâce à tous les échanges réguliers entre le réseau et G.D.S. France, grâce également à l'implication des membres du G.T. S.I.G.AL. R.I. qui ont été très présents (Grégory Juppet, R.T. suppléant en Lorraine et Bruno Sérougne, R.T. suppléant en Aquitaine), l'animation technique a été très soutenue en 2016 et la contribution du réseau et de G.D.S. France à l'amélioration du cahier des charges et aux adaptations de S.I.G.AL. a été significative.



■ Avril 2016 : évaluation par le Cofrac de la mise en commun de moyens et de la F.R.G.D.S. Pays-de-la-Loire à Angers.



F.M.G.D.S.

UNE ANNÉE RICHE EN CHANGEMENT



2016 aura été une année de réflexions, mais aussi de décisions quant au devenir du Fonds de Mutualisation des G.D.S.

Une journée de travail sur l'avenir du Fonds de Mutualisation des G.D.S. (F.M.G.D.S.) s'est tenue le 8 novembre 2016 (suite à la demande formulée lors de l'Assemblée Générale d'Arcachon en avril 2016).

A l'issue de cette journée, plusieurs propositions ont été formulées :

- Conserver les principes fondateurs du F.M.G.D.S. à savoir solidarité et mutualisme,
- Proposition qu'un nouveau droit de tirage soit accordé en 2017, à partir des réserves départementales.

Les propositions issues de cette journée ont fait l'objet d'une présentation au Conseil d'Administration du 14 décembre 2016 et devront être entérinées lors de l'Assemblée Générale 2017 du F.M.G.D.S.

Utilisation des « droits de tirage 2015 »

En 2015, il a été décidé de rétrocéder aux G.D.S. une partie de la réserve départementale du F.M.G.D.S. Le montant de la part rétrocédée à chaque G.D.S.

(« droit de tirage 2015 ») a été établi fin 2015 en fonction du montant de chaque réserve départementale en date du 31 décembre 2014, et en fonction des éléments de cotisations des adhérents au F.M.G.D.S. pour l'année 2014.

En date du 23 février 2017, 31 G.D.S. ont fait remonter à G.D.S. France leur fiche projet pour l'utilisation de ce « droit de tirage 2015 ».

Les maladies concernées par ces projets sont majoritairement la B.V.D. (vingt-sept projets présentent des actions de surveillance et de maîtrise pour cette maladie), la Paratuberculose (neuf projets), l'I.B.R. (sept projets), et la Besnoitiose (six projets).

Indemnités réalisées en 2016

Au cours de l'année 2016, le F.M.G.D.S. est intervenu sur les blocages Brucellose et les foyers de Botulisme survenus en 2015 (le F.M.S.E. n'ayant pu ouvrir de programmes d'indemnisation pour ces deux maladies).

Le programme « Brucellose 2015 » a concerné vingt-trois élevages pour un total de 18 325 € (mini-

mum par dossier : 189 €, maximum : 2 963 €, médiane : 613 €).

Le programme « Botulisme 2015 » a concerné quatorze élevages pour un total de 344 038 € (minimum par dossier : 4 365 €, maximum : 103 305 €, médiane : 12 696,5 €).

Défraiement des élevages sentinelles F.C.O.

Début octobre 2016, les membres du Conseil d'Administration du F.M.G.D.S. ont validé le défraiement des éleveurs volontaires sentinelles F.C.O., à hauteur de 200 € par cheptel sentinelle (sur la base d'une enveloppe de 100.000 € via le F.M.G.D.S., la D.G.A.L. s'étant engagée à reverser au F.M.G.D.S. 50 % des aides versées).

Sont éligibles à ce défraiement :

- tous les détenteurs de cheptel ovin ou bovin engagés dans la surveillance programmée en France continentale pendant l'été 2016,
- tous les détenteurs des cheptels bovins engagés dans la surveillance programmée hivernale en vue de déclaration de Zones Saisonnièrement Indemnes pendant l'hiver 2016/2017.



SECTION RUMINANTS DU F.M.S.E.



La section Ruminants du Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (F.M.S.E.) a été créée en 2015 dans l'objectif de compenser les pertes économiques consécutives aux maladies animales et aux mesures de lutte mises en œuvre contre ces maladies. La présidence de cette section est assurée par G.D.S. France.

Programmes déployés en 2016

En 2016, plusieurs programmes d'indemnisation ont été déployés par la section Ruminants du F.M.S.E. :

- Programme Tuberculose : ce programme a concerné 671 élevages bloqués en 2015 suite à une suspicion de Tuberculose dans leur exploitation. Tous ces dossiers ont été instruits par les G.D.S. sur le site Internet du F.M.S.E.;
- Programme F.C.O. pour les éleveurs des zones touchées par la F.C.O. sérotype 8 dont les animaux ont été immobilisés pendant les mois de septembre et octobre 2015 dans l'attente de leur vaccination. Pour ce programme de grande ampleur, il a été décidé que le F.M.S.E. interviendrait pour les éleveurs situés en Périmètre interdit, et que l'État interviendrait pour le reste de la Zone Règlementée. Ainsi, 12 214 dossiers bovins ont été télédéclarés sur le site internet du F.M.S.E. par les G.D.S., dont 3 239 dossiers « F.M.S.E. » (pour les élevages situés en périmètre Interdit) et 8 975 dossiers « État » (pour les élevages situés en Zone Règlementée hors périmètre interdit) ;

- Programme botulisme : ce programme a concerné les élevages touchés par la maladie en 2016 ;

- Programme Leucose : ce programme a concerné un élevage bloqué suite à l'apparition d'un foyer de leucose.

Bilan de la collecte 2015

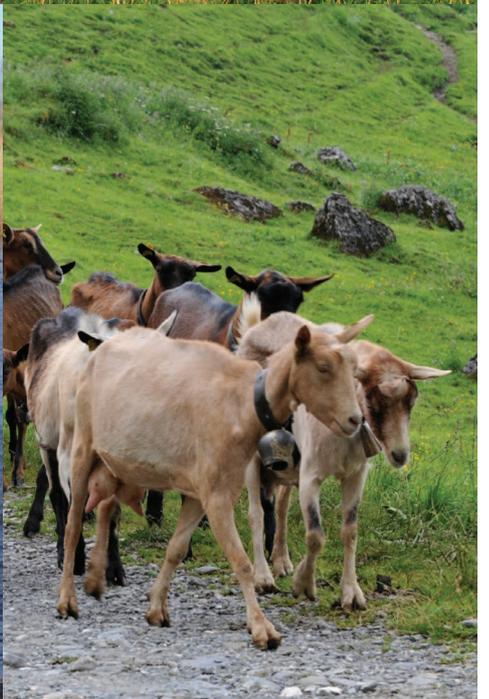
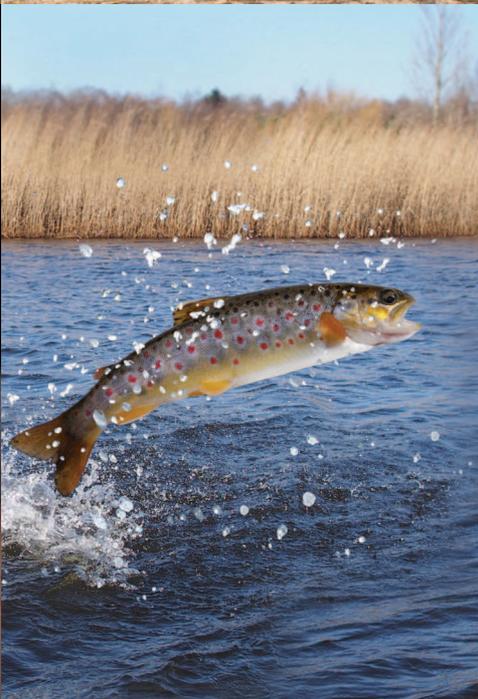
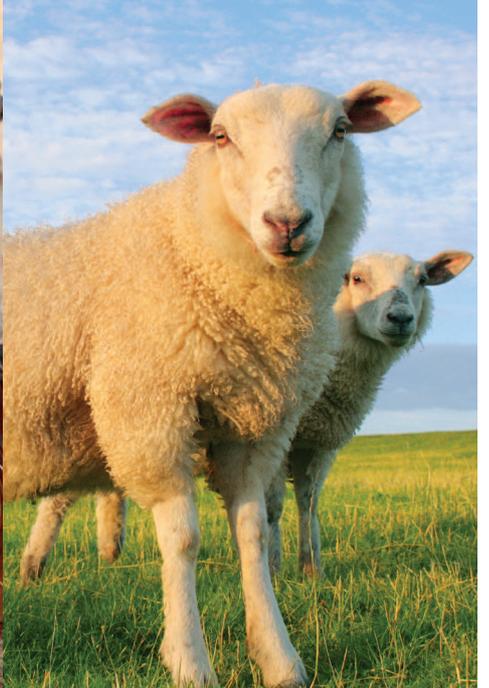
Le bilan de la collecte 2015 (finalisée début 2016) a été très positif : plus d'1,8 millions d'euros ont été collectés par les G.D.S. auprès de tous les éleveurs de ruminants professionnels, qu'ils soient ou non adhérents à leur G.D.S.

Freins et retards pris par l'Administration

En 2016, le fonctionnement du F.M.S.E. s'est heurté à plusieurs difficultés :

- Le retard très important pris dans le processus de validation par l'État des programmes d'indemnisation mis en œuvre, entraînant l'absence de co-financement public des dépenses d'indemnisation ;
- Le retard pris dans le paiement du programme Fièvre Catarrhale Ovine (F.C.O.) sérotype 8 pour la partie « État » ;
- L'interprétation des textes européens par la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (D.G.P.E.) qui indique que le F.M.S.E. ne peut intervenir que dans les exploitations où la maladie est finalement confirmée.

G.D.S France est intervenu à plusieurs reprises auprès des services de l'Administration afin que les problèmes listés soient résolus au plus vite.





**LES GROUPEMENTS
DE DÉFENSE SANITAIRE**

Un réseau spécialiste de la sécurité
sanitaire au service des éleveurs
et de l'économie de l'élevage



149, rue de Bercy - 75595 PARIS cedex 12
Tél : 01 40 04 51 24 - Fax : 01 40 04 51 28
e-mail : fngds@reseaugds.com